UNIVERSITÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO (ULSHB)

****

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION (FSHSE)

****

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociologie

Option « Société, Culture et Développement »

*

THEME

ONG ET COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA POURSUITE DE RATIONALITÉS GOUVERNEMENTALES : CAS DE LA COMMUNE RURALE DU MANDÉ

Présenté par : Daouda M KEITA

Dirigé par : *Dr Sadio SOUKOUA* (*Professeure régulière au Département de Science Politique à l'Université du Québec à Montréal)* Laboratoire Mixte International MACOTER de Bamako

Membre du Jury :

1. Dr Moriké DEMBELE, Maitre de Conférences, Sciences de l'Éducation (FSHSE, MACOTER/ULSHB, Président

2. Dr Christian KLATT, Politiste, Représentant de la Fondation FES au Mali, Rapporteur

Année universitaire

2021- 2022

DEDICACE

Ce mémoire est dédié à mes parents pour m'avoir inscrit à l'école et à toute la famille KEITA, pour son accompagnement sans faille pendant ces longues années d'étude.

REMERCIEMENTS

Je remercie en premier lieu, le Tout Puissant Allah qui m'a accordé sa grâce et sa puissance pour cette longévité permettant de réaliser mes études primaires, secondaires et universitaires.

Je remercie particulièrement Dr Gilles Holder et Dr Fatoumata Coulibaly, coordinateur et coordinatrice du Master SOCDEV pour m'avoir aidé à réaliser mes études de Master I & II au sein du LMI MACOTER.

Je remercie cordialement ma Directrice de mémoire en la personne de Docteure Sadio Soukouna qui n'a ménagé aucun effort pour le bon déroulement de mes recherches. Ses conseils et orientations ont été indispensables pour la réussite de ce mémoire. Grâce à sa confiance et son appui j'ai pu réaliser les différentes étapes de mon mémoire de Master SOCDEV. Elle fut une aide précieuse dans les moments les plus délicats.

Je remercie aussi l'ensemble du personnel de la direction du LMI MACOTER et l'ensemble du corps professoral pour m'avoir ouvert les portes du savoir. Je remercie Monsieur Abdou Salam DIEPKILE, Directeur général de la direction générale de l'administration du territoire.

Je remercie l'ensemble du personnel de la mairie de la commune rurale du Mandé, de l'ONG AADEC, AGIR et ALAD en commençant par :

- Monsieur Moumouny Fofana, Secrétaire général de la mairie de la commune rurale du Mandé ;
- Mme Namissa D Sidibé, Directrice Exécutive de l'ONG AADeC et son Coordinateur Monsieur Ibrahim Dembélé ;
- Monsieur Bakary S Diarra, Adjoint au directeur général de l'ONG Agir ;
- Monsieur Lassina Dembélé, Coordinateur pays de l'ONG ALAD au Mali ;

Vos accueils chaleureux, le temps passé ensemble et le partage de vos connaissances au quotidien ont fait l'objet d'une montée de mes compétences sur mon thème.

Je remercie Docteur Sékou Diabaté, Président de L'ONG Trait d'Union (TU) et l'ensemble du personnel de l'ONG Trait d'Union, pour m'avoir aidé à l'impression de tous mes documents relatifs à ce mémoire.

Je tiens à renouveler mes sincères gratitudes à toutes les personnes de près ou de loin qui ont contribué au succès de mes études primaires, secondaires, universitaires et qui m'ont aidé lors de la rédaction de ce mémoire surtout et principalement Monsieur Hippolyte Déna, sociologue.

SOMMAIRE

DEDICACE :……..……..…….. 2

REMERCIEMENTS :…….……..…….. 3

SOMMAIRE :……..……...……..……. 4

SIGLES ET ABREVIATION :……..…… 5

RESUME :…….…….…….….. 7

ABSTRACT :……..……...…… 8

INTRODUCTION :……..…….. 9

PREMIERE PARTIE : Analyse socio-politique de l'État et des ONG. Définitions conceptuelles et revue de la littérature :…….…….……..…..…..26

Chapitre I : Définitions conceptuelles…….…….…… 27

Chapitre II : Revue critique de littérature…….……. 31

DEUXIEME PARTIE : Etatisation de l'action des ONG : liens historiques, rapports de proximités et de conflits entre l'État et les ONG……. 50

Chapitre III : Historicisation du rapport des collectivités et des ONG dans la commune du Mandé…….…. 51

Chapitre IV : Etat, ONG et changement politique…….…….. 58

TROISIEME PARTIE : Collectivités locales et ONG en action……...…..…… 69

Chapitre V : Collectivités, ONG et développement dans la commune du Mandé…….. 70

Chapitre VI : Reconfiguration politique et formes d'étatisation de l'action des ONG sous contrainte……..….. 105

CONCLUSION :……...……. 117

CYCLES ET ABREVIATIONS :

Sigles	**Dénominations/Abréviations**
AADEC	**A**ssociation **A**ppui à l'**A**uto **D**éveloppement **C**ommunautaire
AE	**A**cadémie d'**E**nseignement
ALAD	**A**ssociation **L**anguedocienne et Limousine d'**A**ide au **D**éveloppement
ANICT	**A**gence **N**ationale de l'**I**nvestissement des **C**ollectivités **T**erritoriales
APD	**A**ide **P**ublique au **D**éveloppement
ASACO	**A**ssociation de **S**anté **C**ommunautaire
CADB	**C**ellule d'**A**ppui au **D**éveloppement à la **B**ase
CADD	**C**ellule d'**A**ppui à la **D**écentralisation et de la **D**éconcentration
CAEB	**C**ellule d'**A**ppui de l'**E**ducation à la **B**ase
CAP	**C**entre d'**A**nimation **P**édagogique
CGS	**C**omité de **G**estion **S**colaire
CRM	**C**ommune **R**urale du **M**andé
CAEB	**C**onseil et **A**ppui à l'**E**ducation à la **B**ase
CSCOM	**C**entre de **S**anté **C**ommunautaire
CSREF	**C**entre de **S**anté de **R**éférence
CT	**C**ollectivités **T**erritoriales
DCAP	**D**irecteur du **C**entre d'**A**nimation **P**édagogique
DGAT	**D**irection **G**énérale de l'**A**ménagement du **T**erritoire
DR	**D**irection **R**égionale
HCR	**H**aut **C**onseil pour les **R**éfugier
MATD	**M**inistère de l'**A**dministration **T**erritoriale et de la **D**écentralisation
MEFP	**M**inistère de l'**E**mploi et de la **F**ormation **P**rofessionnelle
MSDS	**M**inistère de la **S**anté et du **D**éveloppement **S**ocial
MEN	**M**inistère de l'**E**ducation **N**ationale
ONG	**O**rganisation **N**on **G**ouvernementale
OSC	**O**rganisation de la **S**ociété **C**ivile
OCDE	**O**rganisation pour la **C**oopération et le **D**éveloppement **E**conomique
PDESC	**P**rogramme de **D**éveloppement **E**conomique **S**ocial et **C**ulturel
PECR	**P**rojet d'**E**ngagement **C**ivique et de la **R**edévabilité

PGSR	**P**rojet **G**ouvernance **S**colaire et de la **R**edévabilité
PRODESS	Programme Décennal de la Santé
SG	**S**ecrétariat **G**énéral
SOCDEV	Société Culture et Développement
ST	**S**ervice **T**echnique

RESUME

Après avoir opté pour la démocratie comme régime politique, le Gouvernement du Mali se lance dans une vaste décentralisation/déconcentration de son mode de gouvernance. Ce choix politique a permis au pays de se doter de plusieurs collectivités territoriales (régions, cercles arrondissements et communes). Ainsi notre étude s'inscrivant dans cette dynamique, plusieurs acteurs se sont retrouvés sur la scène de gouvernance, notamment les acteurs gouvernementaux, la communauté internationale et les acteurs de la société civile.

Ce processus de décentralisation qui s'accompagne par un transfert de compétences et des ressources n'a pas été effectif. Les collectivités territoriales (CT) de base sont restées sans ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour offrir les services publics de qualité et de quantité à leur population afin d'atteindre les missions qu'elles se sont assignées.

La loi n°04-038 du 05 août 2004 relatives aux associations en république du Mali marque la présence de plusieurs groupements de faitières, d'ONG et d'associations, pour venir au secours d'aide à l'État via les domaines sectoriels auprès des services décentralisés/déconcentrés pour compenser ces déficits financiers et matériels. De nos jours, la république du Mali compte de milliers d'organisations de la société civile (groupements, associations, ONG, faitières) pour accompagner particulièrement les communes dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement local.

Ce mémoire vise à comprendre la manière dont les organisations de la société civile, notamment les ONG participent au fonctionnement des communes et particulièrement l'offre des services publics d'éducation et de santé dans la commune rurale du Mandé.

Après avoir vérifié nos hypothèses, nous nous sommes rendu compte qu'il existe une liste assez longue d'ONG nationales et internationales œuvrant pour le bien-être de la population nationale. Elles contribuent au fonctionnement des collectivités territoriales, et elles offrent des services publics d'éducation et de santé via une assistance financière (la construction des salles de classe, des maternités, l'équipement et la prise en charge du personnel enseignants et sanitaires, la scolarisation des enfants et celui des enseignants), soit une assistance technique par (la formation, la sensibilisation ou le renforcement des capacités) ou soit une assistance mixte (assistance technique et financière à la foi).

Mots clés : Conflit, Délivrance, État, ONG, Service public, Tension

ABSTRACT

Having opted for democracy as a political system, the government of Mali is embarking on a vast decentralization/democratization of its mode of governance. This political choice has enabled the country to create several territorial authorities (regions, districts and communes). So, as our study is part of this dynamic, several actors found themselves on the governance scene, notably state actors, the international community and those of civil society.

This process of decentralization, which should be masked by a transfer of competences and resources, has only been a dream and not a reality. The local authorities have been left without the humans, materials and financials resources necessary of provide quality and quantity of public service to their population in order to achieve the missions they have set for themselves.

The law N°04-038 of 05 August 2004 on associations in the Republic of Mali has allowed several umbrella groups, NGOs and associations to come to the aid of the State via decentralized/democratized services to make up for these financials and materials of civil deficit. Nowadays, the Republic of Mali has thousands of civil society organizations (groups, association, NGOs, umbrella organizations etc.) to support the communes in the implementation of local development policies.

Our study aims to understand the way in which civil society, and in particular NGOs participate in the functioning of communes and particularly in the provision of public service in education and health in the rural commune of Mandé.

After checking our hypotheses, we realized that there is a fairly long list of national and international NGOs working for the welle-being of national population. They contribute to the functioning of the local authorities, and offer public education and health services by financial assistance (construction of classrooms, maternity wards, the purchase of equipment, and support of teaching and health staff, schooling of children and that of teachers), either technical assistance through (training, awareness or capacity building), or mixed assistance (both technical and financial assistance).

Key word: Conflict, Civil service, Délivrance, NGO, State, Tension

INTRODUCTION

« Les ONG jouent un rôle très important, dans la mesure où leurs interventions vont jusqu'aux villages les plus reculés du Pays. Là où les services étatiques sont absents, tu trouveras les agents d'ONG. Ils sont plus proches des populations et connaissent mieux leurs problèmes et leurs préoccupations… »

Coordinateur de l'ONG CAEB

Le Mali s'appelait « Soudan français » dans le temps du régime colonial. Pendant cette période, aucune activité politique n'y était permise, cela dura de 1891 jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. L'avènement de son indépendance et sa proclamation, le 22 Septembre 1960 sous la conduite du Président Keita (US-RDA) donna naissance à la république du Mali.

La population malienne est évaluée à plus de 22 millions 395 mille 485 habitants (RGPH5/2022)[1] soit une densité de 16,79 hbts au Km². Une population extrêmement jeune, les personnes de moins de 15 ans correspondent à 47% de sa population, celles âgées de 15 à 64 ans représentent 48% et plus de 65 ans seulement 3,1% sur l'ensemble. Une population en forte croissance démographique depuis plusieurs années, elle est caractérisée par une « démographie galopante », le taux de natalité s'élève à 42 pour mille ; le taux de mortalité est estimé à 9 pour mille et celle d'accroissement naturel est de 3, 32 pour mille qui concourent à la croissance rapide de la population malienne.

Les conditions climatiques et naturelles maintiennent la population dans une inégalité de répartition territoriale dont la superficie du territoire malien est estimée à 1 241 238 Km². Les régions du Nord (Gao, Tombouctou, Kidal) ont une faible densité qui ne totalise que 8,4%. Le triangle Bamako-Mopti-Sikasso sont terriblement peuplé plus de 80% de la population du pays. Les régions du Sud connaissent malgré sa forte densité, une très grande disparité à celle du delta, la vallée du Sénégal au Sud-Ouest du pays connaît une forte densité. Le Mali a une population à faible taux d'urbanisation mais en croissance. Le taux d'urbanisation progresse, il est de 30%, la majorité de sa population vie en campagne et dans les grandes villes. La population du Mali connait d'importants mouvements migratoires à l'intérieur via les

[1] Résultat de la cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) publié le 10 Août 2023 sur le site de l'Institut National de la Statistique (INSTAT).

déplacements internes pour diverses raisons, notamment les conditions climatiques défavorables, l'insécurité, le terrorisme et l'exode rural. Un mouvement migratoire à l'extérieur, les maliens migrent à l'internationale vers les pays voisins mais en dehors des frontières continentales précisément vers les pays européens, américains, indiens et asiatiques.

Certes, la formation de l'État malien à instar de nombreux pays africains après leur accession à l'indépendance a été une autre épreuve décisive pour les élites africaines. Au sens de Badie (1995), la formation des États en Afrique a été faite à l'image du modèle extérieur incompatible aux réalités locales du continent :

…depuis deux siècles au moins, pensées, institutions et pratiques politiques, code de droit et formules économiques quittent les rivages de l'Europe ou de l'Amérique du Nord en direction du Sud ou de l'Est » (Bertrand, 1995, p. 15). La production du modèle d'État et son exportation « État patron » vers le Sud s'affilie à un registre de « dépendance », de « clientélisme », d'une mondialisation « contradictoire » (Bertrand, 1995). Ce registre dérisoire et contretype de la formation de l'État en Afrique invente un trou dans la gouvernance voire l'échec d'un important nombre des pays importateurs « État client ». (Bertrand, 1995).

L'Afrique est longtemps restée dans les effets de son histoire marquée par des obstacles qui ont embrassé sa formation : les décalages, les retards et les résistances. Pour reprendre les propos de Badie et Birnbaum (1979), il existe un lien entre la structure féodale, la formation ou l'apparition de l'État en Afrique. Alors, l'histoire africaine a un effet conséquent sur son développement surtout sa relation avec les sociétés africaines « *Il devient urgent d'essayer de construire une sociologie de l'État qui s'interroge sur sa genèse et ses transformations, sur la pluralité de ses formes et d'inégalité de son développement* » (Badie et Birnbaum, 1979, p. 9) Certes, elle (Afrique) possède une histoire controversée, exogène et ambigüe qui se combine aux facteurs endogènes « *la famine, la guerre civile, la sécheresse, l'apartheid, l'invasion du criquet, l'éruption volcanique et l'épidémie du Sida* » (Bayart, 2006, p. 88) et la pandémie de la maladie à Coronavirus/COVID-19 au cours de la dernière décennie. Ces éléments évoquent des facteurs qui germent un échec à la formation de l'État en Afrique.

La notion d'État est indissociable de celle de la nation. Bien que ces auteurs pèsent le poids du modèle importateur et occidental qui entrave la formation et la gouvernance en Afrique, il est évident que la faillite de l'État en Afrique n'est pas liée seulement à l'administration coloniale. La conception des puissances colonisatrices traite les sociétés africaines comme des sociétés sans histoire, des peuples primitifs et sauvages. Ainsi, cette philosophie occidentale tend à

exclure la tradition orale africaine. Par conséquent, l'échec de la formation des États africains est évidemment lié à deux facteurs, « endogènes et exogènes ».

Après l'accession à l'indépendance, ces États s'adonnent à une lutte sévère. Il s'agit d'une lutte politique, les liens unissant l'État à la société sont bouleversés en Afrique. A partir des années 1990, la démocratie apparait comme un modèle envisagé pour la figure de l'État constructeur, cette période jalonne le démarrage du processus de démocratisation/décentralisation dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne. La décentralisation est « *un mode d'organisation publique consistant à transférer des attributions du pouvoir central à des institutions juridiques distinctes qui disposent, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion* » (Borgetto. M, 2010, p. 6). La décentralisation est l'exercice du pouvoir à la base (Béridogo, 2006). Elle est une révolution institutionnelle pour consolider davantage le processus démocratique (Fay, 2006). La décentralisation permet à l'État central de « transférer sous sa tutelle certaines compétences (administratives, juridiques, fiscales, foncières et financières à la population afin d'alléger les charges de l'État » (Fay, 2006).

Une partie importante des gouvernements postcoloniaux se projettent dans une vaste décentralisation, de mutation, de transfert, de délégation, de retrait ou de redéploiement (Hibou, 1998) du pouvoir central à des entités régionales, locales et communales. Ce dilemme politique poura t-il contribuer à la résolution des crises d'État en Afrique ? Les discours sur la « bonne gouvernance » qui se sont joints à la décentralisation depuis les années 1990 s'appuient sur trois principales composantes : « la privatisation », « la décentralisation » et « la participation » faisant appel à trois acteurs autour de la gouvernance démocratique : l'État, le secteur privé et la société civile (PNUD, 1997). La participation de la société civile suscite « une délégation » de l'action sociale aux organisations de la société civile (OSC).

Malgré sa faillite, l'État demeure le facilitateur du processus de délivrance des services sociaux de base aux citoyens. Le retrait de l'État aboutit aux interventions des organisations non gouvernementales « *l'accent mis par la Banque mondiale sur la limitation de l'appareil d'État et l'élargissement des responsabilités du secteur privé, offre aux ONG une opportunité pour développer plus de fonctions que par le passé* » (BID, 2003, 4). Alors, l'existence de ces « animateurs sociaux » (Melkote, 1998), des « courtiers en développement » au sens de (Bierschenk et al. 2000) sont les bénéfices de la démocratisation/décentralisation. Elles acheminent les aides publiques au développement et de l'action humanitaire vers les communautés nécessiteuses.

Au milieu des années 1980, l'extension des ONG humanitaires voit le jour à travers une professionnalisation rapide qui s'articule avec l'externalisation des actions humanitaires. C'est l'exemple de « Médecin du Monde avec 2 salariés en 1984 contre 250 salariés en 2002 ; le budget de MSF à 19 millions en 1984 contre 330 millions en 2002 ; le MDM 20 expatriées dans les années 1984 contre 400 » (Dauvin et Germanos, 2002). Ces auteurs, mettent la lumière sur deux volets : un volet « militantisme » (vivre pour l'humanitaire) et un autre volet « professionnalisme » (vivre de l'humanitaire). Néanmoins, le questionnement principal est la confrontation entre « le travail du siège » (la cohérence, les objectifs, la façon d'agir) et le « travail de terrain » (la rationalité individuelle ou collective qui défend leur propre intérêt). Le travail humanitaire est alors un travail de bureaucratie et de terrain qui relève de la compétence des acteurs humanitaires, notamment les ONG. (Dauvin et Germanos, 2002).

Ainsi, la question d'« ONGisation » et de l'action humanitaire nous renvoie à la problématique de la gouvernance d'État dont la plus grande partie a vu le jour après la décolonisation en Afrique. Dans ce paragraphe, nous verrons que la formation de l'État en Afrique est un vecteur d'étatisation de l'action des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

En effet, la genèse « avortée » de l'État en Afrique est liée aux faits historiques et colonisateurs qui persistent sur son actualité. La défaite inattendue du processus de décentralisation dans la quasi-totalité de ces États indépendants vient se greffer aux effets des facteurs coloniaux et endogènes des États en Afrique.

Ce mémoire poursuit les réflexions entamées sur les liens entre l'État et les ONG précisément, sur la manière dont les ONG sont venues compenser les limites ou les insuffisances de l'État. Nous nous référons à la notion de la « non gouvernementalité » de Grégory Mann (2015). Dans son ouvrage consacré au rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) en Afrique de l'Ouest, Grégory Mann (2015) définit la non gouvernementalité comme un phénomène de « production de nouvelles formes de rationalité gouvernementale, réalisées à travers les ONG » (Mann, 2015). Malgré ces travaux existants sur l'État, l'intervention d'ONG engendre de nouvelles observations concernant les interactions entre le « non gouvernemental » et le « gouvernemental ». Le domaine de la gouvernance locale et du développement local n'échappent pas aux rapports de proximité, aux tensions et aux conflits entre les acteurs du développement local.

Cette question mérite d'être analysée et interprétée. En effet, l'objet d'étude des sciences sociales, notamment la socio-anthropologie en particulier, est d'analyser et de comprendre les

faits sociaux pour pouvoir les interpréter ou expliquer. Ce choix particulier du secteur de l'éducation et de la santé vise à prolonger les réflexions sur la « non gouvernementalité » dans la commune rurale du Mandé.

Ma motivation à mener cette recherche dans la commune rurale du Mandé s'explique d'abord par mon ancrage dans cette localité. J'ai réalisé un stage au sein de l'ONG Trait d'Union (TU) de 2018 jusqu'à la fin 2019, au cours de cette période, j'ai constaté que l'État et ses services décentralisés n'arrivent pas à couvrir les besoins sociaux de base (éducation et santé) des habitants de la commune rurale du Mandé. La présence des ONG était révélatrice de difficultés de ces institutions publiques et décentralisées mais, illustrait aussi une demande d'intervention émanant de la population locale. En outre, le choix de ce sujet se justifie par l'hypothèse selon laquelle la plupart des collectivités territoriales au Mali serait dans un déficit financier qui ne leur permet pas d'offrir et d'assurer le fonctionnement des services sociaux de base tel que l'accès à une éducation de meilleure qualité et aux soins de santé.

Ce contexte nous a incité, bien avant notre intégration au sein de ce Master, à étudier la question de l'approvisionnement des services sociaux de base dans la commune rurale du Mandé par les ONG. Notre réflexion sur ce sujet a commencé depuis les années 2018 lors de notre stage à l'ONG Trait d'Union (TU) jusqu'à la fin des années 2021 où nous avons eu l'ambition de mener cette recherche.

L'enquête exploratoire nous a permis de questionner sur ce sujet à nouveau afin de pallier les limites des travaux antérieurs que ce mémoire vise à compléter, à améliorer ou à actualiser. Ainsi, l'enquête exploratoire et l'approche théorique nous ont guidé à formuler ce sujet. Ce travail s'appuie sur les travaux antérieurs sur les formes d'engagement des collectivités locales dans le développement local (Soïba, 2011 ; Coulibaly, 2013 ; Soukouna, 2016) et d'auteurs comme Grégory Mann (2015) sur les ONG et Dembélé (2021) sur les questions d'éducation. Ces nombreuses réflexions ont pour point commun de s'inscrire dans une lecture multidimensionnelle du développement local (Soukouna, 2019) influencé par une pluralité d'acteurs qui viennent compenser les limites ou les insuffissances de l'État.

L'atteinte de nos objectifs dans ce mémoire nous a incité d'emprunter une méthodologie appropriée. La démarche méthodologique a été une phase indispensable pour la réalisation de ce mémoire. Nous avons choisi l'interdisciplinarité afin de mettre en exergue une approche pragmatique et scientifique. Notre démarche méthodologique décrit notre milieu d'étude, le choix et justificatoin de nos méthodes et outils de collecte des données, la technique d'accès

aux cibles, le choix et la justification des enquêtés, le dépouillement et l'analyse des données collectées. La dernière section de notre démarche méthodologique portera sur les difficultés.

Notre champ d'investigation est la commune rurale du Mandé située dans le cercle de Kati et dans la région de Koulikoro. La démarche méthodologique est composée de deux phases : une phase théorique et une phase d'enquête de terrain.

L'objectif de la phase théorique consiste à faire l'état de lieu des recherches scientifiques sur la thématique de recherche. Elle a consisté à faire la restitution des travaux antérieurs sur l'État et sa formation en Afrique, le processus de la gouvernance et enfin les rapports de l'État, des collectivités territoriales et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Cette phase théorique nous a permis de présenter le bilan des travaux existants sur notre thématique. Cette phase théorique a permis de reformuler la thématique à nouveau afin d'analyser et interpréter les rapports de collaboration entre la commune rurale du Mandé et les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

La seconde phase de la démarche méthodologique a porté sur les travaux empiriques réalisés lors des enquêtes de terrain. Pour atteindre nos objectifs de recherche, il nous était fondamental de faire recours à des méthodes, des techniques et outils appropriés jugés nécessaires pour la collecte des données. Avant de commencer l'enquête de terrain, nous avons défini nos méthodes, nos stratégies et nos outils de collecte des données. Le choix et la justification de nos modes d'investigation ont permis d'adopter une démarche méthodologique appropriée pour la collecte des données et pour l'anlyse des discours.

I. Choix et justification de la démarche méthodologique de recherche

L'élaboration d'une démarche méthodologique a été une phase importante de nos recherches dans ce mémoire. La section méhodologique explique le choix de nos méhodes de recherche, les outils de collecte des données, les stratégies que nous avons adopté pour accéder aux enquêtés pendant la phase de nos enquêtes de terrain. Elle présente aussi nos méthodes d'analyse de discours, les difficultés liées à notre recherche.

1.1. La méthode d'investigation

Les résultats de ce mémoire dépendent de notre méthode d'investigation. Pour mener cette recherche, nous avons adopté la méthode inductive. Le choix de la méthode inductive découle du fait que cette méthode part du « connu pour arriver à l'inconnu ; du concret à l'abstrait ». Il a permi à ce mémoire de faire l'approche théorique comme le point de départ.

1.2. L'Approche méthodologique de la recherche

Les travaux de recherche dans ce mémoire vont au-delà de la recherche qualitative et la recherche quantitative. La revue littéraire a attiré notre attention sur la complexité de notre thématique de recherche. Nous nous sommes persudé que le développement local, la délivrance des services publics éducatifs, sanitaires et surtout l'intervention des ONG dans le développement local peuvent avoir des données qualitatives et des données quantitatives ou statistiques.

Pour analyser l'aspect quantitatif et qualitatif de la thématique, nous avons adopté l'approche mixte (quantitative et qualitaitve). Le choix de l'approche mixte s'explique du fait que les objectifs de ce mémoire peuvent avoir des données quantitatives et qualitatives, le choix de la méthode mixte découle de notre curiosité scientifique de combiner les deux approches au cours d'une recherche empirique.

Notre étude concerne les acteurs d'ONG, les élus locaux, le ministère de l'administration territoriale, le CAP de Ouezzindougou, les acteurs éducatifs et sanitaires. Ces cibles peuvent nous donner l'état de lieu d'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé dans la commune rurale du Mandé. Les perceptions et les opinions de nos groupes cibles sont très variées.

L'approche quantitative nous a permis de collecter les données numériques sur les établissements scolaires, les structures sanitaires, les effectifs des élèves, les insfrastructures, réalisées par les ONG, les équipements voire aussi la taille de projets des ONG intervenantes et leur participation dans le développement local enfin le nombre de bénéficiaires des actions humanitaires des ONG AADEC, Agir et ALAD. Quant à l'approche qualitative, elle nous a permis de collecter les données sur la nature des rapports de collaboration entre les acteurs du bas, les perceptions, les opinions de nos groupes cibles sur les rapports de l'État, des collectivités territoriales et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

1.3. Les entretiens

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons fait des entretiens avec notre population cible afin de collecter des discours sur notre thématique de recherche. Cette étape a été très fondamentale pendant la phase d'enquête de terrain. Les entretiens ont été réalisé dans les lieux sollicités par l'enquêté : dans le bureau, au bord de la route, dans la famille, dans les écoles, dans les ASACO. L'étape de l'entretien a été un travail de longue haleine, l'indisponibilité de l'enquêté et le repport des rendez-vous ont été important au cours de cette étape. Nous avons

personnellement administré nos entretiens. Nous avons utilisé l'entretien semi-directif qui nous a permis de maîtriser et cadrer les entretiens avec les enquêtés.

Dans nos recherches, nous avons commencé nos entretiens à la mairie. L'entretien avec la mairie nous a permis de collecter des données sur l'historique de la collaboration des ONG et la commune ruruale du Mandé, d'identifier les ONG et leurs actions de développement local dans la zone d'étude. Il a permis aussi de faire un état de lieu de l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé, de receuillir les perceptions et la représentativité des agents de la collectivité sur la collaboration avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Selon les données receuillies à la mairie, la deuxième étape de l'entretien a ciblé les villages dans lesquels les ONG ont réalisé des actions de développement local. Ces entretiens avec la population locale (bénéficiaire) ont consisté de receuillir des informations utiles sur ces actions de développement, de voir comment la population locale perçoit la collaboration de la mairie avec les ONG dans la livraison des services publics éducatifs et sanitaires.

Après avoir identifié les ONG et leurs actions de développement local dans la commune, nous avons commencé à contacter les ONG pour organiser des entretiens. Ce travail de « confirmation ou non » des deux premières données (mairie et population locale) a permis de collecter des données auprès des ONG intervenant dans la commune rurale du Mandé. L'entretien avec les acteurs d'ONG, notamment les ONG ALAD, Agir, AADEC, CAEB, Trait d'Union a consisté de collecter des données sur leur réalisation dans la commune. Il a permis de comprendre les perceptions et l'opinion d'acteurs d'ONG en terme de collaboration l'État/ONG.

Enfin, la dernière étape de l'entretien a ciblé les agents de la mairie, les acteurs d'ONG, la communauté locale et les personnes ressources (les agents de collectivité, les acteurs d'ONG, les anciens fonctionnaires, la population locale, le CGS, le CAP, le ministère de l'administration territoriale, les commissions santé et éducation, les ASACO, les CSCOM). Cet entretien était un travail de triangulation des données. Il a permis aussi d'analyser les perceptions et les opinions de la population cible sur les rapports de la commune rurale du Mandé, les ONG et l'État. Cette étape a tenu compte des effets du décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre

2022[2] relatif au changement des rapports de l'État, des ONG, des fondations et des associations au Mali.

Nous avons planifié nos entretiens en deux séances : la première séance est consacrée à la prise de contact avec l'enquêté afin de lui expliquer le contexte de l'enquête, demander son avis pour un entretien et sa participation à l'enquête ou à un focus group. Lors de cette séance, nous prenons un rendez-vous avec l'enquêté pour une deuxième rencontre qui nous conduira à la deuxième séance. Cette deuxième séance est centrée sur l'entretien ou le focus group proprement dit. Par ailleurs, certains entretiens sont allés jusqu'à une troisième séance, cela est intervenu suite à la qualité des données ou la curiosité de recueillir d'autres informations complémentaires. Cette technique avait pour but de donner du temps à l'enquêté pour remuer sa mémoire avant l'entretien et pour recueillir d'autres informations utiles.

Notre approche méthodologique nous a permis de receuillir des données quantitatives et des données qualitatives. Ainsi, l'analyse des entretiens s'est faite selon les différentes catégories de groupe cible (agents de la mairie, acteurs d'ONG, population locale et personnes ressources). Nous avons noté les enquêtés de A à Z, cette stratégie s'est faite suivant un ordre chronologique des enquêtes réalisées et leur représentativité dans l'échantillon. Pour catégoriser nos données, nous avons procédé au groupage : le premier groupe de données est composé de trois classes : la première classe des données sont issues du personnel des ONG ALAD, AADeC et AGIR, la deuxième classe concerne les discours des fonctionnaires de la collectivité territoriale du Mandé. Enfin, la troisième classe regroupe les discours des bénéficiaires (communautés/villages) directs. Nous avons établi une liste de code identifiant des cibles pour pouvoir protéger leurs données et pour pouvoir les catégoriser.

Le deuxième groupe de nos données provient des populations ordinaires, notamment le ministère de l'administration territoriale, le centre d'animation pédagogique (CAP), les acteurs d'ONG et de développement local qui maitrisent notre thématique de recherche.

Le choix de la méthode inductive transversale, la catégorisation des données recuiellies nous ont permis de trianguler nos données. Cette méthode d'analyse de discours nous a permis de comparer ou confronter nos différentes informations receuillies auprès de la population cible. Il s'agit de comparer les données selon les groupes (données de la mairie, données d'acteurs

[2] Voir le décret n°2022-0738/Pt-RM du 29 Novembre 2022 portant l'interdiction des activités de certaines associations et fondations sur le territoire de la république du Mali publié dans le journal officiel du 2 Décembre 2022

d'ONG, de la population locale et des personnes ressources). Cette stratégie d'analyse de données a consisté de vérifier la véracité des informations receuillies avant de les extraire.

1.4. Le travail d'enquête de terrain

Après la phase théorique et après avoir adopté une méthodologie de recherche, nous avons commencé l'enquête de terrain. Nos recherches de terrain ont pris six (6) mois. Les recherches de terrain ont ciblé les élus locaux, les acteurs éducatifs, sanitaires de la commune rurale du Mandé, le personnel des ONG AADEC, Agir et ALAD. Nos recherches de terrain ont concerné aussi le ministère de l'administration territoriale, les personnes ressources (acteurs d'ONG, de développement local, les anciens fonctionnaires) qui savent et maîtrisent notre thématique de recherche. Le choix de tous ces acteurs cités ci-desus a donné la possibilité de s'entretenir avec tous les acteurs concernés par le développement local et la délivrance des services éducatifs et sanitaires dans la commune rurale du Mandé.

Carte N°1 : Champs d'investigation (zone d'étude)

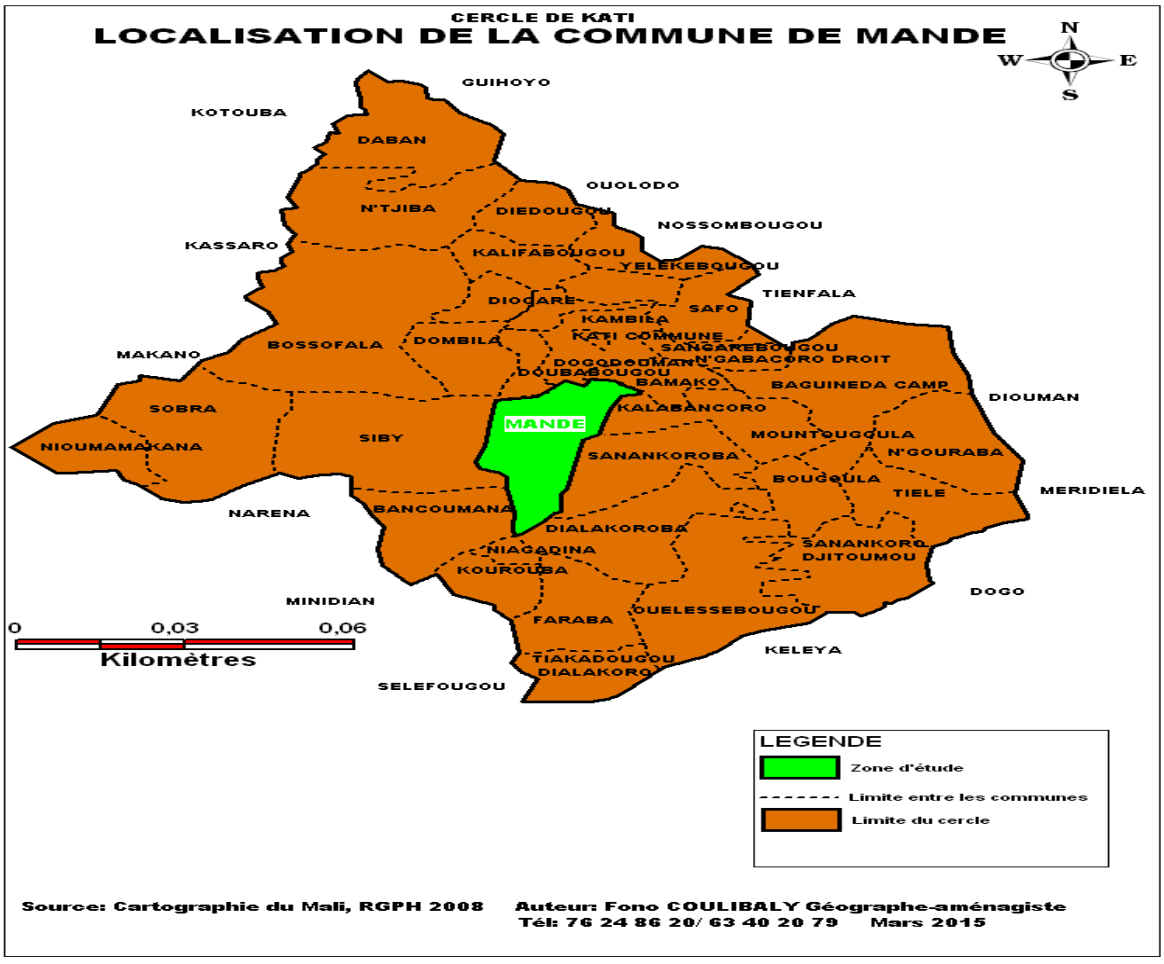

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Au cours de cette étude, les travaux de terrain de la première phase ont commencé le 1er août 2022 pour prendre fin le 30 août 2022. La première phase de nos recherches empiriques a ciblé largement les acteurs locaux du développement local de la commune rurale du Mandé : les agents de la mairie, la commission éducation et santé, les autorités coutumières des villages ayant bénéficié l'intervention des ONG AADEC, Agir et ALAD. Pendant cette phase, nous avons rencontré le personnel du centre d'animation pédagogique (CAP) de Ouezzindougou, les anciens fonctionnaires de la commune rurale du Mandé, le CGS, les enseignants, les ASACO et la communauté locale.

A la fin de la première phase, nous avons identifié toutes les ONG partnaires de la commune rurale du Mandé. Les acteurs locaux ont expliqué l'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Nous nous sommes convaincu qu'il existe plusieurs ONG intervenant dans notre champ d'étude. Pour limiter notre champ d'investigation de la recherche, nous avons voulu étudier l'intervention de trois ONG (intervenant) dans la commune rurale du Mandé. Pour l'efficacité et dans le souci de représentativité des ONG nationales et internationales dans nos études, nous avons adopté le choix de deux ONG nationales et une ONG internationale.

Nous avons dressé une liste d'ONG interventant dans notre champ d'étude avant de commencer la deuxième phase de nos recherches. Les rercherches de cette phase ont commencé le 30 août 2022 pour prendre fin le 30 septembre 2022. Nous n'avons pas choisi une ONG au début des enquêtes, nous avons contacté toutes les ONG identifiées.

Tableau N° 1 : Rélatif aux ONG qui ont réalisée de projet dans la commune du Mandé.

N°	ONG	Secteur d'intervention
01	AADEC	Education et Santé
02	International Rescue Commitee (IRC)	Education
03	Agir	Education, santé, entreprenariat
04	COFESFA	Santé et droit de femme
05	Trait d'Union	Etat civil
06	ALAD	Education, Santé, AGR
07	Right to play	Education, droits des enfants
08	Jigi	Santé
09	CAEB	Education et santé
10	World vission	Education et santé

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

En rappel, nous affirmons que notre thématique de recheche cible le secteur éducatif et sanitaire, nous avons donc identifié uniquement les ONG éducatives et sanitaires. Parmi les ONG ci-dessus nous avons voulu prendre contact avec toutes les ONG avant de choisir trois ONG parmi elles. Pendant cette deuxième phase, nous avons rencontré le personnel de l'ONG AADEC, International Rescue Commitee, l'ONG CAEB, ALAD, Agir, la COFESFA. Nous n'avons pas pu rencontrer l'ONG Right to play et l'ONG Jigi car, nous sommes allé 5 fois au siège de l'ONG Jigi à l'ACI 2000 sans avoir eu contact avec le personnel. Nous n'avons pas trouvé le siège de l'ONG Right to Play, le secrétaire général de la mairie a donné l'adresse physique du siège de l'ONG Right to Play dans le quartier Hamdalaye. Quand nous avons été sur le lieu indiqué par le secrétaire général de la mairie, le bâtiment était plutôt occupé par une famille. Selon une famille voisine de l'immeuble occupé par l'ONG Right to Play, l'ONG a démennagé vers la rive droite de Bamako.

Nous avons rencontré le chargé de ressource humaine de l'ONG International Rescue Commitee mais le problème est que cette ONG internationale ne partage pas ses données avec une tierce personne. Quant à l'ONG World Vision, elle était justement au début de leur intervention dans la commune rurale du Mandé au moment de l'enquête. Nous n'avons pas voulu rencontrer la COFESFA. Selon notre analyse pendant la première phase, l'intervention de cette organisation feminine s'intéresse indirectement à notre thématique de recherche. Selon les raisson évoqués ci-dessus, nous n'avons pas collectés de données auprès des ONG World Vision, Right to Play, International rescue Commitee (IRC) et la COFESFA.

Les rercherches empiriques de la deuxième phase de terrain ont concerné les ONG AADEC, Agir, CAEB, COFESFA, ALAD, Trait d'Union et l'ONG Agir. Pendant cette phase, nous avons collecté des donnée auprès de la directrice exécutive et le coordinateur de l'ONG AADEC ; le Président et le chargé de communication de l'ONG Trait d'Union (TU) ; l'adjoint au directeur général de l'ONG Agir, le coordinateur pays de l'ONG ALAD et enfin le coordinateur de l'ONG CAEB. L'avis favorable à la demande d'entretien des responsables des ONG citées ci-dessus a permis de faire des entretiens ces Organisations Non Gouvernementales (ONG) citées ci-dessus. Nous avons collecté des données auprès de toutes ces ONG en fonction de leurs interventions évoquées par les acteurs. Après la collecte des données, nous avons adopté des critères pour choisir deux ONG nationales et une ONG internationale pour analyser et interpréter les rapports de collaboration entre ces trois ONG et les autorités municipales de la commune rurale du Mandé. Ainsi, les ONG AADEC, ALAD et Agir ont été choisies selon les critères ci-après :

- la mise en œuvre d'un projet par l'ONG dans la commune rurale du Mandé au cours de la période de 2015 à 2022 ;
- la spécialisation de l'organisation dans le domaine de l'éducation ou de la santé ;
- la transversalité dans leurs interventions (santé et éducation à la fois) ;
- la taille de leurs programmes/projets menés dans la municipalité du Mandé ;
- le caractère innovateur de leur intervention.

Pendant cette phase, nous avons fait la navette entre les ONG étudiées, les villages auxquels elles ont réalisé leurs actions de développment local et la mairie de la commune rurale du Mandé.

La troisième phase de nos recherches de terrain résulte du décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022 relatif à l'interdiction des activités avec « *l'effet immédiat* » de certaines associations et fondations sur le territoire de la république du Mali. La deuxième et la troisième phase ont connu une intermède.

Nous avons commencé les enquêtes de la troisième phase le 5 décembre 2022 pour prendre fin le 30 janvier 2023. Les recherches de cette phase ont été essentiellement des enquêtes qualitatives. Après l'annonce du décret présidentiel, la Dr Sadio Soukouna (directrice de mémoire) nous a demandé d'analyser les effets de ce décret sur les rapports de collaboaration entre les acteurs locaux de développement local. Les enquêtes de cette phase ont concerné tous les groupes cibles : la mairie, les ONG, les personnes ressources, le ministère de l'administration territoriale. Au debut de cette phase, nous avons identifié les ONG et les projets concernés par le décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022. Cette étude a considéré les ONG concernées par le décret cité ci-dessus comme la cible prioritaire de la phase de nos recherches empiriques. Ainsi, l'ONG ALAD était concernée par le décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022. Ensuite, les autres groupes de données, notamment les acteurs locaux et les personnes ressources ont été considéré lors des enquêtes de la troisième phase.

1.4.1. La population cible

La population cible de nos recherches de terrain est composée d'acteurs d'ONG, les élus municipaux, la commission d'éducation, de santé, le centre d'animation pédagogique (CAP),

les associations de santé communautaire (ASACO), le ministère de l'administration territoriale, les anciens fonctionnaires de collectivité et de l'État, les comité de gestion scolaire (CGS).

Nous avons adopté des critères pour choisir nos enquêtés : être un fonctionnaire de collectivité de la commune rurale du Mandé ; être un acteur d'ONG, particulièrement (ALAD, Agir et AADeC) ; être un membre de la commission santé et éducation, être bénéficiaire direct ou indirect des actions de développement local des ONG, avoir des connaissances et des compétences solides sur notre thématique de recherche.

Dans notre population d'étude, les agents de la mairie et le personnel des ONG AADEC, Agir et ALAD sont les acteurs actifs. Nous nous sommes persuadé depuis la phase théorique que le développement local met en corrélation plusieurs acteurs locaux, c'est raison pour laquelle nous avons ciblé les acteurs cités ci-dessus.

1.4.2. L'échantillon et sa taille

En raison de la complexité et compte tenu de la méconnaissance des cibles dans la communauté locale, nous n'avons fixé auccun échatillon avant de commencer nos enquêtes de terrain. Pendant les trois phases de nos recherches de terrain, nous avons enquêté au total 95 personnes dont les caractéristiques sociodémographiques et leurs classes d'âge sont très variées. Elles sont composées des malinkés, des soninkés, des peuls, des bambaras, des somonos, des miniankas, des bobos.

Graphique n°1 : Intervalle d'âge de la population étudiée

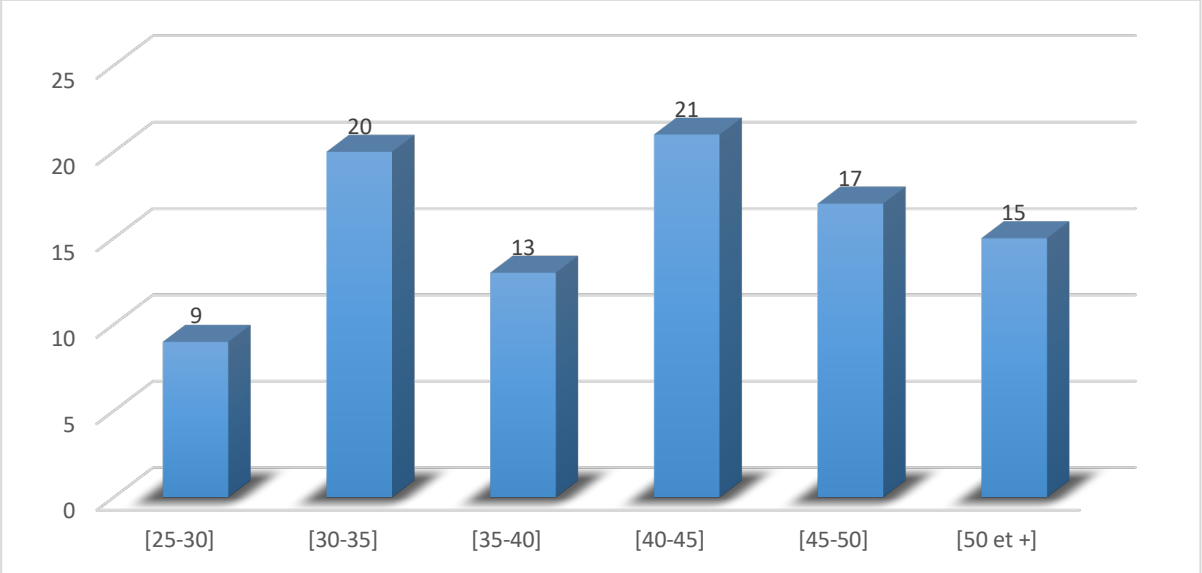

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022.

Parmi nos cibles, 44% sont de genre féminin et 56% sont de genre masculin. Le parcours et l'expérience de nos cibles directes, notamment les acteurs d'ONG, ont été également considérés dans le choix de nos enquêtés et pendant la phase d'analyse des données collectées. L'expérience de vie de nos acteurs d'ONG varient entre 10 à 28 ans. Certes, 48% de notre population étudiée vit dans le monde d'ONG et leurs expériences profesionnelles dans ce secteur varie entre 10 à 30 ans.

Les 95 personnes enquêtées se repartissent comme suit : 10 agents en fonction à la mairie de la commune rurale du Mandé, 4 personnels du centre d'animanisation pédagogique (CAP) de Ouezindougou, 2 personnels du ministère de l'administration territoriale (MATD), 2 personnels de l'ONG AADEC, 1 personnel de l'ONG Agir, 1 personnel de l'ONG ALAD, 1 personnel de l'ONG CAEB, 8 anciens fonctionnaires de la collectivité territoriale, 19 acteurs d'ONG, 17 personnes issues de la population locale, 4 membres de CGS, 6 parents d'élèves, 1 DTC, 5 membres de la commission d'éducation, 4 membres de la commission santé, 10 membres des ASACO.

Graphique N°2 : Expérience de vie des acteurs d'organisation non gouvernementale

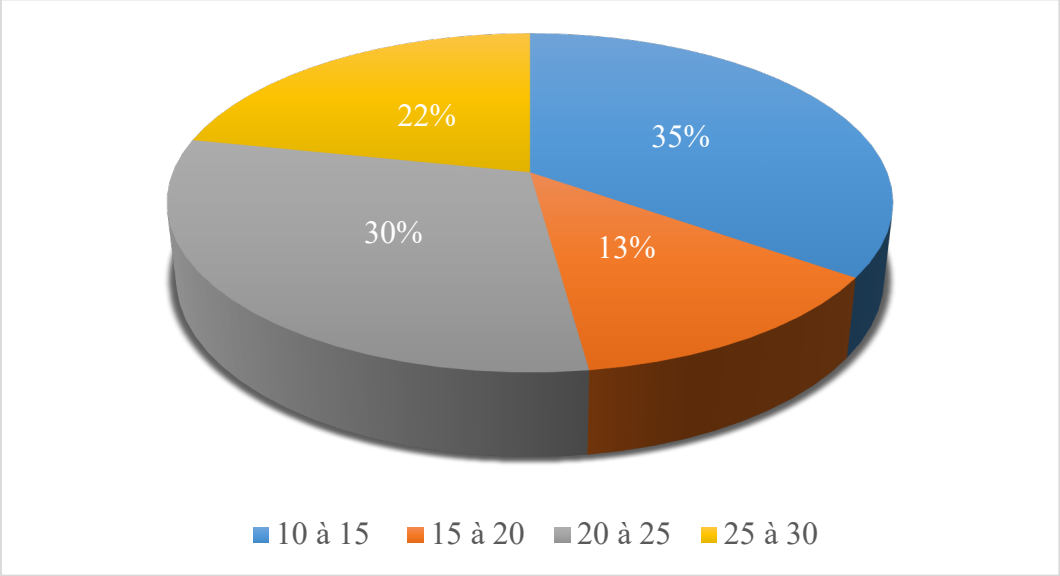

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

1.4.3. Stratégies et outils de collecte des données

Le choix d'une stratégie d'accès au terrain, de la population cible et des outils de collecte de données ont été indispensable dans nos travaux d'enquête de terrain.

1.4.3.1. Stratégies d'accès au terrain et aux enquêtés

Nous avons choisi au début de nos recherches de ne pas faire la sélection des enquêtés ni des ONG pour réaliser notre étude pendant la phase de terrain. L'accès à la mairie a été favorisé en raison de nos relations avec la mairie. En rappel, entre 2018 et 2019, nous avons mené des actions de développement dans cette commune par le biais de l'ONG Trait d'Union. Le travail d'identification des ONG que nous avons fait pendant la première phase de terrain a permis d'identifier les ONG concernées par notre étude.

Selon le temps imparti pour les recherches de terrain (3 mois), nous estimons que le choix d'ONG et d'enquêtés ne fait que rendre difficiles nos travaux d'enquête de terrain. De plus, nous ne connaisons pas au préalable tous les acteurs locaux qui maîtrisent notre thématique de recherche. Enfin le monde d'ONG et le processus de développement local sont presque méconnus au niveau de la population locale.

Pour réssoudre les difficultés liées à l'identification des acteurs concernés à travers la commune rurale du Mandé et environs, nous avons adopté la stratégie de « boule de neige » pour administrer nos guides d'entretien et les questionnaires. Cette stratégie est basée sur nos relations sociales et professionnelles avec les ami(e)s, les collègues, les parents ou les voisins. Nous avons établis un resseau d'enquête via la « boule de neige » c'est-à-dire que cette stratégie a permis d'accéder aux enquêtés les unes auprès les autres. L'efficacité de notre stratégie a été la négociation d'accès aux données de l'enquêté, les liens sociaux par lesquels nous avons accedé aux enquêtés, ont établi une confiance pendant les entretiens.

1.4.3.2. Outils de collecte des données

Les outils de collecte de données sont indispensables pour toute recherche académique et universitaire. Dans cette section, nous allons présenter les instruments que nous avons utilisé pour la collecte de données. Nos instruments de collecte de données ont été choisi en fonction de nos obejctifs de l'approche mixte que nous avons adopté au cours de nos recherches.

1.4.3.2.1. Le guide d'entretien

Dans cette étude, un guide d'entretien a été élaboré et adressé aux profils des enquêtés suivants : les acteurs d'ONG (ALAD, AADEC et Agir), la commission d'éducation, la commission de santé, le centre d'animation pédagogique (CAP) de Ouezzindougou.

Le guide d'entretien adressé aux acteurs d'ONG a porté sur : la création de l'ONG, sa présence dans la commune rurale du Mandé, ses zones et domaines d'intervention et ses projets menés. Quant à la commission d'éducation, le guide d'entretien a porté sur le nombre d'écoles et celles réalisées par les ONG, l'effectif du personnel enseigant, ceux formés et pris en charge par les ONG, la quantité des équipements scolaires et ceux fournis par les acteurs d'ONG. Enfin, le taux d'approvisionnement des services publics éducatifs, l'apport des ONG AADEC, Agir et ALAD.

Le guide d'entretien adressé à la commission de santé a porté sur le nombre de structures sanitaires dans la commune et celles réalisées par les acteurs d'ONG, l'effectif du personnel de santé, ceux formés et pris en charge par les ONG, la quantité des équipements sanitaires et ceux fournis par les acteurs d'ONG, le taux d'approvisionnement du service public de santé et l'apport des ONG. Pour le personnel du CAP, le guide d'entretien a porté sur l'effectif des élèves selon les écoles publiques et privées, le nombre des écoles publiques par rapport aux écoles privées.

1.4.3.2.2. Le questionnaire

Dans cette étude, nous avons utilisé le questionnaire. Le questionnaire est composé d'une série de questions adressées à l'enquêté. Les questions ouvertes, semi-ouvertes ont été utilisées dans le questionnaire. Le choix du questionnaire découle de notre approche de recherche (mixte). Nous nous sommes convaincu que le traitement des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles est facile avec un questionnaire. Nous avons adressé un questionnaire à chaque enquêté. Le questionnaire était toujours élaboré après la première séance de recontre avec l'enquêté. Cette méthode vise à mieux connaître l'enquêté avant l'entretien pour élaborer le questionnaire en fonction de ses connaissances, ses expériences souvent même en fonction de son poste occupé dans la mairie, dans les ONG, au ministère, au CAP.

1.3.3.2.3 Les difficultés rencontrés

Dans nos recherches, nos moyens ont été limités avec des problèmes liés au cadrage (orientation fixant les grandes lignes des entretiens) avec certains enquêtés. Par ailleurs, il a été souvent difficile de mesurer le temps de nos entretiens à cause de l'interruption de nos échanges. Certaines conditions d'entretien n'étaient pas favorables à cause du lieu sollicité par l'enquêté (au bord de la route). Il a fallu des temps nécessaires pour organiser les focus groups. Les durées

de rendez-vous étaient longues (voir 20 jours) à cause de l'indisponibilité de certains enquêtés. La méconnaissance du monde d'ONG par certains enquêtés nous a permis de ne pas prendre en compte leurs réponses. Il a été souvent difficile de convaincre certains enquêtés afin qu'ils puissent nous accorder un entretien. Par ailleurs, beaucoup enquêtés se sont retenus face à la question d'interdiction des « projets français » au Mali compte tenu de la situation politique actuelle du pays. Ainsi, certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) nous ont notifié que l'accès à leurs données par une tierce personne est interdit.

Nous avons pu surmonter toutes ces difficultés grâce à l'aide des ami (e)s et des personnes de bonne volonté pour pouvoir puiser les connaissances des personnes ressources qui savent et maitrisent notre thème de recherche. Nous tenons à signaler que cette étude n'a pas couvert toutes les ONG et leurs spécialisations dans la commune rurale du Mandé. Nous nous sommes limité uniquement aux trois organisations qui ont validé nos critères de sélection (l'ONG Association Languedocienne et Limousine d'Aide au Développement (ALAD), de l'ONG Association Appui à l'Auto Développement Communautaire (AADEC) et de l'ONG Agir).

Nous nous sommes persuadé qu'une recherche sur les autres Organisations Non Gouvernementales (ONG) partenaires de la mairie de la commune rurale du Mandé et sur les autres domaines d'intervention ou secteurs de développement local dans la zone de recherche peut compléter ce mémoire.

II. Présentation du milieu d'étude

La commune rurale du Mandé est notre milieu d'étude. Elle est une commune rurale, créée suivant la loi n°96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des communes en République du Mali[3]. Elle tire son nom de son ethnie principale : Malinké et s'étend sur une superficie de plus de 532,25 Km² soit 53 225 ha. Elle est limitée au Nord par les Communes rurales de Doubabougou, Kambila, Dogodouman, à l'Est par le District de Bamako (la Commune IV), au Sud par la Commune rurale de Bancoumana et à l'Ouest par la Commune de Siby. La commune rurale du Mandé est située dans le cercle de Kati dans la région de Koulikoro.

[3] La commune rurale du Mandé a été créée en 1999 conformément à la loi n°96-059 du 4 Novembre 1996 portant sur la création des communes au Mali.

Carte **N°2** : Carte administrative de la commune rurale du Mandé

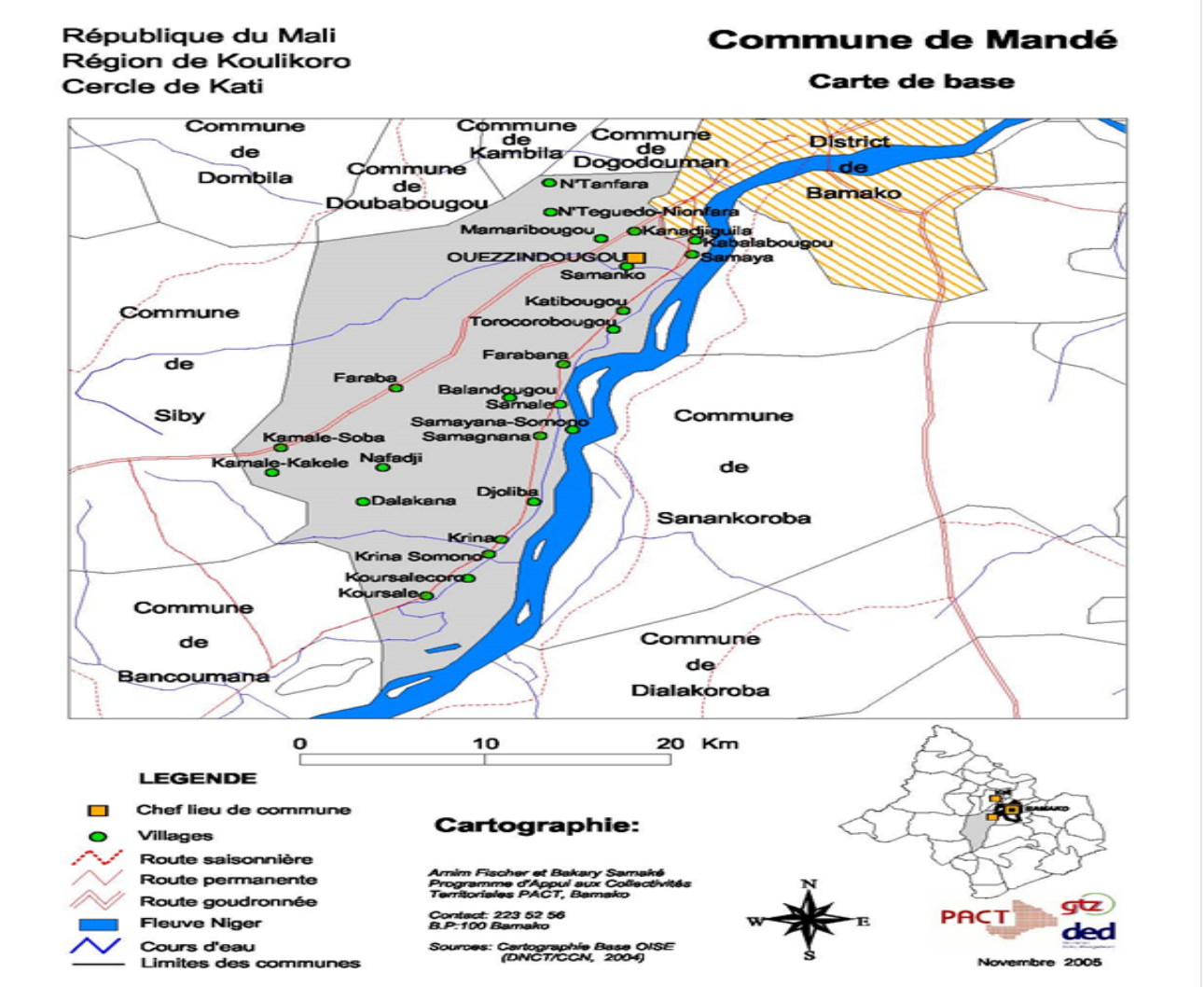

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Selon le rapport de la direction nationale de la population (2022), la commune rurale du Mandé compte 87 999 habitants[4]. Elle compte 25 villages : Ouezzindougou (Chef-lieu de la commune), Kanadjiguila, Balandougou, Dalakana, Djoliba, Farabana, Faraba, Samaya, Kabalabougou, Kamalé-Soba, Kamalé-Kakélé, Katibougou, Koursalé, Koursalé-Coro, Kirina, Kirina-Somono, Mamaribougou, N'Tanfara, N'Tékédo, Nafadji, Samayana, Samayana-Somono, Samanko-Plantation, Torokorobougou, Samalé. Suite à son échec lors des élections communales de 2016, la commune rurale du Mandé vit sous une autorité intérimaire conduite par deux équipes différentes.

[4] Estimation de la population du Mali par Région, Cercle et Commune réalisée par la Direction Nationale de la Population d'octobre 2022

Carte N°3 : Situation des villages de la commue rurale du Madé

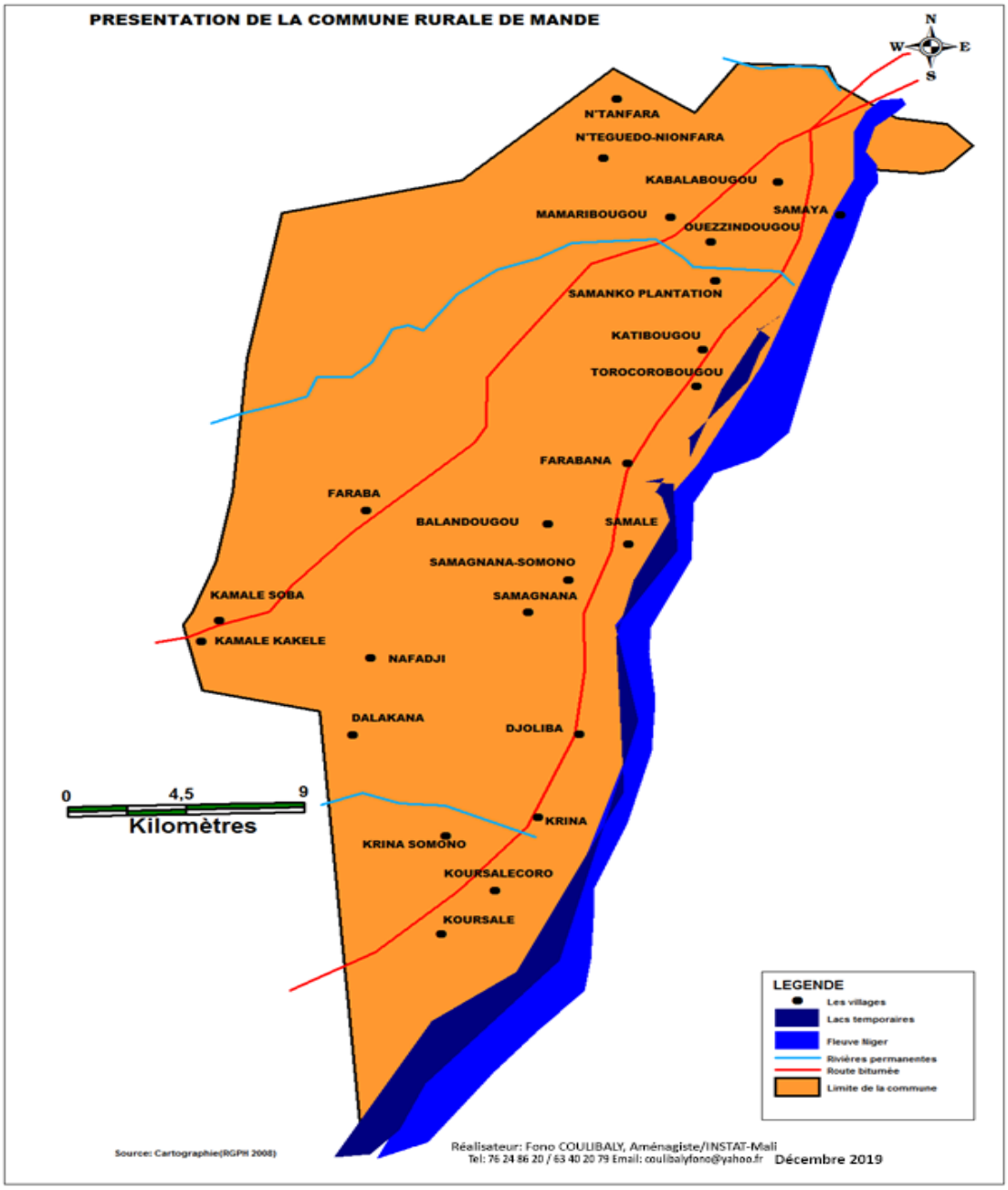

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Néanmoins, nous ne pouvons pas entamer la première partie de ce mémoire sans pour autant définir nos objectifs et sans faire la problématisation de notre thème. Ainsi, les paragraphes ci-dessous dévoilent nos objectifs et le problème auquel nous faisons face dans cette étude.

Ayant inscrit le mémoire de Master II dans un temps bien déterminé, nous avons fait le choix d'investir dans la commune rurale du Mandé en analysant l'intervention humanitaire de trois Organisations Non Gouvernementales (ONG) différentes (AADeC, ALAD et Agir) en vue

d'étudier leurs interactions avec les collectivités locales, notamment la commune rurale du Mandé.

L'objectif principal de ce mémoire de Master II s'attache à analyser la relation entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les collectivités territoriales autour du développement local dans la commune rurale du Mandé. Il en découle quelques objectifs spécifiques de recherche qui consistent à : faire un état de lieu des rapports entre l'État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le cadre du développement local et celle de la gouvernance locale ; à analyser les rapports de proximité, de tensions et de conflits entre les ONG et les collectivités territoriales autour des projets de développement des collectivités locales ; à décrire les limites, les interactions, les stratégies et les modes d'intervention des ONG dans la commune. Les rapports entre les ONG et les collectivités génèrent des représentations souvent divergentes du point de vue des différents acteurs. Elles permettent de mieux comprendre la collaboration et les rapports de partenariat entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les collectivités (décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022 portant interdiction des projets français au Mali et l'instruction n°2022-003115/MATD/SG relative au dispositif commun de coordination et de suivi des activités des ONG et des fondations au Mali).

Les différents statuts d'ONG (création hybride des ONG par les fonctionnaires d'État, des collectivités territoriales et des leaders politiques) à des fins d'intérêts personnels ou politiques. Enfin, nous allons étudier les effets de la crise politique sur les rapports entre l'État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) surtout sur les actions des ONG. Ces activités sont menées par les ONG via le « partenariat » État/ONG ayant une visée de développement en général. Nous verrons la capacité du processus de développement à unir plusieurs acteurs en son sein pour son fonctionnement c'est-à-dire que les acteurs du développement sont nombreux et énormément variés.

En effet, le développement met en corrélation plusieurs acteurs différents : les acteurs étatiques, les acteurs internationaux et les acteurs de la société civile. La fusion de tous ces acteurs à la fois au niveau tant d'élaboration des politiques publiques qu'au niveau de l'opération sur le terrain du développement n'échappent pas à l'analyse des sciences sociales en particulier. En effet, l'union d'acteurs différents formant le moteur du développement et créant un système « fonctionnaliste » spécifiquement local constitue le cœur de nos interrogations. En outre, les acteurs de la société civile étant à la fois un dispositif de contrôle des pouvoirs publics mais

aussi « les décideurs, les bailleurs et les bénéficiaires » des actions de développement constituent un élément clé de nos analyses. Alors, il est nécessaire de faire une analyse historique sur ce concept de société civile dans le contexte actuel des « nouveaux États » bien avant d'analyser leur rôle dans le développement local de la commune rurale du Mandé.

Si la notion de société civile a été développée en occident pour le contrôle citoyen (Alexis, R. 2005), l'analyse de la démocratie et de la décentralisation, sa définition et son usage dans un contexte non occidental est une réalité complexe. En plus, si la mission de la société civile est d'être un « garde-fou » du pouvoir démocratique et d'entreprendre les initiatives de l'auto-développement local, son contact avec l'appareil bureaucratique « la société politique » engendre des conflits, des tensions et des amalgames. Peut-être, nous avons assisté à la levée des barrières entre le « gouvernemental et le non gouvernemental » ; « le social et le non social » ; « l'intérêt commun et l'intérêt personnel ». Il semble néanmoins que le domaine de la société civile a été mal compris de même que son usage dans le contexte africain, particulèrement au Mali. Ainsi, l'aspect que nous prendrons en compte est celui des rapports, des interactions, des conflits et des tensions entre l'État et les organisations de la société civile (OSC), notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le cadre du développement local. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui portent le grand nombre des projets de développement local à l'international, leurs interactions, leurs stratégies et leurs modes d'interventions n'échappent pas à l'analyse dans le contexte actuel du pays. Ce lourd travail sur ces rapports qui peuvent être identiques dans chaque collectivité locale échappe aux chercheurs et aux universitaires dans la commune rurale du Mandé. Nous admettons que plusieurs explications provisoires à la problématique sont bien entendues.

L'hypothèse centrale de notre recherche est que les rapports entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les collectivités municipales autour de questions de développement sont méconnus et suscitent des réalités contrastées dans la commune rurale du Mandé. Ainsi, d'autres facteurs sont à approfondir, la présence des ONG sur le terrain de développement peut occasionner des tensions et des conflits de proximité, des répercussions. Nous supposons que leurs interactions, leurs stratégies et leurs modes d'interventions peuvent donner naissance à des rapports de force, de concurrence tout comme des rapports de complémentarité et de compensation. Une seconde hypothèse est que ces différents acteurs s'inscrivent dans une logique de la « non gouvernementalité » et de production de rationalité gouvernementale à travers l'approvisionnement des services sociaux de base aux populations de la commune rurale du Mandé. Ainsi, ce travail vise à voir dans quelle mesure le

développement local apparaît comme un cadre propice de poursuite par des acteurs non étatiques des domaines d'action abandonnés par l'État.

Afin de répondre à ces différentes interrogations, nous avons divisé ce mémoire en trois parties : la première partie étudiera les liens socio-politiques entre l'État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ensuite, la seconde partie analysera les liens historiques, les rapports de proximité et de conflits entre l'État et les ONG et enfin la troisième partie présentera les résultats de notre étude de cas en montrant comment dans des contextes d'incertitude et d'absence de l'État les ONG et collectivités locales viennent compenser les limites de celui-ci.

La première partie ou cadre théorique comprend deux chapitres : le premier chapitre est consacré à la définition des concepts clés de notre thématique de recherche et le second portera sur la revue critique de littérature des travaux antérieurs. La deuxième partie comprend deux chapitres. Le premier chapitre élucidera l'historisation des rapports des collectivités locales et des ONG dans la commune rurale du Mandé et le deuxième chapitre est centré sur l'État, ONG et changement politique au Mali. Enfin, la troisième partie de ce mémoire comprend deux chapitres. Dans son premier chapitre, nous étudions le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le développement local dans la commune rurale du Mandé et le second portera sur les reconfigurations politiques et l'étatisation de l'action des ONG sous contrainte.

PREMIERE PARTIE

La conceptualisation liée à notre thématique est une étape dont il faut tenir compte pour mieux cerner les contours du thème ou du problème posé. La méconnaissance ou l'incompréhension des concepts fondamentaux de notre thématique peuvent miner les lecteurs et celle de la communauté scientifique, non seulement, il mine les destinataires de ce mémoire mais aussi la non signification ou la non détermination des concepts liés à notre thème peut renverser la balance de notre mémoire. Alors, il est question dans ce premier chapitre intitulé « définitions conceptuelles » de définir les concepts fondamentaux de la thématique. Par ailleurs, toute recherche scientifique qui passe sous silence des travaux antérieurs risquera d'engendrer des insuccès. Tout chercheur, étudiant ou doctorant qui néglige les travaux de ses prédécesseurs ne fait que négliger la qualité de ses résultats, cela sous-entend qu'un résultat de recherche scientifique découle de la revue de la littérature qui s'avère donc indispensable pour tous les travaux de recherche. Le second chapitre de cette partie intitulé « revue critique de la littérature » tentera de mettre la lumière sur des travaux qui nous ont précédé sur ce thème.

CHAPITRE I : Définitions conceptuelles

Les définitions conceptuelles portent sur les concepts autour desquels se construit ce mémoire. Dans cette étude, nous allons donner les définitions issues des auteurs et de la population cible.

1.1. L'État providence : attribut, fonctionnement et difficultés

Merrien (2019) affirme que le concept d'État providence est apparu en 1848 en vue d'instaurer un État social émanant des revendications populaires pour l'intervention de l'État dans le domaine de la protection et de la sécurité sociale. La notion d'État providence renvoie donc aux fonction de solidarité de l'État.

Au XIXème siècle, l'État providence apparait comme une intervention sociale du gouvernement en prenant « en charge la formation de l'individu par l'encadrement de ses loisirs de l'enfance à la vieillesse » (Guillaume, 2000 : 2, p.372). Ainsi, l'État providence est un engagement de l'État dans la couverture de certains risques pour certaines populations ainsi que la réponse à des besoins sociaux englobant la santé, l'habitat et la formation (Guillaume, 2000 : 2, p. 373). L'article 118 de la constitution de l'URSS cité par Guillaume (2000) pose le fondement d'un État providence idéal : les citoyens ont droit au travail, le financement de la protection sociale incombe à l'État (Guillaume, 2000 : 2, p.379).

Les politiques publiques et la résolution des problèmes sociaux démandent l'intervention de l'État dans le domaine social : sécurité et protection sociale, assurance des maladies, droit des travailleurs, lutte contre le chômage, allocation familliale, l'éducation en somme les services

sociaux de base. L'État providence est un État de droit pour le peuple, il donne un certain pourcentage de droit de l'État au peuple et la possibilité d'agir sur un problème social par des voies légales. C'est une tendance dans le long terme des sociétés modernes à engager des moyens. L'État providence exerce trois fonctions : la fonction de régulation, la fonction d'allocation et la fonction de redistribution.

Ces fontions d'État providence sont des fonctions de bienfaissance, de protection et de solidarité sociale à travers la socialisation des risques sociaux (santé, éducation, vieillesse, famille, emploi, exclusion sociale, dépendance, logement, pauvreté).

Les fonctions de protection sociale de l'État providence sont en crise, la prise en charge de la protection sociale coûte cher pour les gouvernements « on ne sait plus comment payer » (Lipietz, 1983 : 4, p.56). La crise d'État providence renvoie à l'incapacité de l'État à satisfaire les besoins sociaux et humains de la population. Il s'agit de comprendre que la crise économique et financière de la protection sociale, la crise de légitimité, la crise de non croissance (Lepietz, 1983) mettent en échec l'État providence dans sa fonction protection sociale.

1.2. Le concept de la décentralisation

La décentralisation au Mali a commencé après la révolution de 1991 (Kassibo, 2006). Les catégories de collectivités décentralisées sont entre autres : les régions, les cercles, les arrondissements et les communes. La décentralisation au Mali est régie par la loi n°96-059 du 4 novembre 1996.

Ainsi, Borgetto (2010) definit la décentralisation comme un « mode d'organisation publique consistant à transférer des attributions du pouvoir central à des institutions juridiques distinctes qui disposent, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion » (p. 6). Quant à Beridogo (2006), la décentralisation est un exercice de pouvoir à la base.

La décentralisation est un système d'administration par laquelle les collectivités locales sont administrées par les organes élus par la population, qui détiennent les pouvoirs de décision et d'exécution en matière des services publics locaux. Elle permet au pouvoir central de confier la gestion des affaires locales aux hommes et aux femmes élu(e)s par la population de cette même localité.

La loi n°052 du 2 octobre 2017[5] a déterminé le fonctionnement des services décentralisés de l'État. Conformément à cette loi, les collectivités territoriales ont pour missions : de conception, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des projets de développement économique, social et culturel de la collectivité.

Les objectifs de la décentralisation ne sont pas atteints au Mali en raison du manque de transfert de compétence (Kassibo, 2006), du non respect des critères de la décentralisation (Coulibaly et Lima, 2013). Le manque des ressources humaines et financières a pris en otage les objectifs de la décentralisation dans les collectivités locales.

1.3. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Le terme *Organisation Non Gouvernementale* recouvre une pluralité d'organisations, le secteur privé et la société civile. Définir les Organisation Non Gouvernementales (ONG) consiste d'abord à identifier le type d'oraganisation auquel nous nous s'intéressons dans cette étude.

En 1950, le conseil économique et social des Nations Unies cité par Thioune (2015) définit les Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme « toute organisation internationale qui n'a pas été créée par voie d'accords intergouvernementaux ». (p. 74). Cette définition des Nations Unies a été mise en cause par Peroulaz (1998) par le fait qu'elle tient compte de toutes organisations y compris les entreprises, les églises. Dans nos analyses, un accent particulier est mis sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui participent au fonctionnement de l'État providence.

Au sens plus restreint, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) désignent toute organisation apolitique et à but non lucratif. Ainsi, Barlet et Jarousse (2011) définissent les ONG comme « toute forme d'association non puplique, à but non lucratif, dont la vocation est d'apporter un service à des groupes identifiés ou de soutenir les actions à conduire en leur faveur (p. 37). Les ONG sont issues de la société civile, elles sont composées d'associations citoyennes nationales ou internationales qui exercent le métier de l'humanitaire et qui ont signé une convention de partenariat avec les gouvernements.

Selon le coordinateur de l'ONG CAEB, les ONG sont les associations signataires d'un accord cadre avec le gouvernement de la république du Mali.

[5] La loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales (Commune, Cercle et Région)

En effet, Peroulaz (2004) affirme qu'il n'existe pas une réglementation universelle du statut d'ONG c'est-à-dire que les Organisation Non Gouvernmentales (ONG) sont réglementées par les accords et les lois nationaux.

Dans le fonctionnement de l'État providence, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) participent à la protection sociale via l'approvisionnement des services publics à travers des actions humanitaires de développement, de ligitimation des élus municipaux et d'assistance la communauté par la solidarité dans le cadre du développement local.

1.4. Les associations

La création de l'association au Mali est régie par la loi n°04-038 du 05 Août 2004 relative aux associations[6]. Cette loi (citée ci-dessus) dispose qu'une association est une convention par laquelle plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances pour leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices. De même, la loi du 1er juillet 1901 définit une association[7] de la même manière que la loi n°04-038 du 05 Août 2004.

La création d'association résulte la libéralisation de l'économie, la démocratisation des pays et la décentralisation des institutions publiques. Au Mali, tout comme les ONG, les associations ont pour but de protéger la vie humaine, l'environnement et participer au développement à travers les initiatives citoyennes.

Les associations sont les branches de la société civile composée de personnes civique et moral qui participent au contrôle des élites (Roy, 2005) et entreprennent des initiatives de développement de leur localité.

1.5. La communauté

Définir le terme *communauté* n'est pas aisé dans la mesure où il existe plusieurs configurations de communauté selon les disciplines et les domaines de la vie politique, géographique et humaine. Par exemple, la communauté des communes, la communauté d'aglomération, la communauté urbaine, la communauté européenne, la communauté de médecine, la communauté éducative (Jacquier, 2011 : 2). Dans le milieu politique on parle de la communauté internationale et dans le milieu humanitaire, la communauté bénéficiaire.

[6] La loi n°04-038 du 05 août 2004 relative aux associations est la loi qui détermine la création des associations au Mali.
[7] Voir la définition de l'Association par la loi 1901 sur https://.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique--9782706121371-page-39.htm consulté le 28 Mars 2023

Selon Jacquier (2011), la communauté est donc un groupe de personnes (cum) qui jouissent de manière indivise d'un patrimoine, un bien, une ressource, ou bien au contraire une obligation, une dette (munus) (p. 36). La communauté désigne un territoire, un peuple et des insitutions qui assurent des interactions entre le territoire et le peuple.

La communauté renvoie à une collectivité, c'est-à-dire un groupe social dont les membres vivent ensemble, qui ont des intérêts ou des problèmes communs. Les fonctions humanitaires des Organisations Non Gouvernementales (ONG) se concrétisent dans la communauté, cette dernière est donc le champ d'intervention de l'action sociale, des gouvernements de l'État providence et des actions de développement.

Le concept *communauté* désigne les catégories sociales, politiques et économiques. La solidarité et la protection sociale se manisfestent dans la communauté.

1.6. Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques recouvrent les organisations et les institutions non gouvernementales, l'avènement d'acteurs non étatiques résulte de la libéralisation de l'économie, de la démocratisation des modes de gouvernance, de la décentralisation administrative et territoriale et de la privatisation des services publics (Hibou, 1998). Les acteurs non étatiques désignent l'ensemble d'acteurs impliqués dans le développement, dans la protection sociale et dans la solidarité communautaire qui n'agissent pas au nom du gouvernement. Les acteurs non étatiques regroupent les acteurs de la société civile (les ONG, les associations, les fondations), le secteur privé ou économique (les entreprises privées), les syndicats et les bailleurs de fonds nationaux et internationaux[8]

Les acteurs non étatiques participent à la livrance des services sociaux de base en vue d'aider les gouvernements centraux et locaux pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux de développement local, national et international. Ils sont indépendants vis-à-vis des gouvernements mais agissent pour compenser le déficit de ces derniers dans l'approvissionnement des services publics et dans le développement durable.

Les acteurs non étatiques sont les partenaires techniques et financiers (PTF) de l'État, des communautés en vue d'assurer une protection sociale par le biais de l'action humanitaire de développement. Dans nos analyses, nous nous intéressons aux ONG qui portent les projets de

[8] Platformes des acteurs non étatiques sur https://www.plateformes-ane.sn/c-est-quoi-un-acteur-non-étatique.htm

développement en faveur des communautés bénéficiaires, notamment la population locale et les élus locaux.

1.7. Les actions de développement

Le développement désigne la transformation des sociétés et véhicule l'idée de progrès (Blancheton, 2020). Alors, les actions de développement sont des actions de transformation, d'innovation, de changement social positif d'un territoire, d'un État ou d'une communauté. Les actions de développement renvoient aussi à l'aménagement des territoires. Le but des actions de développement est de créer ou d'assurer un environnement adapté aux besoins des communautés. Elles favorisent la cohésion sociale, l'entente et jouent un rôle d'intégrateur. En effet, les actions de développement concernent :

- la politique publique et la planification ;
- la technique de concertation locale ;
- l'orientation et la mutation du territoire ;
- la coordination des différents secteurs de développements.

Les actions de développement reposent sur les principes de solidarité entre les régions, les nations (le partatge des potentialités, les ressources des zones, assurer un échange de bien) et les principes de l'équité (égalité de chance, la justice).

Les acteurs de l'actions de développement comprennent les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques. Le rôle de l'État est d'assurer l'orientation nationale des actions de développement à travers le shéma national d'aménagement des territoires, l'appui technique et financier. Quant aux collectivités territoriales (CT), elles assurent la mise en œuvre, la concertation, la consultation, la mobilisation des resources, le suivi et l'évaluation des actions de développement de la collectivité.

Les acteurs non étatiques sont très influents dans les actions de développement, le secteur privé founit des biens et des services, la création d'emplois, la génération des ressources financières. La société civile (ONG, associations et fondations) et la communauté jouent le rôle de participation, de planification, de mobilisation des ressources financières.

CHAPITRE II : Revue critique de la littérature

Notre objectif dans ce chapitre consiste à faire des analyses socio-politiques de l'évolution des rapports de l'État et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Il s'agira pour nous de présenter les résultats de nos recherches documentaires ou bibliographiques en faisant la revue

critique de la littérature sur ces travaux antérieurs. Elle comprend trois sections : la première section est centrée sur la problématique de l'État, de démocratisation et de décentralisation, la deuxième section porte sur la gouvernance et sur la société civile. La troisième section porte l'attention sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

1. L'État : sa formation, la démocratisation et la décentralisation :

L'analyse socio-politique que nous effectuons dans nos travaux vise à faire un état des lieux de la genèse de l'État, de la démocratie et de la décentralisation, particulièrement en Afrique subsaharienne. Le poids des travaux existants sur ce thème peut être estimé en tonnes, particulièrement la formation de l'État en Afrique qui constitue un véritable débat.

Pour Badie (1995), la formation de l'État en Afrique a rencontré des problèmes liés à la colonisation et à la mondialisation.

La problématique de la formation des États africains a vu le jour après leur accession aux indépendances. Pour Badie (1995), les effets de la colonisation ont entravé la formation des États en l'Afrique. Il pense que, le modèle colonial a servi un cadre de référence pour la formation des « nouveaux États » africains. De plus, la mondialisation a eu des effets néfastes sur ces « nouveaux États », (Badie, 1995). Pour l'auteur, la modialisation est source de problèmes de gouvernance en Afrique par l'imposition et l'adaptation des gouvernements africains aux ordres et aux règles extérieures.

Les pays africains ont connu une mutation de système vers le « néocolonialisme » par le biais de la mondialisation permettant aux « États patrons » d'imposer un modèle d'administration coloniale, de l'économie, de la culture, des institutions aux peuples colonisés d'Afrique (Badie, 1995). La mondialisation permet à la métropole colonisatrice de dominer les élites africaines, d'affaiblir les ordres et les politiques locales africaines : « *...la dépendance s'impose donc comme logique interactive. Plutôt que déterminée de façon intangible par des facteurs qui échappent à toute volonté humaine, elle est perpétuellement créée et recréée selon les procédures en définitive très proches du modèle clientéliste* » (Badie, 1995, p. 37).

La conception sociologique approuve que le fait social se diffère d'une localité à une autre, ce système « export-import » du modèle d'État met en péril toute tentative de formation d'un modèle d'État local. Ces modèles « importés » ne sont pas compatible aux réalités locales des pays du Sud. En plus de la colonisation et de la mondialisation, le contact culturel a secoué les « nouveaux États d'Afrique » puis cette « relation néocolonialiste » permet à « l'État patron » de capter les ressources humaines, financières, naturelles, culturelles voire la souveraineté de

« l'État client ». Cette rélation néo colonialiste dépose l'occident au sommet de la pyramide de la mondialisation et celle de la gouvernance mondiale (Badie, 1995).

Les rapports des gouvernants aux gouvernés cautionnant la formation d'un État autonome, indépendant, nous nous justifions par les travaux de Badie et Birnbaum (1979) qui dévoilent trois composants sur la problématique de la formation des États africains : l'autonomisation de l'État, les bases de celles-ci et le rôle de l'histoire dans la formation des États modernes. Selon la thèse de ces auteurs cités ci-dessus, les rapports de l'État à sa population se portent garants de son autonomie et de son indépendance car, ses ressources politiques sont redistribuées dans la société (Badie et Birnbaum, 1979).

Ensuite, ils s'appuient sur les courants de pensée sociologique pour affirmer que la bureaucratie est un élément crucial de l'autonomie de l'État. Pour Badie et Birnbaum (1979), l'État fonctionne avec ses propres bureaucraties, il gère son personnel et propose son principe de légitimité. En raison de ces rapports sociaux, l'inconditionnel autonomie de l'État n'est pas affirmatif, elle est bien différente de son indépendance sans que l'un ne protège l'autre. Ce premier s'attache beaucoup à la bureaucratie, aux fonctionnaires bien qualifiés et bien autonomisés (Badie et Birnbaum, 1979).

Ces deux auteurs cités ci-dessus pensent que les faits historiques ont entravé la formation de l'État en Afrique « Il *devient urgent d'essayer de construire une sociologie de l'État qui s'interroge sur sa genèse et ses transformations, sur la pluralité de ses formes et l'inégalité de son développement* » (Badie et Birnbaum, 1979, p. 9). En plus, Badie et Birnbaum (1979) décèlent les décalages, les retards et les guerres de résistance comme des gênes à la formation et à la coordination des sociétés subsahariennes.

La thèse de Badie et Birnbaum (1979) est confirmée par Bayart (2006) en mettant en évidence deux facteurs qui sont des problèmes à la formation de l'État en Afrique : les facteurs exogènes (colonisation, mondialisation) et les facteurs endogènes (le tribalisme, les maladies). La mondialisation, les faits historiques et coloniaux provenant de l'occident entravent la formation d'un modèle d'État propre à l'Afrique. Ils animent un système de dépendance colonisatrice, d'oppression, despotique, d'esclavagiste (Bayart, 2006 et Badie, 1995). C'est pourquoi, Bayart (2006) aborde « *un paradigme de joug* » qui rejette un modèle d'État propre aux sociétés africaines.

… joug que les pays occidentaux font peser sur les pays africains, joug que les despotes autochtones infligent à leurs peuples, joug qu'une nature inclémente et une tradition obtuse imposent à un continent en perdition (Bayart, 2006, p. 93).

Il (Bayart, 2006) rend compte d'autres facteurs endogènes qui ajournent la formation de l'État en Afrique, notamment « le tribalisme, le clan, l'ethnicité, la famine, la guerre civile, la sécheresse, l'apartheid, l'invasion du criquet, l'éruption volcanique et l'épidémie du Sida » (Bayart, 2006, p. 88). D'ailleurs, la relance de la thèse de Hegel, de Harry H. Johnston et Montesquieu cités par Bayart (Bayart, 2006) atteste d'une Afrique « fermée ou enclavée, sauvage ou barbare ».

Selon Bayart (2006), l'État génère des inégalités sociales, des injustices, d'impérialisme, de domination et de bourgeoisie entre les gouvernants et les gouvernés. Ce dernier est toujours affaibli par les luttes politiques et d'indépendance que mène le premier. C'est pourquoi, Bayart (2006) emprunte chez A. Kourouma « *le petit rat du marigot* » (cité par Bayart, 2006). Ainsi, l'identité, l'inégalité, les moyens de productions n'échappent pas à la lutte, la force devient le canal de captation du pouvoir et d'hégémonie en Afrique (Bayart, 2006).

Ainsi, cinq pratiques politiques unifient les élites et fabriquent une classe politique dominante : l'idéologie, la chefferie, la bureaucratie, les élections, le parti. Premièrement, l'échec de la formation de l'État et celui de la gouvernance en Afrique sont une suite logique des facteurs exogènes (Badie, 1995 ; Badie et Birnbaum, 1979 ; Bayart, 2006). Deuxièmement, nous n'hésitons pas à cette allure de laisser voir des réalités endogènes qui se greffent à celles des réalités exogènes (Bayart, 2006)**.** Troisièmement et enfin, la conception occidentale sur les sociétés africaines soutenant que l'Afrique n'a pas d'histoire reste un débat sérieux sinon voire une mise en cause de cette thèse occidentale.

Les recherches empiriques sur la période précoloniale aboutissent à des conclusions bien contradictoire à la thèse de Bayart (2006) dépossedant l'Afrique de toute histoire. Si l'Afrique n'a pas vraisemblablement d'histoire, son passé est ancré dans un dogme. Il sera alors imprudent de gommer ce passé qui apparait brusquement dans les recherches contemporaines. En conséquence, il est urgent pour Badie et Birnbaum (1979) d'objectiver leurs recherches en incluant la dévastation de « Kafo » ou « Jamana » (Bazin, 1979) lors des conquêtes coloniales et des guerres de résistance.

Bazin (1979) sépare « *l'*objet » au « sens » des récits narratifs. Pour lui, « l'objet » est un fait tangible du récit, donc l'élément historique tandis que le « sens » ne sont que des désarrois

autour de cet objet « *[…] Par opposition au récit de fiction conte ou fable un récit apparaît comme historique parce qu'il a pour objet un événement réel du passé* » (Bazin, 1979, p. 445). Dans ces conditions, la conception occidentale relayée par (Bayart, J. 2006) sera accueillie d'une belle manière par la tradition orale. Le « Kafo » ou « Jamana » est une « *petites entité politiques qui prévalait durant la période précoloniale dans l'aire culturelle de l'empire du mandé* » (Amselle, 1995, p. 43). Ces « Kafos ou Jamanas » forment tout un modèle d'État local depuis la période médiévale. Pour lui, la colonisation a transformé voire effondré ces premières tentatives de formation de l'État en Afrique :

> *On postule que les traditions orales collectées de nos jours sont fortement influencées par les dominations samorienne et coloniale, cette dernière ayant réifié les Kafo et les Jamana et les ayant transformés en nos chefferies de canton. [….] A cet égard, on essaye de démontrer que le Gwanan pendant le laps de temps où il a joui d'une pleine autonomie, possédait les caractéristiques d'un État, si l'on tient compte des conditions de fragmentation politique de l'époque. L'ultérieurement, il se segmente en liaison avec l'émergence d'États environnants tels que le Kabadugu, le Futa-Jalon et Segu.* (AMSELLE, 1995, p. 43).

A ce stade, Camara (1996) affirme que le « pouvoir » et la « guerre » furent l'objet réel du récit mandingue. Il évoque le mana de Soundjata Keita comme le fondement de l'empire du Mandé et la source de l'histoire africaine (Camara, 1996). De même, Bazin (1979) affirme que « l'objet réel » du passé du récit de Da à « Segu » est le conflit de clan, le pouvoir, les guerres (Bazin, 1979).

Tout comme Bazin (1979), Camara (1996) admet que la contradiction des récits s'enracine dans les sources orales : les noms de personne, les lieux et les causes des évènements demeurent un problème fondamental de la tradition orale (Bazin, 1979 ; Camara, 1996, Jolly, 2010).

Toutefois, la diversité des sources s'explique par le contexte d'énonciation, le narrateur lui-même « *le contexte de locuteur fabrique le texte »* et par l'usage politique et d'identité « *l'usage politique des récits épiques*… » (Jolly, 2010).

Les récits comprennent un « objet réel du passé » et des versions contradictoires (Amselle, 1995, Bazin, 1979 ; Camara, 1996). La prise en compte des recits narratifs et son usage politique (Jolly, 2010) entravent la formation et la gouvernance des sociétés africaines. Les travaux de Jolly (2010) affirment un usage politique et identitaire des récits historiques. Le réveil des récits après la colonisation (l'usage politique du passé) serpente les États africains entre leur

passé précolonial et colonial. La conciliation de ces « deux périodes historiques » pour former un « seul présent » entrave la formation des États en Afrique.

A défaut d'un modèle État propre aux sociétés africaines, les États d'Afrique deviennent des États hybrides ; néo patrimoniaux ; privatisés (Médard, 2006). Selon lui, la duplication du modèle historique, du modèle colonial et voir le « modèle du colonisateur » donne l'ordre à l'échec de la formation des quasi totalités des États en Afrique. Concernant l'importation d'un modèle d'État (Badie, 1995), Médard (2006) pense que « tout n'est pas importable » surtout les facteurs économiques, sociaux et culturels. L'auteur cité ci-dessus soutient que tous les modèles d'État ne proviennent pas de l'occident, d'autres modèle d'État proviennent des leaders africains comme Sékou Toure, N'Nkrumah et Mobutu (Médard, 2006). De plus, Médard (2006) affirme que la crise économique des années 1990, la crise sociale et le plan d'ajustement structurel (PAS) sont des phénomènes qui entravent la formation des État africains (Médard, 2006).

Selon la littérature ci-dessus nous affirmons que les État africains ont fait un mauvais départ qui les rendent probablement à leur dérive. Ces États s'adonnent à des nouvelles réformes politiques, la formation et la gouvernance. Ils se lancent dans une politique libérale, démocratique et décentralisée.

La décentralisation est « *un mode d'organisation publique consistant à transférer des attributions du pouvoir central à des institutions juridiques distinctes qui disposent, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion* ». (Borgetto, 2010, p. 6). Il existe deux formes de décentralisation : décentralisation territoriale et la décentralisation technique (Borgetto, 2010).

Pour redéfinir son rôle, les gouvernements africains optent pour une nouvelle réforme de gouvernance via les mutations de ses fonctions, la privatisation, la délégation, le retrait (Hibou, 1998) sans qu'ils ne comprennent les effets sécondaires de cette posture. Pour Hibou (1998), cette nouvelle pensée libérale par le biais de la démocratisation et de la décentralisation permet à l'État de négocier, de repositionner, de se faire secourir par les sociétés privées dans sa gouvernance.

Le choix du régime démocratique par l'État malien dans les années 1990 visait à résoudre les crises sociales entre le Parti unique de Moussa Traoré et la société civile (Kassibo, 2006). Cette réforme démocratique prônait les idéaux de la démocratie « *le changement « Yèlèma » ; lutte contre la corruption « Kokajè » ; la redistribution du pouvoir « Bè jè fanga » ; le retour du*

pouvoir au territoire « Ka mara la segi so » (Kassibo, 2006, p. 67). Au-delà de l'échec de la formation de l'État, Kassibo (2006) affirme que trois facteurs ont échoué la décentralisation au Mali : la mondialisation (Badie et Birnbaum, 1979) par les effets de « l'État parton » et du plan d'ajustement structurel (PAS), ensuite la « re- traditionalisation » (N'ko) comme un modèle théorique de la décentralisation « *quand le passé devient le miroir du présent* » et enfin le manque d'une société civile forte et crédible (Kassibo, 2006, p. 73).

Pour Kassibo (2006), l'échec de la décentralisation se caractérise par la rupture de transfert de compétence. Cette rupture a provoqué des rapports de méfiance, de distance entre l'État central et les collectivités territoriales. La crise « territoriale » rébellion touareg (Coulibaly et Lima, 2013 ; Kassibo, 2006**)** sont des facteurs endogènes qui s'impose sur la décentralisation au Mali.

Des nouveaux facteurs se greffent à ceux cités ci-dessus notamment la crise de 2012, la chute de Kadhafi en 2011, la revendication d'Azawad au Nord (Coulibaly et Lima, 2013) participent à l'échec de la décentralisation malienne. Ainsi Coulibaly et Lima (2013) pensent que le non respect des critères de découpage territorial socio-culturel, démographique, de distance et d'accessibilité, de viabilité économique, géographique et spatiale est un élément important a un effet néfaste sur la décentralisation. Ce phénomène a marginalisé certaines collectivités territoriales au Mali (Coulibaly et Lima, 2013).

Ces auteurs cités ci-dessus pensent que la création des cercles ne favorise pas la décentralisation en laissant les mairies se battre toute seule :

…on invente des mots pour faire parade au transfert de compétences et de ressources. Ces mots sont : subsidiarité, progressivité (dans le temps), expérimentation (communes pilotes) […] *Dès 1999, les mairies sortent du sol dans les chefs-lieux de communes, avec ou sans l'appui de l'État ou des partenaires internationaux* ». (Coulibaly et Lima, 2013, p.16).

Après avoir étalé les résultats des travaux de nos prédécesseurs sur la formation de l'État, sa formation, son processus de démocratisation et de décentralisation, nous nous intéressons à la prolématique de gouvernance et ses acteurs, notamment la société civile : ses composantes, sa mission et ses limites dans ce processus de démocratisation et de la gouvernance partagée.

2. État, gouvernance et société civile

Les travaux antérieurs ci-dessus rendent intelligibles un écueil à la formation des État africains. Les élites africaines choisissent une politique libérale pour compenser ce déficit. C'est ainsi que la société civile devient une alternative pour réssoudre les problèmes de gouvernance dans les

sociétés africaines. Le retrait de l'État (Hibou, 1998) est donc un moyen pour les élites africaines de se faire secourir par les acteurs du bas.

Le manque des capitaux, l'échec des politiques africaines, les effets du plan d'ajustement structurel (PAS) et le manque d'un modèle d'État propre à l'Afrique (Otayek, 2002 ; Médard, 2006) provoquaient des problèmes de gouvernance. Le rôle de la société civile se fait voir dans les sociétés africaines.

Selon Otayek (2002), la société civile africaine est politisée. La conceptualisation de la société civile provoque un débat sérieux dans le monde intellectuel, c'est pourquoi, il a cité plusieurs auteurs qui ont différentes qualifications de la société civile : un concept « vénérable » mais « fuyant » (Young, 1994) ; « ambiguë » (Diaz, 1993), la société civile est un « mythe » pour (Chevallier, 1986) tous cités par (Otayek, 2002).

Les travaux d'Otayek (2002) démontrent que la société civile agit sur les gouvernants en menant une lutte d'opposition politique à partir des années 1970 tel que le Solidarnosc en Pologne ; la Charte 77 en Tchécoslovaquie ; l'Eglise Catholique en Amérique Latine (Otayek, 2002).

> *Toute tentative de définition étant prématurée à ce stade de l'analyse, on se contentera donc, pour l'instant, d'indiquer que l'idée de société civile réfère à celle de civilité (dans les relations sociales) et qu'elle renvoie à une "vision éthique" de l'ordre social et de l'harmonisation entre intérêts individuels et bien commun "social good*"(Otayek 2002, p. 194)

La société civile a pour mission de soulager les souffrances d'un État échoué dans sa formation, sa décentralisation, la lutter contre l'État autoritaire, clientéliste, inutile, corrompu, frauduleux au Sud (Otayek, 2002). Elle (société civile) doit donc compléter l'État à lutter contre les effets de son échec et d'entreprendre les initiatives privées. Ce lien de complémetarité est pour Otayek (2002) un lien « *consensus, vertus et coopération* » (Otayek, 2002, p. 200).

Au lieu d'accomplir ce rôle de complémentarité, la société civile se lance dans une lutte politique d'opposition, d'hostilité, de concurrence, d'idéologie « *dissension, vice et corruption* » (Otayek, 2002, p. 200) contre les gouvernements africains. Nous pensons que les objectifs et les missions de la société civile sont animés des luttes politiques qui montrent ses insuffissances. L'importation et l'usage politique de la société civile (Otayek, 2002 ; Badie et Birnbaum, 1979) et sa mauvaise aplication en Afrique (Médard, 2006) et tout comme les récits

épiques (Jolly, 2010) persistent des problèmes de formation et de gouvernance des États africains.

La société civile dévrait être un instrument de contrôle, d'analyse du pouvoir, de la démocratie et de la décentralisation, elle est définie par Roy (2005) comme un corps social situé entre le public et le privé. Ce corps social est composé des médias privés, des associations, des syndicats, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des mouvements sociaux, des groupements informels, des coopératives, des fédérations. Ils doivent animer un rôle « de contre-pouvoir » et non une lutte d'opposition politique (Otayek, 2002 ; Roy, 2005).

Le gommage des frontières entre la société civile et la société politique (par exemple le *CNID et l'ADEMA en 1991)* met en péril tous les effort de formation de l'État. Il fait échouer la démocratie et la décentralisation dans les société africaines. L'usage politique de la société civile se caractérise par la mobilisation et l'achat de conscience des acteurs de la société civile, le « bétail électoral » pour nuire l'appareil étatique afin de capter les pouvoirs (Roy, 2005). Nous sous-entendons que la société civile malienne joue un rôle d'escalier pour monter sur la colline du pouvoir de Bamako. L'analyse de la nature et le rapport des acteurs de la société civile, avec les partis politiques peuvent assurer le rendement de la société civile (Roy, 2005).

Les travaux d'Otayek (2002), de Roy (2005) ne circonscrivent pas dans une dimension de l'économie politique du développement. Par ailleurs, d'autres recherches scientifiques dévoilent que la société civile joue un rôle croisant dans le développement local.

Au contraire, la démocratisation/décentralisation a favorisé la participation de la société civile dans le développement local (Kassibo, 2006 ; Hibou, 1998). A ce stade, les recherches de Bierschenk et al (2000) affirment que les acteurs de la société civile participent au développement local par un système de courtage, de liaison depuis la période coloniale. Ces « courtiers en développement » (Bierschenk et al. 2000) favorisent la bonne gouvernance par le renforcement des rapports entre l'État et les pouvoirs locaux. Selon les auteurs cités ci-dessus, les acteurs de la société civile lient les « donateurs » aux « bénéficiaires ». La société civile achemine l'aide publique au développement (publique, privée, non gouvernementale, don, aides bilatérales ou multilatérales, marchés privés internationaux).

Malgré la lutte d'opposition politique (Otayek, 2002), la société civile assure la connexion des villes aux campagnes, des bailleurs aux bénéficiaire**.** Elle a effectué un changement social positif dans le fonctionnement et dans le développement des États modernes. Les gouvernements africains s'appuient sur la société civile pour pallier leurs limites en vue de la

participation des acteurs du bas dans la coordination et le développement des sociétés africaines « de bas en haut » et de « l'auto-organisation » pour le développement local (Neubert, 2000).

En effet, les résultats de Traore (2016) font croire que l'État se renforce par la société civile à défaut de financement public (15% du PIB en 2004 et 20% en 2012) couvrant 4% de besoin (Traoré, 2016, p. 20). L'État partage son rôle et ses responsabilités avec les acteurs de la société civile pour le développement et pour la délicrance des services sociaux de base :

> *Pour assurer une éducation de masse, de qualité et vaincre les inégalités en matière de scolarisation des enfants, le seul rôle et responsabilité de l'État ne suffit pas. Il faut que tous les acteurs se sentent concernés par le développement de l'éducation* ». (Traoré, 2016, p. 4).

Pour se faire secourir par la société civile, l'État malien adopte un processus participatif afin de vaincre la pauvrété (Cissoko et Touré, 2005). Ce processus participatif a assuré la coopération et le partenariat avec les acteurs sociaux.

Les résultats des travaux de Soukouna et Coulialy (2014) affirment que la décentralisation a favorisé l'implication des acteurs du bas dans le développement local. Elle a favorisé la levée des barrières territoriales et a ouvert les collectivités territoriales à l'extérieur (Soukouna et Coulibaly, 2014). Ainsi, les acteurs de la décentralisation participent à l'approvissionnement des services publics de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement. Soukouna et Coulibaly (2014) dévoilent le rôle des migrant dans le développement local par la voie associative et le « jumelage » entre collectivités locales maliennes et françaises : « *442 projets au Mali soit 15% des collectivités malienne lancent dans la coopération décentralisée avec les collectivités Françaises, 426 au Burkina et 419 au Sénégal courant les années 2000* » (Soukouna et Coulibaly, 2014, p. 117).

La coopération décentralisée unifiant les migrants et les élites locales se concrétise par la voie société civile (association) « *150 associations, Duguwolovila, l'association des Jeunes du 162* » (Soukouna et Coulibaly, 2014, p. 133). Ces auteures cités ci-dessus montrent aussi les limites de la coopération décentralisée : la variété de perception, de diversités, d'opinions peuvent entraver les rapports de coopération. C'est-à-dire que la coopération entre les associations migrantes et les collectivités territoriales suscite de la concurrence, de la corruption, de détournement, de méfiance, de réticences, de conflits d'intérêt ou personnel (Soukouna et Coulibaly, 2014).

Soukouna et Coulibaly (2014) affirme que l'ONG ACAD à Toulouse a contribué dans la mise en œuvre des programmes de coopération entre les Collectivités territoriales. Le processus participatif via la coopération décentralisée intensifie les ressources de financement et assure la conexion des acteurs du bas (Soukouna et Coulibaly, 2014). Le transfert de compétence dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique par l'État malien a tissé des rapports de partenariat entres les collectivités territoriales et les organisations de la société civile. Cela a concrètement donné lieu à l'intervention des ONG locales et internationales dans la distribution des services publics (Felber et al. 2006).

Nous pensons que l'appel des « acteurs sociaux » (Cissoko et Touré, 2005), de la société civile par l'État a favorisé la délégation des pouvoirs (Hibou, 1998) par le biais de la décentralisation. En effet, l'échec de la décentralisation (Kassibo, 2006 ; Soukouna et Coulibaly, 2014), les crises institutionnelles et multidimensionnelles, le terrorisme (Coulibaly et Lima, 2013) ainsi que les récents évenements politiques de 2018 à 2020 entravent la gouvernance et provoque des tensions et des conflits entre le domaines gouvernetal et le domaine non gouvernemental.

On note aussi l'usage politique de la société civile (Otayek, 2002 ; Roy, 2005) de nombreuses organisations de la société civile après les élections de 2018 jusqu'au coup d'État de 2020 : M5RFP, Werewolo debout, Antè a Bana, Forsat civile, le conseil nationale de la société, CMAS, CDR). Par exemple, le patron du conseil national de la société civile (CNSC) est un conseiller du premier ministre de l'actuelle transition. Ce phénomène cité ci-dessus peut empêcher la société civile à jouer son rôle de contre-pouvoir (Roy, 2005). Le patron du CNSC a été aussi mandaté pour mobiliser la population à voter « oui » lors du référendum tenu le 8 juin 2023 au compte du gouvernement de la transition.

Parlant des limites des acteurs de la société civile, nous affirmons qu'elle n'arrive pas toujours à s'organiser et à maintenir un dialogue fécond entre les citoyens et les autorités politiques. Lors Les Assises Nationales de la Refondation de l'État (ANR) tenues le 27 au 30 décembre 2021 dont nous avons participé, les participants aux ANR pensent qu'il n'existe pas de société civile au Mali. De la même, les recommandations et les résolutions des ANR et le Cadre Stratégique de la Ronfondation de l'État (CSRE) en son Axe Stratégique N°4 récommandent « la réorganisation de la société civile pour plus d'autonomie et de rendement ».

La société civile est composé des médias privés, des ONG, des associations, des coopératives, des syndicats (Roy, 2005) c'est-à-dire que'elle est caractérisée par des « groupes sociaux » qui se greffe au pouvoir public pour la consolidation des pouvoirs et des acquis du développement

durable. La société civile participe au contrôle, à la gouvernance, au financement du programme de développement économique social et culturel (PDESC) des collectivités municipales.

Pour conclure cette section de la révue littéraire, nous pensons que les États d'Afrique ont connu des problèmes liés à la formation, à la coordination et à la gouvernance. L'intérêt de cette section pour ce mémoire est d'analyser et de comprendre les origines de l'avènement de la société civile, particulièrement les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

3. ONG, interventions et développement

Dans cette section intitulée « ONG, interventions et développement », nous allons analyser et interpréter le rôle des Organisation Non Gouvernementales (ONG) dans la gouvernance et dans le développement local. Ce travail recommande de lire les travaux antétieurs sur les formes, et les modes d'engagement des ONG auprès des élites locales.

Dans la gouvernance mondiale, Peroulaz (2004) affirme que les actions d'ONG sont limitées en raison du statut jurique, car, il n'existe pas une loi ou une règlementation internationale légiférant le domaine d'ONG (Peroulaz, 2004). Pour cet auteur cité ci-dessus, le domaine ONG englobe deux élements : tous les acteurs non étatiques y compris les organismes à but lucratifs et les organisations à but non lucratif (Peroulaz, 2004). Ainsi, Gérard (2004) définit les Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme des associations, juridiquement à but non lucratif, indépendantes face au pouvoir public qui fonctionne sur la base de « volontariat » ou « bénévolat » et de l'internationalité de ses actions (Peroulaz, 2004). La convention 124 de l'Europe cité par Peroulaz (2004) convient qu'une Organisations Non Gouvernementales (ONG) « *doit avoir un but non lucratif d'utilité internationale* » (Peroulaz, 20024, p. 10).

Nos analyses dans ce mémoire s'intéressent aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) à but non lucratif (Peroulaz, 2004) qui participent à la gouvernance mondiale. Car, elles sont les acteurs humanitaires (Dauvin et Germanos, 2002) et les interlocuteurs des gouvernants locaux dans la compensation des insuffissances de l'État.

Les types d'ONG à but non lucratif sont fonctions de leurs compétences et spécialités, le « professionnalisme », « la rapidité et la souplesse » rendent éfficace les ONG à répondre la la « lourdeur bureaucratique » (Peroulaz, 2004). Selon Peroulaz (2004), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) constituent « une troisième voie » plus proche aux communautés locales. Les ONG ont deux statuts : le statut non gouvernemental et le statut d'organisation à but non lucratif (Barlet et Jarousse, 2011).

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont des acteurs de la société civile (Roy, 2005). Selon la Convention 124 de l'Europe cité par Peroulaz (2004), les ONG sont des « organisations d'utilité publique et à but non lucratif ». Les acteurs d'ONG sont aussi des acteurs humanitaires de développement à l'échelle nationale ou internationale (Dauvin et Germanos, 2002). Le développement noue un rapport entre les ONG et les collectivités décentralisées. Elles (ONG) viennent secourir les institutions étatiques dans leurs domaines d'actions abandonnées. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont une grande capacité de mobilisation et d'intervention sur l'arène locale (Bierschenk et al. 2000).

Duault (2005) affirme que la mauvaise gouvernance est un facteur qui a contribué à l'échec des élites africaines favorisant la participation des ONG et le partage de responsabilité, « gouvernance partagée » entre l'État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) (Duaul, 2005). Dans ce contetxe, Duault (2005) pense que les ONG accomplissent deux fonctions : redistribuer les services sociaux de base publics et lutter contre la mauvaise gouvernance.

L'intervention d'ONG se fait sur deux formes : intervention d'urgence (humaniataire » et intervention de développement. C'est pourquoi, Ryfman (1998) soutient qu'il existe des ONG « développementalistes » datant de 1960 et des ONG « d'urgences ». Les interventions d'ONG tissent des rapports de proximité entre les acteurs de développement et la communauté locale (Dauvin et Gernamos, 2002).

L'approvisionnement des aides humanitaires passe par les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Ainsi, les actions humanitaires ont deux valeurs : la « sensibilité à la souffrance » et la « légitimation des actions ». Ces valeurs font des Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme « acteurs légitimes de formes toujours variées de l'action publique nationale et internationale » (Dauvin et Germanos, 2002).

L'accroissement des ONG humanitaires a vu le jour en 1980 : « Médecin du Monde 2 salariés en 1984 contre 250 salariés en 2002 ; le budget de MSF à 19 millions en 1984 contre 330 millions en 2002 ; le MDM 20 expatriées dans les années 1984 contre 400 dans les années 2002 » (Dauvin et Germanos, 2002). Pour Dauvin et Germanos (2002), les actions d'ONG à but non lucratif son des actions humanitaires, de militantisme et de professionnalisme.

Ryfman (1998) affirme dans ses travaux que l'intervention des ONG sur plan international a commencé au XXème siècle. Les travaux de Quentin (2012) affirment qu'à partir de 1990, les discours sur la bonne gouvernance ont été fondé sur trois principaux éléments : « la

privatisation, la décentralisation et la participation » (Quentin, 2012). Ces éléments issus de la bonne gouvernance impliquent l'État, le secteur privé et la société civile (PNUD, 1997) dans la gouvernance et dans le développement durable. La privatisation (Hibou, 1998) a permis l'intervention des ONG « *l'accent mis par la Banque mondiale sur la limitation de l'appareil d'État et l'élargissement des responsabilités du secteur privé, offre aux ONG une opportunité pour développer plus de fonctions que par le passé* » (BID, 2003, 4) cité par (Quentin, 2012, p. 30).

Les travaux de Droy (1998) attirent nos attentions sur le rôle de complémenté que les ONG ont effectué auprès de l'État Malgache dans ses fonctions régaliennes. Le travaux de ce dernier font resortir une « ralation quantitative » entre les ONG et les bailleurs et une « rélation qualitative » entre les ONG et les bénéficiaires des actions humanitaires (Droy, 1998). Les ONG sont les porteurs et acteurs privilègiés de l'aide publique (Dosimoni, 1998). Les actions issues de ces fontions humanitaires réalisées via les Organisation Non Gouvernementales (ONG) renforcent l'État dans l'approvissionement des services publics (Arzelier et Coker, 1998).

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) mobilisent les financements auprès de l'État, des bailleurs et des Collectivités territoriales (Peroulaz, 1998) dans le cadre de meurs missions. Selon le rapport de l'OCDE, 1992-1995 cité par Peroulaz (1998), 6 milliards de dollars provenant les ressources propres des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont été dépensé dans l'aide publique au développement (PEROULAZ, 1998).

L'expansion des ONG au Mali a vu le jour en 1972 (Tounkara, 2001), il résulte non seulement de l'aide apportée aux victimes de la sécheresse mais de la corruption et le détournement de l'aide destinée à la lutte contre les effets de la sècheresse « *Villas de la sècheresse »* (Tounkara, 2011, p. 15*)*. Les ONG apparait comme une moyen efficace de l'aide dans la période de la mauvaise gouvernance.

Tounkara (2001) attirent nos attentions sur le rôle des ONG dans l'approvisionnement du service public de l'éducation via la création des écoles communautaires. Par exemple, la participation des ONG a réhausé à 14% le taux de scolarisation, la création de 1728 écoles communautaires à Koulikoro (Tounkara, 2001). Il pense que « *les écoles communautaires apparaissent comme créneau des ONG éducative* » (Tounkara, 2001, p. 11). Les études de Tounkara (2001) relatent que les ONG nationales et internationales (USAID, Save the Children, World Education, GTZ, Africare) participent au fonctionnement des écoles communautaures : 132 écoles communautaires sont gérés par Save the Children et 650 par les ONG nationales

(Tounkara, 2001). La gestion des écoles communautaires par les ONG concerne le paiement des salaires des enseignants, « 50% des maitres au 1er cycle et 25% des maitres au second cycle étaient payé par GTZ à Mopti » (Tounkara, 2001, p. 12). Elle concerne aussi la formation des enseignants des écoles communautaires et l'évaluation régulière du rendements scolaire.

Nous pensons que la création des écoles communautaires par les ONG visait à accompagner l'État dans la délivrance des services éducatifs et parmet à ce dernier de confier certaines de ses tâches aux acteurs non étatiques (Martin,2005). Traoré (2016) explique que l'État se fait compléter par les ONG pour délivrer les services publics gratuits aux populations « *pour assurer une éducation de masse, de qualité et vaincre les inégalités en matière de scolarisation des enfants, le seul rôle et responsabilité de l'État ne suffit pas. Il faut que tous les acteurs se sentent concernés par le développement de l'éducation* » (Traoré, 2016, p. 5).

Les analyses de Traoré (2016) focalisent sur la commune de Bayé (Mopti) dans laquelle les ONG ont réliasé des projets d'écoles. Nous nous permetons de croire que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) complètent et renforcent les États en voie de développement dans la délivrance des services publics. La fonction d'ONG est une fonction de redistribution de contrôle, de mobilisation, de gestion, d'humanitaire, de prestation de service (Traoré, 2016).

Soukouna (2016) montre que ces fonctions d'ONG citées ci-dessus provoquent des tensions et des conflits entre les institutions publiques et des oraganisations de la société civile, notamment les ONG et les associations porteurs des projets humaniataires (Soukouna, 2016). Ce phénomène de tension et de conflits montrent les limites des rapports de l'État et les ONG dans la poursuite de rationalité gouvernementale. Ce mémoire veut également entendre les facteurs de tensions et de conflits qui peuvent dégenerer la collaboration des ONG et les élites de la commune rurale du Mandé.

Le service public consiste à donner une chance de vivre à toute la population dans le domaine économique, social, culturel et environnemental. L'idée de service nie la discrimination ou l'exclusion. Barbier (2003) identifie deux catégories de service public : le service public national (non transférable aux privés) et le service public local (qui est le domaine d'intervention des acteurs non étatiques). Ces auteurs cités ci-dessus nous dévoilent 5 principes en matière de service public « *l'égalité, la neutralité, la continuité, l'adaptation, la gratuité* » (Barbier et al. 200, p. 322). Ils mettent en exergue les catégories de service public facultatif des collectivités locales : éducatif, sportif, culturel, social, économique, hygiène et environnemental » (Barbier et al. 2003).

Besley et Ghatak (2001) attirent notre attentions sur la faibllesse de l'État dans la délivrance des services publics « défaillance du marché » face à la « défaillance de l'État ». Cette faiblesse de l'État fait que les services publics sont insuffissantes et sont moins éfficace par rapport aux besoin de la population : l'absentéisme des médecins à 74% au Bangladesh, 25% des enseignants en Inde, 40% des agents sanitaires en Inde (Besley et Ghatak, 2001, p. 90). Ces auteurs affirment que les services publics des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont plus suffisante et plus efficace que les services publics offerts par l'État (Besley et Ghatak, 2001) c'est pourquoi, ils pensent que les ONG sont des acteurs primordial en offre des services publics.

Les ONG assistent l'État et les populations dans la mise en œuvre des projets de développement local (PDESC). Elles ont une capacité d'identification de besoin des populations, de mobilisation des financements (Besley et Ghatak, 2001). Quant à Lafore (2010), les ONG jouent un rôle de médiation, d'assistance et elles disposent une capacité d'intervention plus efficace que les acteurs gouvernementaux. Les associations participent 55 à 75% de l'offre de service publics et constituent un interlocuteurs privilègié de l'État (Choné, 2016).

Les interventions d'ONG peuvent apporter des changements qui repercutent sur le fonctionnement de l'appareil étatique. Choné (2016) explique le cas de l'ONG CDE dont ses interventions ont changé le système de santé du gouvernement sénégalais. L'ONG CDE réalisait des missions chirurgicales (92 personnes/an opérées), la mise en place de cinq structures hospitalières dont 4 pour la chirurgie cardiale (Choné, 2016). Les fonds et les expertises de l'ONG CDE assuraient le fonctionnement du système de santé qui lui permet de prendre le monopole de l'approvisionnement du service public de santé (Choné, 2016).

En définitive de la revue littéraire, nous nous permettons de croire que la relecture des travaux antétieurs constitue une phase importante de ce mémoire. A travers la mobilisation de divers travaux scientifiques, nous avons compris que l'avènement de la société civile et l'intervention des ONG résultent de l'échec de l'État à approvissioner la population en service public de qualité et de quantité. Nous nous rendons compte de la complexité des rapports de l'État et de ces Organisations Non Gouvernementaux (ONG).

Les travaux antérieurs ont témoigné le rôle roisant des ONG dans l'accompagnement de l'État pour la livraison des services sociaux de base. Ils rendent compte les insuffissances des ONG et l'État en matière d'approvissionnement des services publics et en matière de collaboration. Ce mémoire veut actualiser ces travaux antérieurs dans la commune rurale du Mandé. L'état de

lieux des services publics, le rôles des ONG, les rapports de collaboration entre les acteurs non gouvernementaux et les institutions décentralisées échappent aux chercheurs et à la communauté scientifique dans la commune rurale du Mandé. Nous nous sommes persuadés qu'un travail de mise à jour de ces phénomènes dans cette zone peut compléter les travaux existants sur l'État, les ONG et la délivrance des services sociaux de base dans le cadre du développement local.

DEUXIEME PARTIE :

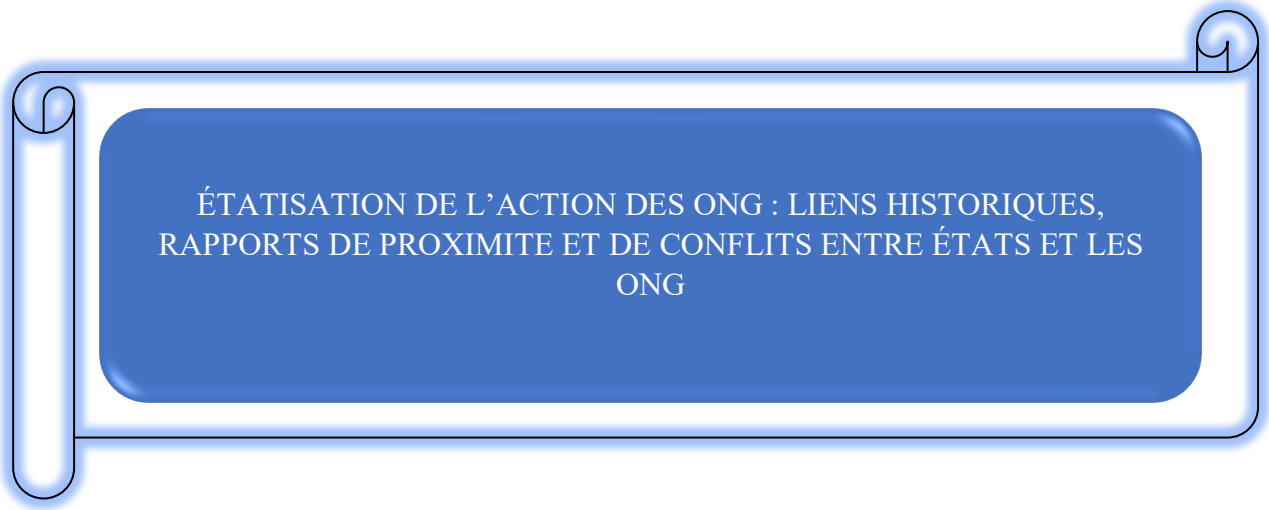

L'expansion des structures d'ONG auprès des gouvernements et des populations remonte en 1980 (Dauvin et Germanos, 2002). Nous convenons que la collaboration entre l'État et les ONG engendrent des liens historiques, de proximité, de tension et de conflits. Ces collaborations sont en mouvement, en mutation et se diffèrent selon les contextes. Ils sont très souvent animés par des luttes, de concurrence, de méfiance entre les acteurs du bas.

La collectivité municipale est la destination des projets d'ONG et le champs d'intervention de ce mémoire. Chaque collectivité noue ses propres liens historiques avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) partenaires de telle sorte que ces liens peuvent être différents d'une collectivité à une autre, souvent d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) à une autre. Les fonctions de contrôle des élites par les acteurs de la société civile (Roy, 2005) peuvent être ménacées au moment où la corruption, le néo patrimonialisme, la mauvaise gouvernance dominent les règles de la gestion et de la gouvernance démocratique de l'État. Ce phénomène résulte de rupture, de rapports de force, de lutte. Le chapitre III de ce mémoire ci-dessous attire nos attentions sur la manière dont des liens historiques s'observent entre États et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Il présente aussi l'apport des ONG dans le fonctionnement et dans la délivrance des services éducatifs et sanitaires

CHAPITRE III : Historicisation du rapport des collectivités locales et des ONG dans la commune rurale du Mandé

Dans la commune rurale du Mandé au Mali, en matière d'approvisionnement des services d'éducation et de santé, les ONG communautaires jouent un rôle de délivrance de services publics. Dans ce cadre spécifique, une collaboration se met en place avec la municipalité de la commune rurale du Mandé. Notre travail empirique s'efforce dans ce chapitre à saisir comment un lien historique s'est mis en place entre les autorités locales de la commune et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) à partir de la fin des années 1990. En outre, l'historicisation des rapports de la commune rurale du Mandé et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) remonte aux années 1999 qui a coïncidé avec l'installation de la première équipe de gestion de la collectivité faitière. Cette chronologie révèle que, notre zone d'étude n'a pas connue les interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) à la fin des années 1990. Nous pouvons croire que cette période (1990) fut le début du processus de démocratisation/décentralisation au Mali. Elle révèle que, notre étude n'est pas arrivée à puiser de connaissance sur l'historicisation des rapports des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et cette municipalité entre la fin des années 1990 et des années 1998.

Donc, le cadre historique de collaboration de la commune rurale du Mandé et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) que nous effectuons dans nos travaux remonte des années 1999 à nos jours soit environ 24 années de collaboration. Ce mémoire affirme que l'historicisation des rapports des autorités locales du Mandé et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) fait face au sérieux problème d'archivage.

Les réalisations d'ONG antérieures à ce mémoire sont moins documentées au niveau de la mairie. Nous avons identifié ces liens historiques de collaboration via les anciens œuvres d'ONG existants, les habitants des villages bénéficiaires, les anciens fonctionnaires de la mairie de Ouénzzindougou et divers d'acteurs d'ONG.

En effet, la première équipe de l'autorité municipale de la commune rurale du Mandé furent installée en 1999. Depuis sa création, la commune rurale du Mandé a connue les interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui sont venues épauler la mairie dans la mise en place des organes de gestion de la commune, de participer à la réalisation des infrastructures administratives dans la collectivité.

Nous pouvons affirmer que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont apportés des appuis financiers et techniques à la nouvelle collectivité à partir des années 1999. Ces actions de développement menées par les ONG visaient à renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques locales de développement. Ainsi, le Secrétaire général de la mairie affirmait : « *nous les avons rencontrés après l'installation de la 1ère équipe en 1999 dans le cadre de renforcement des capacités*[9]». C'est pourquoi, les principales activités menées par ces organisations sont essentiellement centrées sur le renforcement de capacités de la jeune collectivité, appui et accompagnent de la communauté locale.

L'historicisation des rapports de collaboration entre la commune rurale du Mandé et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) s'est mise en place autour des textes régissant la collaboration entre les services déconcentrés de l'État et les partenaires au développement : « *la collectivité faitière se conforme aux textes et travaille avec les ONG pour la mise en œuvre des PDESC* [10]» d'après le Président de l'autorité intémaire de la commue rurale du Mandé. Elle (autorité intérimaire) a trouvé que la participation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) a engendré des exploits probants entre la période des années 1999 jusqu'aux années

[9] L' entretien avec le Sécrétaire général de la mairie de la commune rurale du Mandé, Août 2022
[10] L' entretien avec le Président de l'autorité intérimaire de la mairie de la commune rurale du Mandé, Août 2022

2006 qui pourrait être estimée à 60%. Par contre, la participation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) est estimée à 10% à partir des années 2015 à nos jours.

Graphique N°3 : Taux de participation des ONG entre [1999-2006] et [2015-2022] dans la commune du Mandé

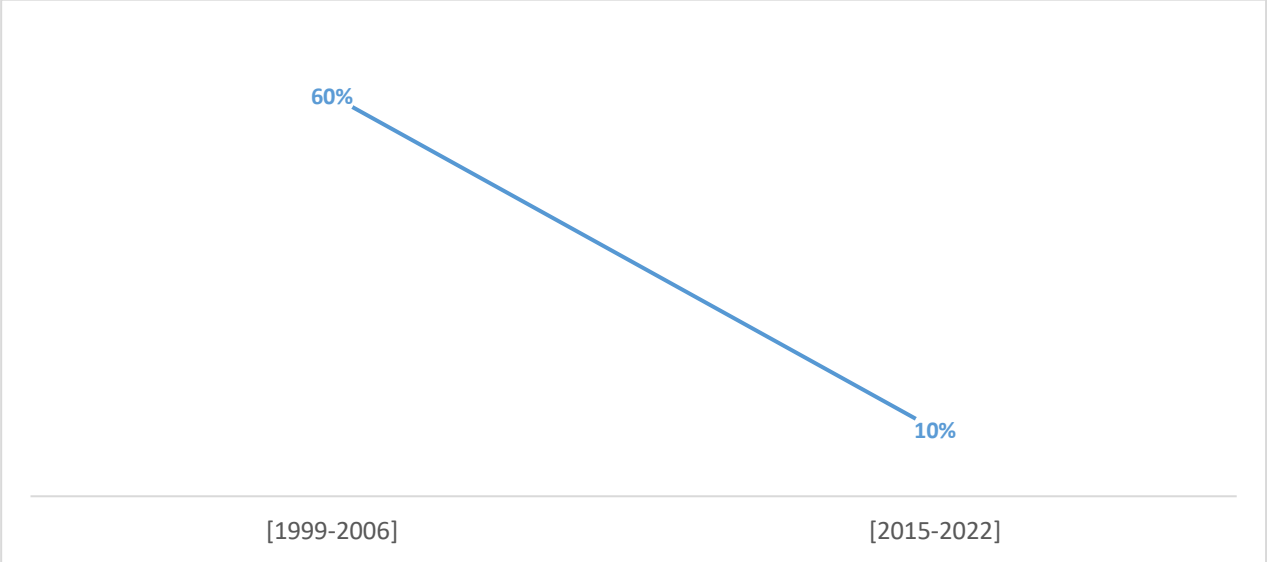

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Selon le secrétaire général de la mairie, le taux de participation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) connait une baisse énorme à partir de 2015. Pour lui, la participation des ONG dans le fonctionnement de la collectivité s'élèvait à 60% entre 1999 et 2006 et baisse énormément (10%) à partir de la décennie de 2015.

La baisse de l'apport des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le développement local de la commune rurale du Mandé s'enracine aux crises politiques, institutionnelles, sécuritiares et réligieuses qui accordent un prix considérable aux actions humanitaires et aux fonctions d'ONG : le terrorisme, l'insécurité, la pandémie de la maladie à Coronavirus y compris les crises politiques et institutionnelles qui sécouent le pays depuis 2012. La commune rurale du Mandé est conduite depuis 2016 par une autorité intérimaire qui a une competence limitée. Nous supposons que ce phénomène a participé énormmément à la baise du taux de participation des ONG dans la dernière décennie. Ainsi, les élections communales de 2016 de la commune rurale du Mandé est entachée de nullité en raison d'irrégularité. Ainsi, un de nos enquêtés nous confiait ceci :

[…] la loi de l'autorité intérimaire a suscité des débats à l'assemblée nationale et concernait que les régions du Nord c'est-à-dire que le Mandé n'était pas concerée. Lors des élections de

2016, il a eu des irrégularités, l'État est accusé par qu'il n'a pas fourni les spéciments, il a eu aussi de bourage d'urne. Malgré que RDA a remporté, ils ont évincé un groupe politque, le conseil a été dissous et l'élection fut entaché de nullité. Le préfet est aussi accusé parqu'il sont venu imposé une autorité intérimaire[11].

Certes, l'autorité intérimaire a une compétence limitée c'est-à-dire que les grandes décissions concernant la gestion des affaires communautaires émanent les élus. En 2023, une délégation spéciale dirige la commune après des conflits entre deux équipes d'autorités intérimaires qui faisaient de l'alternance (chaque six mois) dans la mairie.

1. Les œuvres des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la commune du Mandé

Les interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nouent des liens historiques entre la collectivité et ses partenaires d'ONG. Les œuvres des Organisations Non Gouvernementales (ONG) que nous avons identifié datent de l'an 2000. Elles couvrent un nombre important des village dans la commune rurale du Mandé. Les ONG ont participé à la mise en œuvre des programmes de développement économique, social et culturel (PDESC) de la commune. Ces organismes humanitaires citées ci-dessous ont été identifié par le biais de leurs actions réalisées : l'ONG SOLISA ; COFESFA, Agir, AMA, GTZ, IRC.

En effet, l'intervention de l'ONG Agir est bien ultérieure à la dernière décennie de 2015. Avant son intervention via le programme cadre CPD7 (2015-2020), cette organisation a réalisé des actions de développement local dans la municipalité du Mandé. Ces actions ultérieures portent sur la formation professionnelle des femmes/filles, l'alphabétisation et la formation des femmes en gestion des comptes. Ces appuis techniques furent accompagnés par des assistances financières par la création et l'équipements des restaurants, des salons de coiffure, des ateliers de couture pour les femmes, les jeunes en vue de leur autonomisation économique et de leur insertion socio-professionnelle.

L'ONG Solidarité pour le Sahel (SOLISA) intervint dans la commune rurale du Mandé en 2003. Elle a réalisée des œuvres en matière d'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé permettant de pallier le déficit financier de l'autorité municipale. Cette organisation a participé à la création des écoles publiques/communautaires par la construction des salles de

[11] Entretien avec le promoteur de l'école privé le Précepteur à Mamaribougou, Août 2022

classe, l'équipement des écoles. En janvier 2003, le village de Mamaribougou a inauguré trois salles de classe réalisées par l'ONG SOLISA.

Image N°1 : Bloc de trois salles de classe, réalisées en 2003 par l'ONG SOLISA à l'école publique de Mamaribougou, commune rurale du Mandé

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

La réalisation des salles de classe à Mamaribougou par SOLISA a incité les autres villages, notamment Samanko II, Samaya, N'Tafara, Faraba ont demandé l'appui de l'ONG SOLISA pour la réalisation de leurs projets éducatifs, sanitaires et humanitaires. Ainsi, le DTC de l'ASACO de Samanko II nous confiait ceci :

> *Nous avons connu l'ONG SOLISA en janvier 2003 lors de l'inauguration de l'école de Mamaribougou, à partir de là, mon père a demandé les responsables de l'ONG, de construire un centre vulnérable et un centre de santé pour les habitants de Samanko II […]*[12].

Par ailleurs, nous comprenons ici qu'à défaut de la mairie, les autorités traditionnelles s'impliquent dans les résolutions du déficit budgétaire communal en nouant directement des contacts avec les partenaires techniques et financiers. La demande du chef de village de Samanko a permis l'intervention de l'ONG SOLISA dans son village. Ainsi, le DTC de l'ASACO du village de Samanko II affirmait ceci : *[…] pour répondre à la demande du chef*

[12] Entretien avec le DTC du CSCOM de Samanko 2, Septembre 2022

de village, SOLISA a réalisé 5 salles, une pharmacie et le domicile de la matrone…A cette période l'ONG payait le personnel de santé même moi[13].

Ces réalisations ont permis au village de se doter d'un centre de santé, d'une pharmacie et des médicaments. Par ailleurs, l'ONG SOLISA a réalisé d'autres œuvres humanitaires à travers la commune, notamment la création des cantines scolaires, des banques de céréale, des adductions d'eau, la création d'un centre invalide à Samanko II (un centre pour la prise en charge à vie des personnes invalides ou vulnérables), un centre artisanal, la formation des artisans, la consultation gratuite des patients, l'approvisionnement du CSCOM en médicaments, la réalisation du domicile de la matrône de Samanko II.

A partir des années 2000, l'ONG Coopérative des Femmes pour l'Education, la Santé Familiale et l'Assainissement (COFESFA) réalisa des œuvres importantes dans le cadre du développement et d'autonomisation des femmes rurales des villages de la commune rurale du Mandé. Les actions de COFESFA portèrent essentiellement sur l'alphabétisation des femmes rurales, la création des coopératives féminines, la sensibilisation et la formation des femmes en gestion d'exploitation et financière.

Nous avons noté l'intervention des ONG islamiques (Sadouni, 2009) notamment l'ONG internationale AMA (Agence Musulmane d'Afrique). Cette institution islamique intervint dans la commune rurale du Mandé depuis les années 2003-2004. Les caractéristiques particulières des organismes islamiques résident dans la nature et le public cible de leurs interventions c'est-à-dire que les œuvres de ces Organisations Non gouvernementales (ONG) et spirituelles s'inscrivirent dans une dimension religieuse. Elle réalisa un établissement socio-éducatif (centre orphelinat) pour l'éducation scolaire et professionnelle des orphelins et la construction des mosquées à travers les villages de la commune. L'ONG AMA apporta des soutiens financiers et des denrées alimentaires aux fidèles religieux en situation de précarité lors des évènements/fêtes religieux. Une de nos enquêtés affirmait ainsi : *elle (AMA) nous donne de viande lors des fêtes de ramadan souvent de Tabaski, des sucres, du lait en poudre, d'huile, des dattes même des sacs de riz au début du mois de ramadan*[14].

Les œuvres historiquement réalisées par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de divers profils sont gratuites et s'inscrivent dans une dimension de renforcement des capacités à

[13] Entretien avec le DTC du CSCOM de Samanko 2, Septembre 2022
[14] Entretien avec Madame Coulibaly A. T, veuve et bénéficiaire des actions humanitaires de l'ONG AMA, Septembre 2022

la fois technique et financière en faveur de l'autorité municipale et celles des communautés locales. Ces organisations notamment SOLISA, AMA, COFESFA et Agir font partis des partenaires historiques de la commune rurale du Mandé. L'autorité communale bénéficie indirectement ces œuvres via la population locale dans la mesure où elle n'arrive pas à réaliser ses fonctions régaliennes.

En outre, nous analysons dans ces paragraphes ci-dessous les œuvres historiques des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ciblant directement l'autorité municipale et les acteurs locaux de développement local de la commune rurale du Mandé. Nous cernons ici le programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) issue de la coopération allemande en république du Mali.

2. Le PACT GTZ : projet de renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales

La commune rurale du Mandé à l'instar de nombreuses collectivités territoriales maliennes ont bénéficié le programme d'appui aux collectivités territoriales de la coopération allemande (GTZ DED, KfW)[15]. Ce programme a été financé dans le cadre de la coopération Mali-Allemagne avant la dernière décenie.

Le PACT GTZ s'inscrit dans la volonté du gouvernement Allemand à accompagner le processus de décentralisation au Mali et dans sa volonté d'apporter un appui technique et financier aux collectivités territoriales maliennes à travers les domaines tel que : la consolidation de la décentralisation ; l'administration locale et les services de base ; la gouvernance de l'économie régionale et locale, enfin les thèmes transversaux. Ce mémoire admet que l'objectif de PACT/GTZ visait à appuyer les collectivités territoriales bénéficiaires dans le financement et dans la gestion transparente de l'économie locale.

Le projet PACT-GTZ avait un volet d'assistance technique et un volet d'assistance financière. Il intervient dans la région de Koulikoro, Kita, Ségou, Macina et Barouéli sur la gestion financière des collectivités territoriales, le classement d'archivage et la formation en restitution publique de la gestion des collectivités territoriales. Le PACT-GTZ a ciblé les maires, les secrétaires généraux des mairies, les régisseurs, les membres des conseils communaux, la

[15] Le PACT/GTZ est un projet d'appui aux collectivités territoriales du Mali, financé par le gouvernement de l'Allemagne et mis en œuvre par la coopération allemande au Mali (GTZ) en partenariat avec les ONG nationales.

commission finance, les autorités traditionnelles, l'État à travers ses services déconcentrés/décentralisés.

Pour le cas de la commune rurale du Mandé, le programme PACT-GTZ procéda au renforcement des capacités techniques par l'appui à l'élaboration du programme de développement économique social et culturel (PDESC), la formation en restitution publique de la gestion des affaires communautaires. Sur le plan financier, le secrétaire général de la mairie de Ouenzzindougou affirmait que le GTZ a appuyé la commune dans la maitrise d'ouvrage d'un certains nombres de projets locaux, le financement de plusieurs activités génératrices de revenu tel que l'aviculture, la pisciculture. Ces réalisations insistent à croire que ce programme a apporté une assistance financière à la commune rurale du Mandé. Un président d'une ONG ayant participé au projet PACT/GTZ stipulait ainsi : « *nous avons été financé par GTZ à l'époque pour la formation des maires en restitution publique dans les communes de Bendougouba, Boudofo, Kokofata, Sébékoro à Kita* [16]».

Nos études révèlent que les ONG nationales/locales sont souvent utilisées par les ONG internationales (Angélique, al. 2019) pour la prestation et la mise en œuvre de leur programme de développement à l'international.

La pénurie des ressources financières et la faible capacité des collectivités territoriales à s'administrer et à répondre efficacement aux attentes de sa population rendent illégitimes les autorités locales vis-à-vis à cette communauté (Husson, 2013). Alors, la question de consolidation des acquis de la décentralisation et l'accompagnement des collectivités territoriales prennent place dans les États démocratiques (Husson, 2013). Dans ce cadre de l'accompagnement des collectivités territoriales, plusieurs dispositifs ont vu le jour, notamment l'Agence Nationale de l'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), le programme d'appui au développement local (PADL) de la région de Tombouctou grâce à l'appui de la région Rhône-Alpes (Husson, 2013).

En effet, nous affirmons que le programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT/GTZ) s'inscrit dans cette même dynamique que ces dispositifs d'appui financier et technique en faveur des collectivités territoriales. Ce mémoire met en exergue deux dispositifs communs : le dispositif Étatique (ANICT) pour appuyer et accompagner ses branches et les dispositifs des

[16] Entretien avec le Président de l'ONG Trait d'Union, Août 2022

partenaires techniques et financiers (PACT/GTZ et PADL) poursuivant les mêmes objectifs que le dispositif Étatique.

CHAPITRE IV : État, ONG et changement politique

En principe, les interventions des ONG sont des aides sociales offertes gratuitement aux populations, qui sont la plupart apprécié par les populations à la base, surtout les domaines et les zones d'actions abandonnées par l'État. La collaboration entre l'État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) est une convention de partenariat au niveau du Gouvernement, pour les acteurs d'ONG elle est un engagement civique et volontaire. Ce « partenariat » ou cet engagement civique et volontaire des ONG sont définies dans un Accord Cadre signé par les deux parties. Si les citoyens veulent exercer leurs devoirs civiques via les Organisations Non Gouvernementales (ONG) en particulier et que l'État s'approprie de ces actions pour son développement durable, nous laissons croire que les rapports d'État et des ONG sont des rapports de « partenariat » et d'engagement civique volontaire. Par contre, les rapports entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Gouvernement des dernières années préoccupent nos analyses empiriques.

L'avènement du terrorisme, la lutte contre la mauvaise gouvernance (Pérouse, M. A. 2005) et le blanchissement des capitaux ont tendus les rapports du Gouvernement de la transition malienne et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) au Mali. Ainsi, le Directeur général de la DGAT nous confiait ceci : *les rapports de l'État et les ONG sont tendus ces dernières années, notamment les ONG étrangères, car avec l'avènement du terrorisme et le blanchissement des capitaux, ces ONG constituent la voie d'entrée de ces activités mafieuses […]*[17].

C'est ainsi que nous assistons à un changement politique, à une réforme institutionnelle des rapports de l'État et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Ce chapitre vise à analyser les répercussions de ces changements politiques des dernières années sur les actions humanitaires et sur les actions d'ONG. Dans la commune rurale du Mandé, le secrétaire général de la mairie a affirmé que leur collaboration avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) est passable ces dernières années car, il a pensé que les collectivités sont mises à l'écart dans la collaboration « L'État central barre la route aux ONG mais aux collectivité territoriales ». Certes, une franche collaboration doit exister entre les deux parties signataires

[17] Entretien avec le Directeur général de la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), Décembre 2022

selon l'ONG AADeC dans la mesure où ils visent les mêmes objectifs qui concernent le développement des différentes localités et le bien-être des communautés locales.

1. Les ONG internationales sous l'effet des crises politiques au Mali

Les crises politiques et institutionnelles ont engendré un Coup d'État militaire en août 2020, ainsi l'arrivée de la nouvelle autorité de transition militaire s'accompagne avec la crise humanitaire voir la dépression des relations et des coopérations internationales du pays. Par exemple, « un bras de fer » entre les autorités de la transition actuelle et la communauté internationale, notamment la CEDEAO et l'UEMOA a plongé le pays dans un embargo. Surtout, la rupture des relations diplomatiques entre Paris et Bamako a anéanti l'acheminement de l'aide publique au développement (APD) de la France vers le Mali sous le slogan « abandon en plein vol ».

En novembre 2022, la France a cessé d'apporter son aide publique au développement au Gouvernement de la transition du Mali. Malgré que les autorités françaises aient maintenu l'aide urgence et humanitaire, ces jeunes militaires de la transition décident de faire son développement sans la France. Le gouvernement de Assimi a interdi les activités des ONG financés par le gouvernement français. Ces phénomènes négatifs aux coopérations internationales engendrent un coup dur sur les activités des ONG internationales. Ils restent très inquiétant pour les acteurs humanitaires. Les fonctions de courtage (Bierschenk al. 2000), le travail humanitaire (Dauvin et Germanos, 2002) des ONG nationales et internationales financées par le gouvernement d'Emanuel Macron s'effondre.

Le décret du 29 novembre 2022 se traduit à la rupture totale des activités des ONG françaises, de l'action humanitaire en entre les deux Gouvernements. Selon l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE, 2020), le Mali a reçu 121 millions de dollars américains, soit environ 77 milliards de francs CFA comme aide publique au développement provenant de la France.

Le décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022 portant l'interdiction des activités de certaines associations et fondations sur le territoire de la république du Mali cible particulièrement les associations et les fondations sous financement de Paris : *Son interdites jusqu'à nouvel ordre, les activités menées par les associations/ONG et assimilées opérant sur le territoire de la République du Mali, sur financement ou avec l'appui matériel ou technique de la France. La présente mesure concerne : les associations nationales ordinaires ; les*

associations signataires d'accord-cadre avec l'État ; les associations étrangères ; les fondations[18].

Ce décret présidentiel avec effet immédiat apparait inattendu, au côté des acteurs d'ONG et humanitaires, il a été accueilli de manière transverale au niveau des populations bénéficiaires des actions des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Au niveau de la collectivité territoriale, le secrétaire général de la mairie de Ouénzzindougou affirmait que ce décret présidentiel va toucher un grand nombre de projet d'ONG « beaucoup de projet sous-pied » affirmait-il. Néamoins, l'ONG ADDeC soutient que ce décret n'a pas affecté ses activités car, ses bailleurs ne se sont pas concernés. Toutefois, la directrice de cette organisation caritative pense qu'il n'est pas sans effets sur l'action humanitaire au Mali. Elle nous confiait ceci :

> *Chaque pays a ses principes et ses valeurs qui doivent être respectés dans le cadre d'une bonne collaboration ou partenariat. Les conséquences* (décret présidentiel) *peuvent être la baisse des financements que ces partenaires allouaient à certaines structures. Mais le pays gagne en souveraineté et crédibilité […]*[19]

Certes, l'ONG Agir est moins concernée par ce décret si nous nous fions aux partenaires financiers de cette institutions dans la dernière décennie. L'ONG internationale ALAD est concernée par le°2022-0738/PT-RM du 29 Novembre 2022 portant l'interdiction des activités de certaines associations et fondations sur le territoire de la république du Mali. Malgré qu'elle ne soit jamais été subventionée par l'État français ou malien, son statut ONG française reflète sur son image au Mali durant les tensions politico-militaires et sécuritaires.

L'inquiétude est que si l'ONG ALAD replie, 300 enfants parrainés par cette organisation française dans la commune rurale du Mandé perdront leurs chances de scolarisation et donc leurs droits fondamentaux.

Les crises politiques internationales peuvent avoir des effets néfastes sur les actions des ONG. Elles impactent les activités d'ONG sur un territoire à savoir l'arrêt des financements, l'interdiction des activités voire la suspension de plusieurs ONG nationales ou étrangères. Nous déduisons que ces crises politiques internationales atteignent les sources de financement des

[18] Article premier de la loi n°2022-0738/PT-RM du 29 Novembre 2022 portant l'interdiction des activités de certaines associations et fondations en république du Mali

[19] Entretien avec la Directrice exécutive de l'ONG AADEC, Septembre 2022

ONG et limitent leurs capacités d'intervention (Pérouse, 2005). Les populations bénéficiaires sont essentiellement les victimes s'il n'existe pas de mesure d'accompagnement.

Par exemple, ce décret aurait touché un projet financé par une ONG française visant à scolariser plus d'une centaines de filles dans la commune rurale de Bancoumana pour le fondamentale 1. Faute de mesure d'accompagnement après l'arrêt de l'ONG française, le comité de gestion (CGS) des écoles concernées decide que les parents prennent le relais. Le président du comité de gestion scolaire a affirmé ceci : *Nous avons convoqué tous les parents d'élèves pour leurs expliquer la situation, lors de cette réunion, l'AG a décidé que les parents concernés prennent le relais à la place de l'ONG c'est-à-dire qu'ils continuent à payer les frais de scolarité de leur enfants*[20].

En effet, nous n'avons pas tiré les conclusions de cette résolution, nous supposons que si l'ONG française avait ciblé les enfants issues des familles dénumies, le relais serait compliqué pour les parents qui n'ont pas de moyens et pour les filles orphélines qui étaient parainés par le projet.

2. Mutations, conflits et tensions des rapports de l'État et des ONG

Au Mali, la coordination, le suivi et le contrôle des activités des ONG et des fondations dépassent désormais les dispositions des articles cités dans les accords-cadres. Un nouveau dispositif de suivi et de contrôle des activités sont misent sur pied par l'État au cours du processus de refondation. Elles résultent probablement des conséquences du décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022 taxer de la « guerre des ONG entre Paris et Bamako ». Selon, l'instruction n°2022-003115/MATD/SG relative au dispositif commun de coordination, de suivi et de contrôle des activités des associations/ONG et des fondations sur le territoire de la république du Mali[21], trois commissions seront chargées de la coordination, de suivi et du contrôle des activités des associations/ONG et des fondations. Cette instruction a stimulé que :

[…], la mise en œuvre des présentes attributions est assurée par des commissions régionales et locales de suivi et de contrôle des activités, des commissions d'ambassade et de consulats et par une commission nationale de coordination, d'Evaluation, de suivi et de contrôle des activités des associations/ONG et des fondations[22].

[20] Entretien avec le Président du comité de gestion scolaire (CGS) de Niamé Kawalé, Septembre 2022

[21] L'instruction n°2022-03115/MATD/SG relative au dispositif commun de coordination, de suivi et de contrôle des activités des associations et des fondations sur le territoire de la république du Mali

[22] Titre III de l'instruction n°2022-03115/MATD/SG du 15 Décembre 2022

Ainsi, ces nouveaux paramètres de coordination, de suivi et du contrôle des activités des associations/ONG et des fondations sont relatifs à l'approbation par le gouvernement de tout financement ou subvention accordée aux ONG internationales ; à la mise en ampliation du gouvernement (MATD) des correspondances qu'elles adressent aux institutions étatiques ; à faire parvenir chaque mois la situation de leurs comptes en banques tout en précisant l'origine de leurs fonds. Ainsi, le dépôt des rapports activités et financiers des ONG est devenu mensuel qui subordonnent à la délivrance du certificat d'opérationnalité[23].

Les financements entre les ONG nationales et celles internationales ne sont plus possible que sur l'avis préalable du ministère chargé de l'administration territoriale. Le représentant de l'État doit être informé par l'ONG avant de mener une activité dans sa circonscription politique. Le représentant de l'État doit co-signé les rapports de fin d'activités des ONG pour que la DGAT délivre le certificat d'opérationalité. Ainsi, les rapports de partenariat, de complémentarité (Nafissa, 1998**),** d'engagement civique et volontaire des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de l'État sont en mutation. Une mutation permettant aux autorités maliennes de renforcer ses moyens de contrôle et de veuiller aux actions des ONG pour le respect strict du décret et de l'instruction cités ci-dessus.

La mutation des rapports des dernières années se greffent à des rapports de tensions et de conflits entre le milieu gouvernemental et le secteur non étatique notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Ils résultent essentiellement des conflits et des tensions d'ordre administratifs, institutionnels et financiers.

En 2008, l'État a procédé au renouvellement de tous les accords-cadres des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Si la Direction générale de l'administration du territoire prouvait qu'il n'y a pas de différence entre « ONG » et « ONG-Association », le terme « ONG-Association » a été recommandé en 2008 comme la nouvelle appellation des ONG par leur institution de tutelle. Par ailleurs, une partie importante du secteur non gouvernemental ne sont pas impliqué dans la mise en œuvre des grands programmes étatiques. Ainsi, un acteur ONG résidant et intervenant dans la commune rurale du Mandé stipulait en ces termes : *l'État ne joue pas son rôle, les ONG doivent être impliqué dans la mise en œuvre des grands programmes, cela n'est pas fait à cause des conflits d'intérêt, l'État a la mauvaise foi de gérer les ONG sinon il les considère comme son ennemi. L'État a interdit les bailleurs de financier directement les*

[23] Le certificat d'opérationalité est document délivré aux ONG par la DGAT afin d'attester la présence de l'ONG sur le terrain pendant l'exercice de l'année écoulée. L'acquisition du certificat d'opérationalité est condition du rapports d'activités et financier certifiée de l'anné écoulée.

ONG sans passer par lui parce qu'il veut être le parrain financier […]. *Les fonctionnaires créent leurs propores ONG pour s'accaparer et orienter ces financements vers leurs propres structures donc, il barre la route aux vraies ONG*[24].

L'efficacité des actions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) impose à l'État de s'impliquer les ONG dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il doit à cet effet considérer les Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme un outil efficace de travail permettant de compenser ses limites ou ses insuffisances. C'est-à-dire un instrument de légitimation des actions étatiques. Cette visée semble être renversée à cause des luttes pour les financements entre la société civile et la société politique, notamment les fonctionnaires d'État, des collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

La création des Organisations Non Gouvernementales (ONG) par les fonctionnaires maliens a provoqué des concurrences entre les ONG appartenants aux fonctionnaires et les « vraies ONG » créer sur la voie légale et administrative. Cela sous-entend une instrumentalisation non seulement de la société civile en général (Otayek, 2002 et Roy, 2005) mais aussi, la division, la corruption et la politisation des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Un de nos enquêté affirmait ainsi : *l'État cible les ONG qui font leurs affaires, l'implication des ONG par l'État est de façon partisane et divise les Organisations Non Gouvernementales(ONG) pour mieux les manipuler*, *les ONG et l'État sont dans les mêmes jeux d'intérêt. Chaque chose qu'on doit faire au profit de la population, quand on confie à quelqu'un, il le fait de sa propriété privée*[25].

En 2023, une mission de suivi et de contrôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dirigée par la direction générale de l'administration du territoire (DGAT) a convoqué les responsables de plusieurs ONG dans les locaux des préfets de cercle pour des éclaircissement concernant leurs organisations, leurs activités et leurs modes de financement. Nous n'avons pas démasqué la méthode de selection des ONG convoqués, mais nous avons identifié des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales et des associations sans accord-cadre.

Ainsi, les phrases introductives des missionnaires de la DGAT sont les suivantes : *les ONG sont devenues la porte d'entrée du terrorisme et de leur financement ces dernières années, c'est*

[24] Entretien avec le président de l'ONG Trait d'Union, Décembre 2022
[25] Entretien avec le président de l'ONG Trait d'Union, Décembre 2022

pourquoi nous avons organisé cette mission de suivi et de contrôle des associations/ONG et nous avons une série de questions à vous poser[26].

A la fin de chaque entretien que nous avons assisté à Kati, les copies des documents suivants sont demandés aux ONGs, aux associations convoqués dans un bref délai : 1) les statuts et règlement intérieur de leur organisation ; 2) les situations financières et comptables des trois dernières années ; 4) la liste du personnel et une copie de leurs contrats ; 5) le bulletin du paie des trois derniers mois ; 6) les registres des dépenses des trois dernières années ; 7) la liste des partenaires et leur mode de financement ; 8) les informations bancaires et le relevé d'identité bancaire du dernier projet mené par les structure convoquées.

Ce nouveau dispositif de suivi et de contrôle des associations et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) a été accueilli d'une manière transversale par nombreux acteurs d'ONG nationales et internationales. Certains responsables des Organisations Non Gouvernementales (ONG) que nous avons rencontré à Kati ont apprécié ce dispositif. La directrice de l'ONG AADeC affirmait ainsi :

> *C'est une bonne mesure, les ONG étant très nombreuses à intervenir et partout au Mali à un moment donné il fallait que l'État s'implique dans leur contrôle pour une meilleure synergie des actions et mesurer l'impact des différentes interventions. Les ONG renforcent les actions de l'État, il doit y avoir un contrôle et un bon suivi pour une meilleure coordination des efforts*[27].

Ainsi, le président de l'ONG Terre Doure d'Afrique (TDA) convoqué et ayant participé à l'entretien affirmait : *je remercie la DGAT pour cette mission de suivi/contrôle qui permet d'assainir le milieu d'ONG, j'ai compris beaucoup de choses aujourd'hui, les ONG violent les textes par méconnaissance […].* Notre observation est que beaucoup d'acteurs d'Organisation Non Gouvernementales (ONG) ne lisent pas les textes des accords-cadres, ne vont pas vers informations d'actualités et d'autres n'ont même pas pris connaissance du décret n°2022-0738/PT-RM du 29 novembre 2022 ni de l'instruction n°2022-003115/MATD/SG.

Nous avons observé que bon nombre des organisations convoquées ne savaient pas que tout financement supérieur à 15 millions doit être déclaré à la cellule nationale de traitement des informations financière (CENTIF).

[26] Discours de la chargée de mission de la DGAT lors de l'entretien avec les acteurs d'ONG convoqués par la DGAT à Kati, 2023
[27] Entretien avec la Directrice exécutive de l'ONG AADEC, décembre 2022

D'après la chargée de mission de la DGAT, une loi aurait été instaurée en 2016 qui stimule que tout financement d'ONG nationale ou internationale supérieur à 15 millions doit être déclaré à la cellule (CENTIF) avant le démarrage du programme[28]. Nous reléguons ici que le ministère de l'administration territoriale via la direction générale de l'administration du territoire et le ministère de l'économie numerique et des finances via la cellule nationale de traitement des informations financières ont mis sur pied un cadre de collaboration pour contrôler les sources et les modes de financement des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Cette étude permet de comprendre que les changements politiques des rapports de l'État et des ONG sont antérieurs au décret de novembre 2022 et de l'instruction 2023.

En outre, nombreux responsables d'ONG et d'associations sont restés réticents face à cette nouvelle procédure de régulation, de contrôle et de suivi des Organisations Non Gouvernementales (ONG) surtout les situations et les informations de leurs comptes bancaires, le de dépôt menseul d'un rapport d'activités et financier. Certains se posent la question pourquoi la DGAT demande leurs informations bancaires. Une présidente d'ONG affirmait ainsi *: la DGAT nous dérange pourquoi tous ces documents qu'il ne lie même pas, pour avoir un certificat d'opérationnalité, il faut déposer les rapports mensuels alors que le certificat d'opérationalité ne garantit pas le financement de nos projets*[29].

L'arrêt de l'aide publique de la France aurait été à l'origine du replie de plusieurs ONG internationales, l'inactivité de certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG), la suspension des projets en cours : « *c'est égoïsme de nos deux gouvernements*[30]»

Depuis l'indépendance, les politiciens ont embrigadé la société civile malienne, ces dernières années, nous assistons à l'islamisation de la société civile (CMAS). Le problématique de la mauvaise gouvernance démocratique se polarise ayant comme effet la prolifération des Organisations Non Gouvernementales (ONG) tant au niveau de la société civile qu'au niveau des fonctionnaires d'État et des collectivités territoriales. Les rapports de l'État et des ONG engendrent des tensions liées aux crises politiques, sécuritaires et internationales, la lutte des fonds, la lutte contre le terrorisme, l'insécurité, la fraude posent des mines aux frontières État/ONG au Mali.

[28] La loi n°2016-008 du 17 Mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme
[29] Journal de terrain d'enquête, Février 2023
[30] Journal de terrain d'enquête, Octobre 2022

Malgré, le poids des préjugés d'un nombre important des acteurs d'ONG, la création des Organisations Non Gouvernementales (ONG) par les fonctionnaires peuvent être source de conflits surtout que tous les financements passent par l'État. Certes, les actions d'ONG s'inscrivent dans la logique de l'État, ce dernier devrait avoir une cartographie des Organisations Non gouvernementales (ONG). Nous pensons que l'État a deviné sa mission de suivi et de contrôle, cette défaillance est due aux manques de volontés, des politiques publiques, de la concurrence, de la lutte de fonds.

> *L'État est jaloux des ONG, lors d'une activité, j'ai vu un agent de l'État qui se plaint pour dire que les fonds des ONG doivent passer par le trésor public […]. 80% des travaux des communes sont faits par les ONG c'est-à-dire que l'État ne joue pas pleinement son rôle. Par rapport aux contrôle, l'État a failli, il y a beaucoup d'ONG qui existe sans certificat d'opérationnalité*[31].

Nous admetons que les interventions d'ONG justifient la mission des gouvernements, ce rôle se traduit à des rapports qui n'encouragent pas le développement durable des pays africains. Le cadre de collaboration entre l'État et les ONG laisse souvent apparaître des tensions, des rapports de conflits. Ces rapports se caractérisent d'abord par leur historicité. Par exemple, les effets de la crise des années 1980 ont incité les différents acteurs d'ONG à réviser leurs méthodes anciennes pour s'adapter aux réalités actuelles afin de répondre aux besoins des communautés (Maroquin, 1998).

Le partenariat entre l'État et les ONGs permet aux organisations non gouvernementales de se servir des politiques publiques (Melkote, 1998) comme arène d'intervention. Les relations État/ONG sont complexes, elles complètent l'État dans son rôle. C'est-à-dire que les gouvernements saisissent les Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour accomplir ses fonctions régulatrices et régaliennes (Mann, 2018).

Nous croyons que la lutte contre le terrorisme a tendu les rapports des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Gouvernement de la transition actuelle au Mali. Ces rapports ont connu des mutations qui ont permis à l'État de renforcer son mode de contrôle et de suivi des ONG, des associations et des fondations. Ils ont généré des tensions et des conflits entre le milieu d'ONG, le secteur humanitaire et le Gouvernement.

[31] Entretien avec l'adjoint au ditecteur général de l'ONG Agir, septembre 2022

Néanmoins, notre étude a relevé que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans la délivrance des services éducatifs et sanitaires auprès des autorités municiaples de la commune rurale du Mandé. Elles ont apporté une aide technique et financière pour le fonctionnement de la commune rurale du Mandé et pour l'approvisionnement des services publics de l'éducation et la santé.

Ce mémoire expose que les rapports de l'État et les ONG sont des rapports de conflits et de tensions. Ces conflits et tensions proviennent des politiques publiques, de la crise institutionnelle, sécrutaire, de la corruption. Ils (conflits) créent des mutations dans la collaboration entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

L'analyse des rapports de la commune rurale du Mandé et les Organisations Non Gouvernementales a été un travail rigoureux. La troisième partie ci-dessous de ce mémoire met en exergue le fonctionnement et l'approvissionnement des services éducatifs et sanitaires. Cette partie présente les états de lieu du fonctionnement des services publics d'éducation et de santé. Il s'agit dans cette partie d'analyser l'intervention des ONG AADEC, Agir et ALAD dans la poursuite de rationalité gouvernementale auprès les élites locales de la commune rurale du Mandé.

TROISIEME PARTIE

Il s'agit dans cette partie de présenter les résultats de nos études empiriques sur l'état de lieu d'approvisionnement des services de santé et d'éducation non seulement par les élus locaux mais aussi par les ONGs étudiés. Les rapports, les interactions, les conflits et les tensions entre la commune rurale du Mandé et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) autour du développement local ont été analysé. Cette action nous permet de sortir de la lecture passive et subordonnée du rôle des ONG et des collectivités pour voir comment les acteurs non étatiques se réapproprient des politiques gouvernementales par le bas. L'idée est de décentrer le regard et de voir concrètement comment ces acteurs du bas (collectivités et ONG) cohabitent.

CHAPITRE V : Collectivités, ONG et developpement local dans la commune rurale du Mandé

On ne peut pas aborder la question d'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé sans auparavant étudier la décentralisation et la manière dont elle a été mise en œuvre au Mali. Certes, la notion des collectivités décentralisées et celle du développement local ont vu le jour dans les années 1990 comme une nouvelle réforme politique, territoriale, administrative et sociale. Elle vise à paramétrer la gouvernance et jeter les bases du développement durable des États post coloniaux d'Afrique. Dans ce processus, la décentralisation est vue comme un dispositif étatique qui assure le développement local par le biais de la mutation, de la délégation de ses fonctions aux acteurs non étatiques (Hibou,1998).

La formation de l'État malien n'a échappé pas aux effets de l'administration coloniale, de la mondialisation, du plan d'ajustement structurel (PAS) (Badie, 1995 ; Badie et Birnbaum, 1976). Les effets de la tradition orale n'est pas resté en marge à la formation de l'État malien qui se greffe aux facteurs exogènes cités ci-dessus (Kassibo, 2006). Néanmoins, les crises politico-multidimensionnelles que traversent ce pays depuis 2012 jusqu'au Coup d'État d'août 2020 ont fragilisé l'État et résulte une transition politico-militaire.

L'instruction N°08-0003/PM-RP du 21 novembre 2008 a demandé aux services centraux de transférer les compétences et les ressources aux collectivités territoriales[32]. Les services publics d'éducation et de santé sont des compétences transférées aux collectivités territoriales (Soukouna et Coulibaly, 2014). Le découpage territorial adhère à des critères indispensables pour le bon fonctionnement des collectivités (Coulibaly et Lima, 2013). La démocratisation et la décentralisation au Mali ont commencé sous la troisième république après les évènements de

[32] L'instruction N°08-0003/PM-RP du 21 novembre 2008 relative au transfert relative à la mise en œuvre des transferts de compétences et des ressources aux collectivités territoriales en république du Mali

1991 (Kassibo, 2006). Les grandes catégories des collectivités décentralisées sont entre autres : la région, le cercle, l'arrondissement, la commune. Selon le rapport de la commission chargée de la réorganisation territoriale en 2022, la « nouvelle » configuration de la réorganisation territoriale a connu une augmentation par rapport au dernier découpage territorial.

Tableau N°2 : Rélatif au découpage territorial/administratif du Mali

N°	NIVEAU	NOMBRE
1	District	1
2	Régions	19
3	Cercles	156
4	Arrondissements	466
5	Communes	819
6	Village	12 712

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

La commune est la collectivité territoriale de base c'est-à-dire la limite de la gouvernance d'État dans le processus de la décentralisation au Mali. Elle est régie par la loi n°96-059 du 4 novembre 1996 du code des collectivités territoriales[33]. La loi n°052-2017 déterminant le fonctionnement des services décentralisés de l'État stimule que les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation, la mise en œuvre, le suivi et évaluation des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt national, régional, local et communal (Alinéa 1 de l'article 3 de la loi n°052 du 02 octobre 2017)[34].

Ces missions assignées aux collectivités territoriales par la loi n°052 du 02 octobre 2017 permettent à ces derniers d'offrir les droits civiques aux citoyens : droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité et à une protection sociale. La CADD (Cellule d'Appui à la Décentralisation et la Déconcentration)[35] créée par le décret n°01543/PM-RM du 19 novembre 2001 accompagnent les collectivités territoriale (CT) pour assurer son le rôle de développement local et l'approvisonnement des services publics.

La délivrance des droits civiques attribuée aux collectivités territoriales via le transfert de compétence (Lemieux, 1933) fait appel à des moyens financiers, techniques et matériels qu'elles doivent disposer pour s'acquitter de cette responsabilité. L'ANICT (Agence Nationale

[33] La loi n°96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des communes au Mali
[34] La loi n°2017-052 du 02 Octobre déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales
[35] La Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD) est crée par la loi n° par le décret n°01543/PM-RM du 19 novembre 2001 pour accompagner les collectivités territoriales

de l'Investissement des Collectivités Territoriales)[36] est la seule institution publique au Mali qui intervient dans le financement des programmes de développement des collectivités territoriales. Les autres financements doivent provenir de la collectivité elle-même ou soit les partenaires au développement.

Les événements des années 1991 résultent la création des collectivités décentralisées (Kassibo, 2006), une collectivité décentralisée est une portion du territoire national (découpage territorial) qui s'autogère librement selon les dispositions des lois et des textes régissant la décentralisation. L'auto gestion du territoire par le « pouvoir local » permet une prise en charge de la circonscription par les « acteurs du bas » via le financement des initiatives de développement de ce territoire (Angeon et Callois, 2005). Le développement local fait appel à deux principes fondamentaux : le « développement » et le « local » dont le premier renvoie à la transformation ou au changement social positif à longue terme qui se passe sur un territoire bien limité appelé « le local ».

C'est ainsi dire que, les communes ont pour mission de transformation, d'innovation, de redistribution des richesses de leur localité ou territoire dans le cadre des politiques publiques de développement. Certes, nous laissons voir dans cette lignée, le rôle de la mairie de la commune rurale du Mandé dans la délivrance des services éducatifs et sa logique d'intervention dans le domaine de la santé.

1. La commune rurale du Mandé dans un rôle de délivrance des services éducatifs

Les politiques publiques de l'État malien portent le doigt sur les collectivités locales pour l'approvisionnement du service éducatif à sa communauté locale. Le nombre d'enfants scolarisables dans les écoles préscolaires et fondamentales est considérable dans la commune rurale du Mandé. Créée par la décentralisation à partir des années 1991 (Coulialy et Lima, 2013 ; Kassibo, 2006), les mairies doivent s'organiser pour financer et délivrer le service public de l'éducation.

Nos analyses révèlent que la délivrance du service public d'éducation communautaire fait appel aux financements. Les fonds misent à la disposition de la commission d'éducation ne couvre que 30% à 45% des besoins des écoles publiques de la commune rurale du Mandé. Ce phénomène explique que le fonctionnement et la délivrance du service éducatif de la

[36] L'Agence Nationale de l'Investissement des Collctivités Territoriales est une institution publique qui accompagne les collectivités dans le financement du PDESC

municipalité connait essentiellement des problèmes financiers : *la mairie et ses partenaires n'arrivent pas à satisfaire le besoin de la population en service de l'éducation […]*[37].

Néanmoins, le financement de l'éducation de la commune rurale du Mandé repose sur la mairie, le gouvernement central et ses partenaires au développement. Ainsi, les principales sources potentielles de financement de cette municipalité proviennent des taxes et des impôts payés par les citoyens.

Graphique N°4: Recouvrement des recettes de 2014 à 2018 de la commune rurale du Mandé

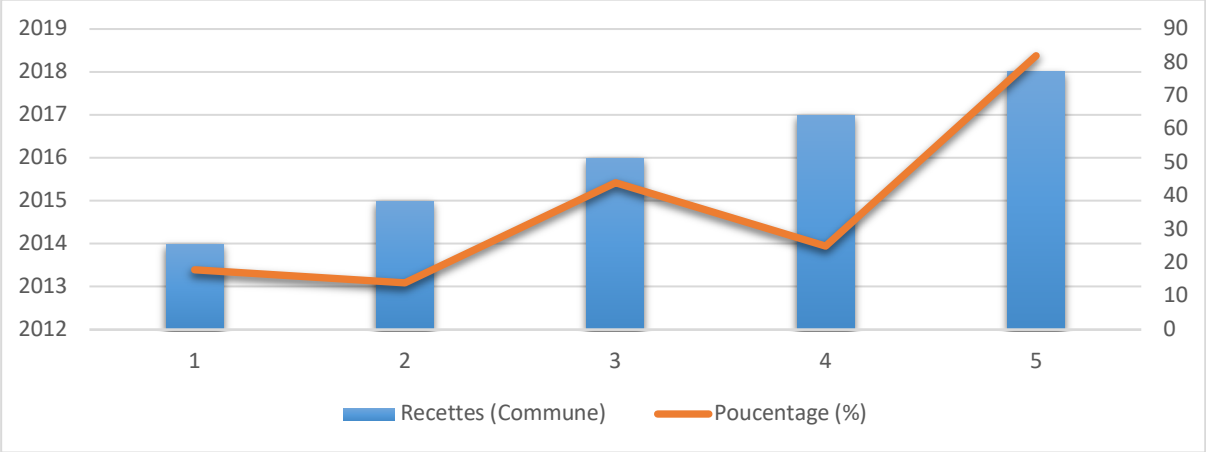

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Le recouvrement des recettes de la commune rurale du Mandé a connu une évolution entre 2014 à 2019. Le taux de recouvrement ne dépasse pas 20% en 2013 et est évaluée à 70% en 2018. Les subventions publiques, privées, celles des partenaires, les dons sont les sources de financement du PDESC[38] de la commune rurale du Mandé. Nous avons noté la présence des partenaires au développement qui collaborent avec la commune pour délivrer les services sociaux de base.

La délivrance du service éducatif dans la commune rurale du Mandé est assurée par deux services techniques (ST) : le service technique de l'État et le service technique propre de la commue rurale du Mandé. Le bureau communal à travers la 4ème adjointe au Maire est la chargée de l'éducation : « *pour la gestion et l'animation des écoles, nous avons les services techniques de l'État et les services techniques propore à la collectivité […]* »[39]. Les services techniques de

[37] Entretien avec Monsieur F.C, membre de la commission éducation, Août 2022
[38] PDESC (Programme de Développement Economique, Social et Culturel) de la commune rurale du Mandé
[39] Entretien avec le Secrétaire général de la mairie de la commune rurale du Mandé, Août 2022

l'État sont gérés par les fonctionnaires de l'État et les services techniques des collectivités sont gérés par les fonctionnaires des collectivités.

Le bureau communal est chargé de la délivrance et de développement du service éducatif en général. La 4ème adjointe au maire est la chargée de l'éducation et de l'état civil, la mairie a mis en place une commission d'éducation comme un service technique propre à la mairie de la commue rurale du Mandé. Cette commission est composée de cinq (5) membres délégués désignés par le bureau communal comme des experts locaux dans le domaine de l'éducation. La commission est chargée de :

- recenser les besoins des écoles publiques de la commune ;
- mettre en place et former les comités de gestion scolaire (CGS) pour plus de redevabilité ;
- superviser et recruter les enseignants en fonction de la subvention allouée par la mairie.

Le fonctionnement des écoles publiques de la commune rurale du Mandé connait des déficits en matière de financement, cela est entendu dans ce passage du secrétaire général de la mairie : *nous avons beaucoup de difficultés, la demande dépasse l'offre, le manque d'infrastructures, d'équipements, du personnels existe dans le domaine de l'éducation et même la santé*[40].

Le chef de la supervision du centre d'animation pédagogique d'Ouezzindougou se dresse sur la même lignée que la mairie en soulignant des problèmes liés au développement de l'éducation. Le sous-développement du secteur éducatif des dernières années est dû à l'autorité intérimaire, à une démographie galopante ne permettant pas à l'État de contrôler les naissances.

Dans cette démographie galopante, l'État ne peut pas contrôler les naissances, cette année scolaire, il y a 4000 enfants scolarisables dans le seul village de Ouezzindougou, c'est pourquoi je dis que les écoles privées enlèvent une grosse épine dans le pied de l'État […]. Le CAP de Ouenzzin gère 37 écoles publiques et plus 200 écoles privées dans la commune du Mandé et Dogodouman[41]

Les statistiques des écoles communautaires par rapport aux écoles fondamentales privées et par rapport au nombre d'enfants scolarisables montrent que la délivrance des services éducatifs par la mairie de la commue rurale du Mandé est entravée en raison de manque des moyens économiques, techniques et financiers.

[40] Entretien avec le Secrétaire général de la mairie de la commune rurale du Mandé, Août 2022
[41] Entretien avec le Chef de supervision du CAP de Ouezzindougou, Octobre 2022

Tableau N°3 : Statistique des écoles fondamentales de la commune rurale du Mandé

Ecoles Fondamentales	**Nombres**
Ecoles Publiques/Communautaires	65
Ecoles privées	225

Source : données de l'enquête, réalisée le 9 Août 2022

Graphique N°5 : Statistiques et niveau des infrastructures socio-éducatives de la commune rurale du Mandé

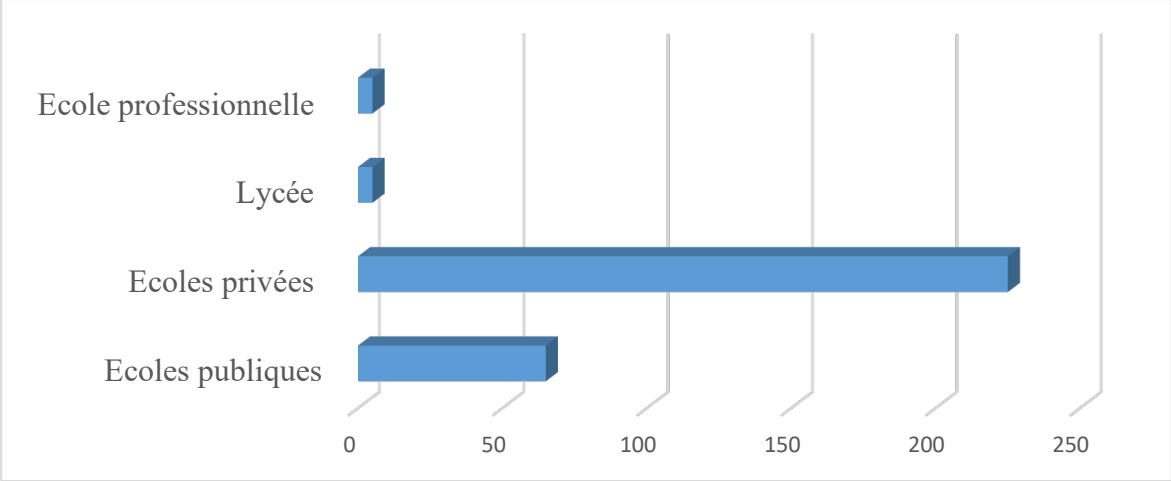

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Les écoles fondamentales privées sont plus représentives par rapport aux écoles fondamentales publiques. En outre, l'enseignement secondaire (lycée) et professionnel sont moins représentifs dans la commune rurale du Madé. Nous n'avons pas eu connaissance de l'exixtence d'un lycée public ou d'une école professionnelle communautaire durant notre enquête dans la commune rurale du Mandé. Les lycées et les écoles professionnelles existants dans la zone sont essentiellement de statut administratif et privé.

Graphique N°6 : Proportion des écoles fondamentales publiques et privées de la commune rurale du Mandé.

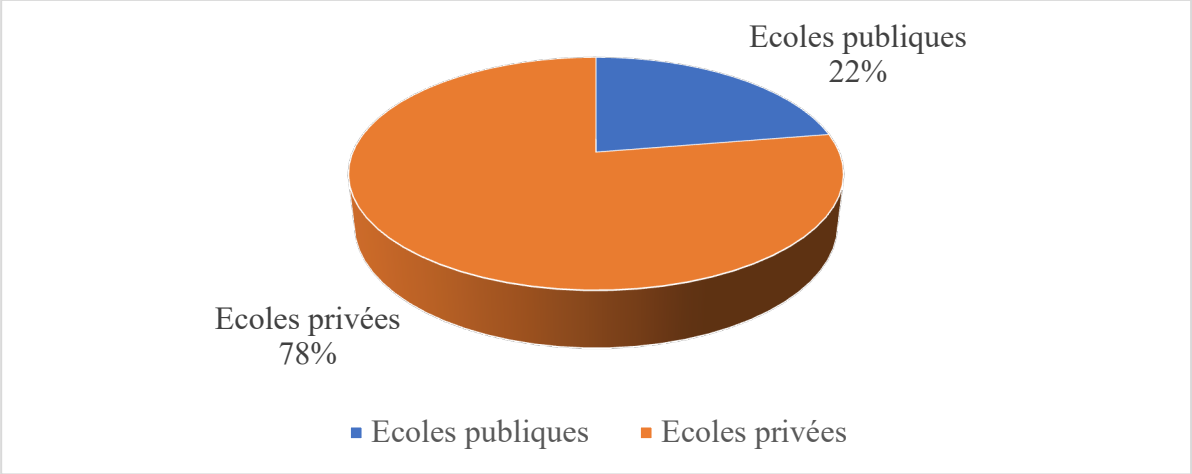

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

En nous référant à ces statistiques données par le centre d'animation pédagogique (CAP) de Ouenzzindougou, 78% des écoles fondamentales de la commune viennent des entreprises privées (les écoles privées) contre 22% pour les écoles publiques. Nous relevons que l'approvisionnement de service public d'éducation est essentiellement basé sur les acteurs privés soit 225 écoles privées dans la commune rurale du Mandé.

Tableau N°4 : Effectif des élèves par écoles (publiques et privées) de la commune rurale du Mandé

Effectif des élèves	**Nombres**
Ecoles Publiques/Communautaires	12 750
Ecoles privées	14 000

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Il n'existe pas un écart important entre les effectifs dans les écoles publiques (48%) et ceux des privées (52%) contrairement aux infrastructures socio-éducatives (78% contre 22%). Nous croyons que même si les écoles publiques ne représentent que 25% des infrastructures socio-éducatives fondamentales, elles portent un grand nombre d'effectifs des élèves. Le C/O du CAP de Ouenzzindougou affirmait ainsi :

Il y a moins de création des écoles publiques, actuellement on doit avoir trois écoles publiques à Mamaribougou, à Kanadjiguila ou à Ouenzzindougou par exemple mais, nous n'avons qu'une seule école publique dans les villages. C'est ce qui fait que tu trouveras 200 élèves par classe dans certaines écoles publiques […][42].

Ces villages péri-urbains de Bamako sont très peuplés par rapport aux autres villages de la commune rurale du Mandé qui sont à 20 à 35 km du Chef-lieu. Néanmoins, l'expansion des écoles privées dans la commune rurale du Mandé se justifie par des raisons démographiques, géographiques, techniques et économiques. Les facteurs qui font que les écoles privées dépassent celles des publiques en effectifs sont nombreux :

Il y a eu explosion démographique, la proximité, certaines familles sont très éloignées des écoles publiques, le système pédagogique (curriculum) ne plait pas beaucoup de parent d'élève ainsi ils amènent leurs enfants dans les écoles privées là où il y a le système classique. Très généralement les résultats scolaires des écoles privées dépassent les publiques[43].

Les insuffisances des ressources humaines et financières, des problèmes liés à la mise en œuvre de la décentralisation, les insuffisances des compétences créent un déficit.

Les écoles privées occupent une place représentative dans la délivrance du service public de l'éducation dans la commune. La prolifération des écoles privées peut mettre en cause le rendement scolaire. L'implication des écoles privées dans la délivrance du service éducatif compromet la gratuité du service public d'éducation. La perception d'un parent d'élève concernant la baise de niveau des élèves est négative voire un système de « laisser passer » des élèves dans les écoles privées : « je *ne sais pas comment les enfants passent dans les écoles privées, ils ne redoublent jamais sauf à la 9ème année au DEF*»[44].

A cette allure, le C/O du CAP nous confiait que certaines écoles privées ont fait 0% au DEF durant la session de juin 2023. Les écoles privées ne bénéficient pas les financement des ONG selon le promoteur de l'école privée le Précepteur.

L'approvisionnement du service public d'éducation aux 87 999 habitants (DNP, 2022) habitants de la commune rurale du Mandé connaît des problèmes d'ordre financiers. Les

[42] Entretien avec le C/O du centre d'animation pédagogique de Ouezzindougou, Août 2022
[43] Entretien avec le Chef de supervision du centre d'animation pédagogique de Ouezzindougou, Août 2022
[44] Entretien avec monsieur T.B, parent d'élève résidant à Mamaribougou, commune rurale du Mandé, Décembre 2022

autorités municipales n'arrivent pas à couvrir les recettes et les prévisions budgétaires pour le développement du secteur éducatif. Nous allons voir dans ce tableau ci-dessous, les problèmes qui entravent la délivrance du service éducatif et faire une observation par rapport au nombre de villages ayant les mêmes problèmes.

Tableau N°5 : Natures et problèmes du secteur éducatif de la commune du Mandé.

N°	Natures et problèmes	Observation
01	Insuffisance des infrastructures scolaires	Presque tous les villages
02	Insuffisance du personnel enseignant qualifié	
03	Manque des équipements et des matériels didactiques	25/25 villages
04	Mauvaise fréquentation des élèves, la réticence ou plaintes des parents à la scolarisation, notamment des filles	25/25 villages
05	Manque de formation des comités de gestion scolaire (CGS)	15/25 villages
06	La méconnaissance du système éducatif malien, notamment les parents d'élève et le CGS	25/25 villages

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Le développement et l'approvisionnement du service éducatif sont entravés par des réalités qui sont à l'origine du déficit dans l'approvissionnement. Certes, la commune rurale du Mandé dans son rôle de délivrance du service éducatif s'organise au niveau municipal. La délivrance est assurée par une commission d'éducation en partenariat avec les services techniques de l'État, les comités de scolaires (CGS) et les partenaires au développement local.

La mairie et ses partenaires ont doté chaque village une école publique dont certaines écoles publiques ont été créé par les Organisations Non Gouvernementales (ONG). En tant que service technique propre à la mairie, la commission d'éducation collabore au nom de la mairie avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) autour des projets de développement des écoles. Elle initie et soumet les projets de développement communautaire aux partenaires. Ce fait émane qu'elle s'implique non seulement au fonctionnement mais aussi à la recherche des ressources financières auprès de ses partenaires.

L'enseignement malien est composé des écoles fondamentales, secondaires, des universités, des instituts et des écoles supérieures à caractère public ou privé.

Les académies d'enseignements (AE) et les centres d'animation pédagogiques (CAP) sont les services techniques de l'État pour la délivrance des services éducatifs au niveau des collectivités territoriales. Ce dispositif public d'approvisionnement et d'animation pédagogique témoigne que le service éducatif est organisé par l'État central et les collectivités territoriales. C'est pourquoi, il a été transféré aux collectivités territoriales voir aussi privatisé (Soukouna et Coulibaly ; 2014, Hibou, 1998). Toutefois, l'enseignement préscolaire et l'enseignement fondamental sont essentiellement délivrés par les autorités municipales. Les autres systèmes d'enseignement est délivré par l'État central et sont quasi-privatisés. Enfin, nous allons aussi étalés l'approvisionnement des services publics de santé selon les résultats obtenus de nos travaux empiriques**.**

2. La commune rurale du Mandé et sa logique d'intervention dans le domaine de la santé

Le budget communal de la mairie de la commune rurale du Mandé ne couvre que 30% des besoins des structures socio-sanitaires en matière d'approvisionnement du service public de santé communautaire. Ce domaine renferme deux services techniques : les services techniques de l'État et les services techniques locaux.

Tableau N°6 : Services techniques en santé communautaire de la commune rurale du Mandé

Services techniques (ST) propre à l'État	**Services techniques (ST) propre à la mairie**
- le ministère de la santé et du développement social (MSDS) - la direction régionale de la santé (DRS) - le centre de santé de référence (Csréf) de Kati	- le bureau communal à travers la 2ème adjointe au Maire - la commission santé (5 membres) - l'association de santé communautaire (ASACO)

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Tout comme le secteur éducatif, deux services techniques assurent l'approvisionnement du service public de santé dans la commune rurale du Mandé. La commission de santé présidée par le DTC de la commune est le service technique de la mairie en matière de santé communautaire. Cette commission se renforce par les associations de santé communautaire (ASACO). Certes, la commission santé et les ASACO ont pour missions de :

- identifier les besoins des CSCOM/ASACO de la commune ;

- favoriser l'implication des parties prenantes pour le développement du secteur de la santé communautaire ;
- favoriser le recrutement, le suivi du personnel ;
- rechercher des équipements et des financements pour le secteur sanitaire.

Elle collabore avec les partenaires ainsi que les bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement local, notamment les projets des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Selon le Coordinateur des ASACO, 30% du budget communal doivent être réservés au domaine de la santé. La statistique des structures d'approvisionnement des services publics de santé ci-dessous.

Tableau N°7 : statistiques des structures sanitaires primaires de la commune rurale du Mandé

Services locaux de santé	**Nombre**
Dispensaires publics	12
Dispensaires privés	0
Maternités publiques	15
Maternités privées	0

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Les structures sanitaires primaires concernent les dispensaires et les maternités. Il n'existe pas de maternité ni de dispensaires privés. Mais, il y a des cliniques et les cabinets médicaux privés qui font les soins et l'accouchement à travers la commune. L'approvisionnement du service public de santé est une logique d'intervention de la mairie de la commune rurale du Mandé. Par ailleurs, les soins de santé primaires sont délivrés par la mairie à travers ses structures de santé.

Tableau N°8 : Statistiques des structures sanitaires secondaires de la commune rurale du Mandé

Services de Santé (niveau II)	**Nombre**
CSCOM	6
Clinique publique	0
Cliniques privés	10
Cabinet public	0
Cabinets privés	9

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Il n'existe aucune clinique, ni cabinets publics dans la commune rurale du Mandé.

Graphique N°7 : Proportion des services locaux de Santé de la commune rurale du Mandé

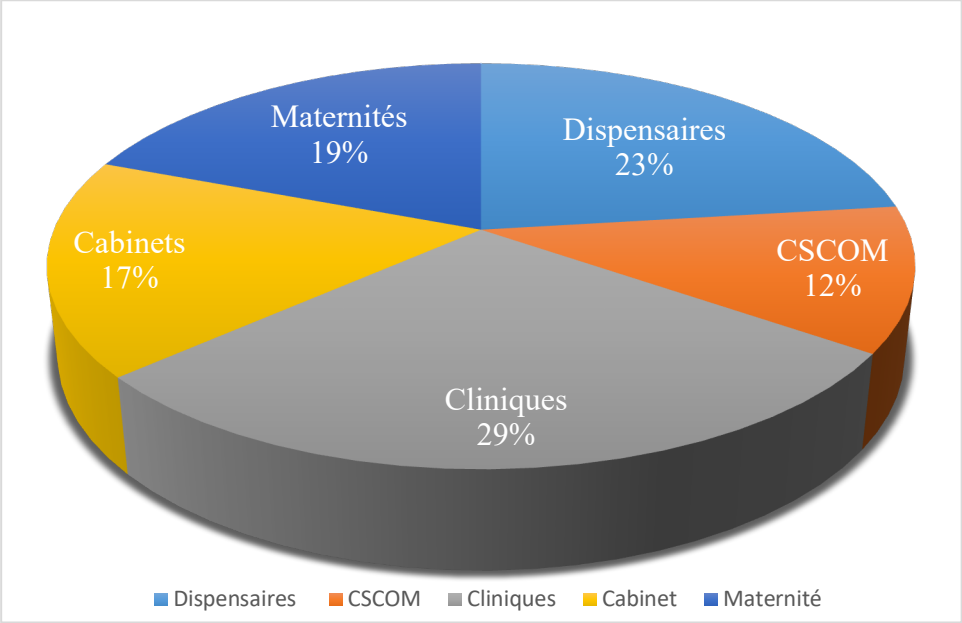

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Les dispensaires (23%) et les cliniques (29%) sont les plus représentatifs dans la commune rurale du Mandé par contre les CSCOM (12%) et les Cabinets Médicaux (17%) sont moins représentés dans cette municipalité.

La délivrance du service de santé dans la commune rurale du Mandé est entravée par les mêmes problèmes qui condamnent le secteur éducatif. Les autorités communales ne

parviennent pas à satisfaire les besoins de la population en santé communautaire ou à assurer une rédistribution équitable partout dans les villages. Les insuffisances des recettes font que « la demande dépasse l'offre en matière d'approvisionnement des services publics de santé ». Ainsi, le Président des ASACO nous confiait ceci :

[…] en vérité la mairie s'en fout de des ASACO, sauf lors d'élaboration du PDESC, il n'y a pas de communication entre la mairie et les ASACO, elle ne paye pas ses 30% c'est pourquoi tous les ASACO fonctionnent sur leurs propres fonds et sur les fonds des ONG et d'autres partenaires[45]

Dans sa vocation de délivrer le service public de santé, l'autorité municipale de la commune rurale du Mandé ne s'acquitte pas de ses engagements prise avec les ASACO. Elles se justifient par les insuffisances des ressources financières pour la circonscription politique. En outre, la commission de santé a mis en place une convention avec les ASACO en vue de promouvoir l'autonomisation de chaque ASACO à défaut de la marie. L'auto organisation des ASACO explique la manière dont les acteurs à la base c'est-à-dire la communauté locale s'organise à défaut de la mairie « la suppléance des collectivités territoriales». L' approvisionnement des services publics de santé dans la commune rurale du Mandé est confronté à plusieurs ennuis et de natures variables.

Tableau N°10 : Natures & problèmes du secteur sanitaire de la commune rurale du Mandé

N°	**Natures et problèmes**	**Observation**
01	Insuffisance des infrastructures sanitaires	Tous les ASACO
02	Manque de financement, des équipements et d'accompagnement y compris la mairie	
03	Insuffisance du personnel (5 à 7 personnels pour un besoin de 11 personnels)	
04	Coût élevé des frais de traitements des patients	
05	Manque de communication entre les parties prenantes	
06	Enclavement et les insuffisances des moyens d'évacuation et de transport	5/8 ASACO

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

[45] Entretien avec le Président des ASACO, Septembre 2022

La délivrance du service public de santé est confrontée à des problèmes de toutes natures : les insuffisances des infrastructures ; du personnel ; des équipements ; des moyens de transports ; l'insuffisance de financement, d'accompagnement et l'enclavement de certaines structures.

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est une modification ou un écart par rapport à l'état physiologique dans une ou plusieurs parties du corps qui se manifeste peu de symptômes et des signes caractéristiques dont l'évolution est plus ou moins prévisible. Les structures sanitaires, les interactions et les politiques publiques de santé sont délivrées par l'État au niveau national et les collectivités territoriales au niveau local. L'organisation et le développement national du secteur sanitaire sont administrés par le ministère de la santé et du développement social (MSDS).

La santé publique ou communautaire est une approche collective et administrative (Mrabet**,** 2018). L'évolution sociale du secteur sanitaire date de la troisième république du Mali via la mise en œuvre de PRODESS I, II & III). La délivrance du service de santé national est assurée par les centres d'hospitalisation universitaire (CHU), les hôpitaux, des centres de santé de référence (Csréf), les centres de santé communautaire (CSCOM), les maternités et les dispensaires.

La mairie assure le financement du service public de santé de la municipalité (la construction des infrastructures, des équipements, du fonctionnement, du personnel). Par ailleurs, elle peut jouir de financement de l'État via l'agence nationale de l'investissement des collectivités territoriales (ANICT). Le système de santé est approvisionné par plusieurs structures sanitaires du niveau national jusqu'au niveau des collectivités à la base.

Tableau N°10 : structures, niveaux et tutelles du système sanitaire au Mali

N°	Structures sanitaires	Niveaux	Tutelles
1	centres d'hospitalité universitaires/les hôpitaux	nationale	Gouvernement
2	le District sanitaire	régionale	gouvernorat
3	centre de santé de référence (Csréf)	local/préfectoral	préfecture
4	centre de santé communautaire (CSCOM)	municipale	mairie

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Le schéma d'évacuation sanitaire malien comprend quatre niveaux, chaque niveau relève de la responsabilité du gouvernement central, d'une collectivité territoriale ou d'un service déconcentré de l'État : les CHU/hôpitaux sont gérés et financés par le Gouvernement via le

ministère de la santé et du développement social (MSDS) ; le district sanitaire et régional et financé par les autorités régionales ; les Csréf sont au niveau préfectoral relevant de la responsabilité des cercles ; enfin les CSCOM sont situés au niveau de la municipalité et les autorités municipales en sont responsables de leur développement.

La mairie exerce un rôle considérable dans le fonctionnement et dans l'approvisionnement du service public d'éducation et sa logique d'intervention dans le domaine de la santé ont pour but de rendre sûre la livraison des services publics d'éducation et de santé à la population civile de la commune rurale du Mandé. La délivrance des services publics d'éducation et de santé est entravée par les moyens techniques et financiers. Ce déficit essentiellement financier fait que la mairie ne peut satisfaire que 30% des besoins de la population en matière d'approvisionnement dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Ce déficit permet aux élus locaux de la commune rurale du Mandé d'impliquer les organisations de la société civile (OSC) en vue de pallier ou de compenser ses insuffisances budgétaires et techniques. Nous assistons silencieusement au « retrait des collectivités territoriales » dans le financement des services publics locaux soit par le manque de moyen financiers ou par l'implication des acteurs de la société civile dans le financement. L'effet du retrait de la commune rurale du Mandé est que la population ne maitrise pas le système de la décentralisation à plus forte raison de s'acquitter le paiement des taxes et des impôts.

La cible principale des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales est la collectivité territoriale de base (commune) ou le cercle telle que l'intervention des ONG AADeC et Agir, les ONG internationales couvrent souvent les régions voire le niveau national tel que l'ONG ALAD. Elles interviennent dans les domaines spécifiques contrairement à l'État central. Le financement et le développement des services sociaux de base sont conditionnés aux ressources humaines et financières dont la commune dispose.

Pour le développement de ces deux secteurs prioritaires, l'autorité municipale de la commune rurale du Mandé dispose des partenaires au développement, notamment le Gouvernement via les services de tutelle (les Ministères, les directions générales, les Csréf, les AE, les CAP) et les partenaires locaux, notamment les comités de gestion scolaires (CGS), les associations des maires élèves (AME), l'association des parents d'élève (APE), les associations de santé communautaire (ASACO).

Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) se situent au niveau des partenaires externes, elles sont les partenaires potentiels de la mairie de la commune rurale du Mandé. Les

ONG contribuent à 10% au financement des secteurs éducatifs et sanitaires. En somme, il existe trois catégories de partenaires au développement local dans la commune rurale du Mandé : les partenaires étatiques, les partenaires locaux ou internes et les partenaires externes au développement.

Tableau N°11 : Catégories et Partenaires au développement local de la commune rurale du Mandé

Partenaires	Catégories	Niveau	Modèle d'accompagnement
ministères, directions généraux, ANICT, Csréf, AE, CAP etc…	services déconcentrés de l'État	partenaires externe gouvernemental	tutelle, accompagnement financier et technique
CGS, AME, APE, ASACO, OCB	partenaires locaux ou internes	partenaire internes	accompagnement physique
les organisations non gouvernementales	structures à but non lucratif et apolitique	partenaires externes humanitaires	accompagnement technique et financier

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Ces partenaires participent au développement local via trois modèles d'accompagnement ou d'assistances : techniques, financiers et physiques.

Toutefois, la gouvernance locale et l'approvisionnement des services publics éducatifs et sanitaires dans la commune rurale du Mandé sont étouffés par des problèmes d'ordre financiers et techniques. Ces problèmes cités ci-dessus permettent l'implication des Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour compenser les insuffissance de la mairie de Ouezzindougou. Cette étude a montré que plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) viennent compenser les domaines faillites ou abandonnés par l'autorité municipale de la commune rurale du Mandé.

Ces ONG jouent un rôle croissant dans la délivrance des services publics d'éducatif et sanitaire. Ce rôle s'inscrit dans une dynamique de collaboration entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et l'autorité municipale du Mandé. La participation des ONG dans la développement local noue des rapports de collaboration entre les ONG et le Gouvernement par signature d'un accord-cadre.

Ce mémoire cherche à comprendre ce rôle croissant des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le développement local de la commune rurale du Mandé. Nous étudions ici le cas

d'intervnetion des ONG AADeC, ALAD et Agir dans la poursuite de l'action humanitaire de développement local, dans l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé.

3. Rôle de l'ONG AADeC dans la délivrance des services éducatifs et sanitaires de la commune du Mandé

L'Association d'Appui à l'Auto-Développement Communautaire (AADéC) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) malienne à but non lucratif créée en septembre 1991. Elle intervient dans toutes les régions du Mali avec un focus sur les régions de Koulikoro, Mopti et le district de Bamako.

Les interventions de l'ONG AADEC portent sur l'éducation avec un accent sur celle des filles, la formation, l'étude, la santé publique, l'environnement, l'eau/hygiène, l'assainissement, la promotion de la bonne gouvernance locale, de la démocratie, le contrôle citoyen et la redevabilité des agents de l'État. Elle a pour mission de promouvoir l'auto développement communautaire des couches défavorisées à travers cinq grands objectifs stratégiques qui orientent ses actions de développement local. Il s'agit de son développement organisationnel et institutionnel pour la période 2020-2024 : 1) l'amélioration du cadre organisationnel et de gestion ; 2) le développement/la gestion des projets et programmes répondant aux défis de développement des cibles ; 3) l'amélioration de l'application des principes du genre ; 4) le renforcement et la diversification des compétences ; 5) le partage et la diffusion de l'information et des connaissances.

L'ONG AADeC est membre de plusieurs groupements ou fédérations : i) le groupe de Suivi budgétaire (GSB) ; ii) le groupe pivot santé éducation (GP/SP) ; iii) la coalisation des organisations de la société civile pour l'éducation pour Tous (COSC/EPT) ; iv) le conseil de concertation et d'appui aux ONG (CCA/ONG) : « *Les défis sont énormes, c'est en conjuguant nos efforts que nous parviendrons à satisfaire nos populations cibles. Notre intervention est un de nos devoirs, elle doit être transparente et sérieuse pour l'atteinte des objectifs* »[46]

Pendant la période de 2012 à 2015, l'ONG AADeC a réalisé le projet intitulé « la gouvernance scolaire (PGSR) » dans la commune rurale du Mandé. Ce projet a porté sur la promotion d'un service éducatif de qualité au profit des enfants de 6 à 14 ans (filles et garçons) via la gestion transparente des ressources publiques, la pratique de redevabilité, le positionnement social et

[46] Entretien avec le Coordinateur de l'ONG AADEC, Août 2022

économique des femmes. Il a couvert les communes du cercle de Kati avec la participation des cibles et des collectivités bénéficiaires.

Des acquis tangibles en termes de changement de comportement sont perceptibles au niveau des cibles. Mis en exergue par l'évaluation externe réalisée par des expertises et les séances d'auto évaluation participative, ces acquis sont relatifs à la fonctionnalité des réseaux communaux de femmes, la coordination des acteurs de la société civile, les pratiques de contrôle des ressources publiques. L'amélioration de la qualité des rapports de collaboration entre les organisations de la société civile (OSC) et les autorités communales, la redynamisation de la vie associative et la citoyenneté, l'instauration et le renforcement de la pratique de compte-rendu des décideurs (restitution publique) aux populations sont d'autres acquis illustratifs de son intervention.

Enfin, il faut noter l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation des communes partenaires se traduisent par l'augmentation des budgets communaux affectés à l'éducation (un taux de 63% en 2014 contre un taux de 53% en 2011), la mise en place de cantines scolaires, le recrutement des enseignants, un début de gestion transparente des fonds destinés à l'éducation, la scolarisation des enfants issues des familles démunies.

Pour la période de 2016 à 2020, l'ONG AADeC a réalisé « le projet d'engagement civique pour la redevabilité de l'État et les collectivités en faveur de l'éducation et de la santé (PECR) 2016 – 2020 ». Pendant quatre années, ce projet a contribué au renforcement des capacités techniques des acteurs de la gouvernance locale dans la commune rurale du Mandé. Il s'agit notamment les services déconcentrés de l'État et des collectivités locales dans les domaines d'éducation et de santé ; les autorités administratives, les légitimités traditionnelles et les leaders communautaires.

Les objectifs et les résultats escomptés du projet PECR visaient la promotion de la bonne gouvernance locale pour la redevabilité des collectivités territoriales. Ils sont entre autres : renforcer la participation, la veille citoyenne dans la gestion des affaires sanitaires, éducatives communales ; améliorer la pratique de redevabilité des décideurs dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation des plans, des budgets de développement relatifs à l'éducation et à la santé ; améliorer la concertation, la communication entre les décideurs, les organisations de la société civile ainsi que la population civile.

Le projet PECR a mis en place des groupes civiques dont les membres sont issus de la communauté locale, ce qui permet une durabilité et la pérennité des actions. Avant la fin des

actions, cette stratégie de pérennisation est élaborée avec les cibles du projet avec un plan d'action budgétisé. Ces groupes civiques appelés plate-formes citoyenne (PFC) sont formées par le projet. Les plate-formes contribuent au fonctionnement et à l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé.

Ce programme ayant pour vocation de renforcer les capacités techniques et d'améliorer les connaissances des acteurs de la gouvernance locale est une assistance technique en faveur des autorités municipales de la commune rurale du Mandé. Alors, ce rôle d'assistance technique réalisé par l'ONG AADeC a créé un cadre de concertation. L'intervention technique de l'ONG AADEC a tissé un rapport de confiance et favorisé l'implication, la participation de la communauté locale dans le fonctionnement, dans l'approvissionnement des services éducatifs et sanitaires. Ainsi le maire de Djalakorodji affirmait :

L'intervention du projet a amené des changements dans la commune. Avant, quand on informait la population pour les sessions, personne ne se présentait ; avec la mise en place de la plate - forme citoyenne, elle assiste aux sessions du conseil communal et encourage d'autres membres de la communauté qui viennent suivre les débats. La PFC fait la restitution à la population, cela nous réconforte et nous aide dans la diffusion des informations qui instaurent la confiance entre les populations et nous élus de la commune.[47]

En outre, le rôle d'assistance technique aux communes du cercle de Kati et à la commune rurale du Mandé en particulier, a renforcé la confiance entre la collectivité territoriale et les communautés locales, les assises, les concertations entre les élus et les citoyens furent multipliées.

L'intervention a contribué à l'amélioration de la communication favorisant le renforcement de la pratique de redevabilité et de la participation citoyenne dans la gestion des affaires communautaires. Il contribue à l'éveil des consciences des citoyens en vue d'identifier leurs besoins réels et d'y s'impliquer dans leurs prises en compte par les autorités municipales. L'intervention technique de l'ONG AADeC a favorisé un dialogue fécond et constructeur entre les acteurs de la gouvernance locale. Certes, l'adjoint au maire de la commune rurale de Siby a affirmé ceci : « *grâce à ce projet, les membres de la PFC nous facilitent les tâches dans la*

[47] Entrait de discours du Maire de Dialakorodji, bénéficiaire du projet PECR, rapport d'évaluation finale du projet (PECR) disponible au Siège l'ONG AADEC

mesure où ils participent aux activités de la mairie, ils font la restitution des activités et partagent les informations avec la population »[48].

Ces discours tenus par les autorités municipales mettent en valeur les acquis de ce programme en termes de renforcement des capacités techniques pour plus de rentabilité, de rédevabilité des autorités communales et de la communauté locale. Les communautés bénéficiaires se voient acquérir des nouvelles connaissances permettant leur implication dans la gouvernance locale. Un membre du bureau de la PFC affirmait : « *Grâce aux connaissances que j'ai acquises à travers l'intervention du projet, je sensibilise les autres femmes à aller vacciner les enfants, particulièrement je conseille aux femmes enceintes le suivi régulier de leurs visites prénatales* »[49].

Le rôle d'assistance technique aux collectivités favorisait le transfert de compétence et pallissait le déficit technique de la commune rurale du Mandé. La mise en œuvre de ce projet d'engagement civique a necessité l'organisation des ateliers de formation et de sensibilisation. Nos analyses affirment que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) interviennent via l'assistance technique auprès des acteurs locaux. Ces interventions a permis : de former techniquement les acteurs de la gouvernance locale, de promouvoir la bonne gouvernance et d'octroyer un prix important à la redevabilité des autorités municipales de la commune rurale du Mandé.

Nous affirmons que cette intervention technique de l'ONG AADEC était essentiellement basé sur l'éducation citoyenne (IEC), la formation, la sensibilisation, l'appui conseil des acteurs de la gouvernance locale.

[48] Extrait de discours de l'Adjoint au Maire de la commune de Siby, bénéficiaire du projet (PECR), rapport d'évaluation finale, disponible au Siège de l'ONG AADEC

[49] Extrait de discours d'un membre de PFC, bénéficiaire du projet PECR, disponible au Siège de l'ONG AADEC

Graphique N°8 : financement annuel du programme PECR de l'ONG AADeC

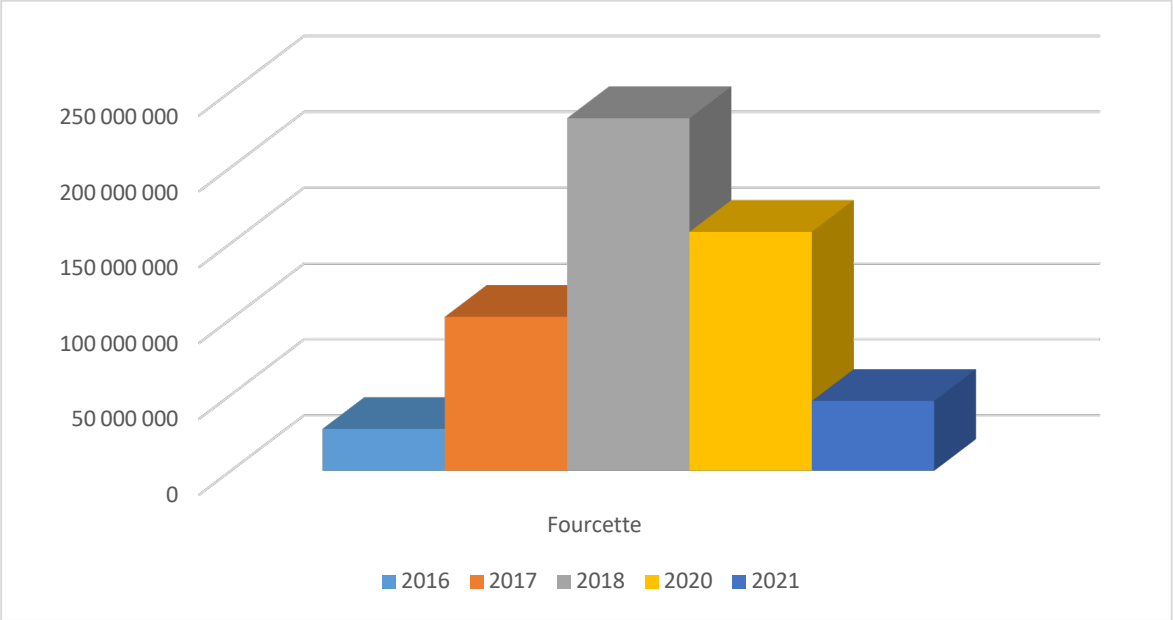

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

La fourchette financière du projet PECR varie d'une année à l'autre, elle est moins importante en 2018 (27 000 000) et très importante en 2020 (232 370 297). Le financement de ce projet a nécessité une enveloppe financière de 564 911 594 de francs, financé par son partenaire Diakonia-Mali. La mise en œuvre de ce projet fut étalée sur une période de quatre ans sans la contribution financière de la mairie du Mandé ni des communautés locales.

Ce financement à hauteur de plus de 500 millions par le partenaire de l'ONG AADeC s'inscrit dans la logique de la gratuité des services offerts par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) prenant en charge les frais administratifs de l'organisation. Par ailleurs, l'ONG AADeC dispose d'autres partenaires techniques et financiers.

Tableau N°13 : Apport annuel des partenaires techniques et financiers de l'ONG AADeC

TPF	2018	2019	2020	2021	2022
Diakonia	27 600 000	101 441 497	232 370 297	157 500 000	46 000 000
MSH/CAEB	14 947 905	18 568 200	Pas de financement	Pas de financement	Pas de financement
fhi 360	14 411 867	18 094 675	13 760 718	Pas de financement	Pas de financement
FAFE - MPFEF	Pas de financement	Pas de financement	Pas de financement	31 500 000	Pas de financement
USAID	Pas de financement	Pas de financement	Pas de financement	9 907 900	41 787 864
Fonctionnement	23 343 373	15 757 435	31 750 000	17 000 000	11 600 000

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Les partenaires techniques et financiers de l'ONG AADEC sont : Diakonia-Mali ; MSH/CAEB (Management Sciences for Health, Conseils et Appui pour l'Education à la Base) ; Family Health International fhi 360 ; FAFE-MPFEF (Fonds d'Appui à l'Autonomisation des Femmes au Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfants et de la Famille) ; USAID REWARD II. L'enveloppe financière des partenaires varie d'un partenaire à un autre, d'une année à une autre. Le tableau ci-dessus nous indique que le seul partenaire potentiel de l'ONG AADeC est le Diakonia.

La question de financement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) est capitale pour sa survie et sa capacité d'intervention. Selon la Directrice exécutive, les actions de l'ONG AADeC sont très limitées en raison des insuffisances de financement « … *nos moyens sont limités, les insuffisances de financement entravent nos interventions* »[50].

A partir de 2016, un rapport d'assistance technique a noué la commune rurale du Mandé à l'ONG AADeC. Ce rapport a permis à cette municipalité de bénéficier des compétences, des connaissances pour sa redevabilité, pour la bonne gestion de affaires communautaires, notamment les services publics de l'éducation et de la santé. Par ailleurs, le Coordinateur de

[50] Entretien avec la Directrice de l'ONG AADEC, Décembre 2022

l'ONG AADeC pensait que ce rapport ne peut être que bon car, l'ONG vient pour secourir la commune rurale du Mandé dans son développement local.

Les ONG appuient l'État pour la satisfaction des besoins prioritaires des populations donc, les rapports ne peuvent être que bons. Dans toutes les localités, les ONG sollicitent les services techniques déconcentrés pour plus de visibilité et d'implication des autorités locales dans leurs actions.[51]

En somme, il existe une collaboration entre l'ONG AADeC et la mairie de commune rurale Mandé. Cette collaboration est basée sur une assistance technique permettant à la mairie de promouvoir les services éducatifs, sanitaires et celle de la bonne gouvernance locale.

4. L'ONG ALAD et l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé dans la commune rurale du Mandé:

L'association languedocienne et limousine d'aide au développement (ALAD) est une ONG internationale française crée en 1985 par Pierre Régnier-Vigouroux. Elle a pour mission de promouvoir l'aide publique au développement au Mali et intervient dans la commune rurale du Mandé, la commune IV du District de Bamako, en France, en Allemagne.

L'ONG ALAD est reconnue par la norme ISO 9001, ses domaines d'intervention sont : la santé par la mise en place des banques de céréales, la sensibilisation à l'hygiène, la nutrition, la prévention des maladies et la prise en charge des centres de santé. Dans le domaine de l'éducation, l'ONG ALAD dispose d'un système de parrainage permettant aux enfants les plus défavorisés d'accéder à l'école (inscription, la scolarisation des enfants, l'offre des Kits scolaires) du primaire à la formation professionnelle, le financement et la fourniture des matériels éducatifs aux villages, la création des bibliothèques scolaires, la rémunération des enseignants et l'appui aux comités de gestion scolaire (CGS) dans le paiement du personnel enseignant. Enfin, l'ONG ALAD crée des activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes rurales dans son secteur d'action.

Au Mali, l'ONG ALAD a financé la construction des salles de classe, des ateliers pour les femmes, des centres de santé, l'achat des équipements pour les infrastructures scolaires. Elle est implantée dans le village de Katibougou, commune rurale du Mandé, elle a réalisé plusieurs projets dans cette collectivité municipale :

- le projet de construction d'un 1er cycle et d'un jardin d'enfants à Farabana ;

[51] Entretien avec le Coordinateur de l'ONG AADEC, décembre 2022

- le projet de construction d'un second cycle (collège) à Katibougou ;
- le projet de construction d'une direction à l'école publique de Kabalabougou ;
- le projet de construction d'un centre de santé à Balandougou ;
- le projet de construction d'une l'école à Samanko village ;
- le projet de construction d'une école à Koursalé coro ;
- le projet de construction de trois banques de céréales dans les villages de Katibougou et de Samaya.

En plus de la réalisation de ces infrastructures scolaires et socio-sanitaires, l'ONG ALAD a appuyé le comité de gestion scolaire (CGS) de Katibougou pour le paiement des salaires de deux enseignants allant d'une période de quatre années, le parrainage d'une enseignante pendant deux ans à Samanko village, la prise en charge d'une infirmière pendant trois ans à Digato dans la commune rurale du Mandé.

Image N°2 : Collège public de Katibougou réalisé par l'ONG ALAD

Source : données de l'enquête personnelle, réalisée en 2022

Ce collège nommé « YVAN BARADEL » est composé de trois salles de classe, réalisé par l'ONG ALAD. Certes, Yvan BARADEL est un ancien président de l'ONG ALAD entre la période de 2001 à 2011. Il est décédé en mars 2013.

Avant la création de ce collège en 2011, il n'existait pas de second cycle à Katibougou. Les élèves passants de la classe de la sixième année scolaire partaient dans les villages voisins pour

faire le collège. Lors de nos entretiens, la directrice du collège d'Ivan BARADEL nous confiait ceci :

*Il n'y avait pas de 7ème année à Katibougou ici, c'est le CGS et la Direction qui ont fait la demande de trois salles de classe et la clôture à ALAD […], c'est en 2011 que Lassi (*Lassina Dembélé est le coordinateur de l'ONG ALAD*) nous a dit qu'il ne peut pas construire les trois salles et clôturer l'école la même année. Donc, nous avons décidé ensemble de construire les trois salles de classe pour créer ce collège*[52]

Le collège de Katibougou a été créé le 1er octobre 2011 après la construction de trois salles de classe et son équipement en tables-bancs par l'ONG ALAD. Au moment de nos enquêtes, ce bloc de trois salles occupait 247 élèves au second cycle. Le rôle d'assistance financière de l'ONG ALAD en faveur de la commune rurale du Mandé a permis la création d'un collège « *les trois salles de classe ont permis d'avoir un second cycle à l'école de Katibougou* »[53] disait-elle. Le comité de gestion scolaire (CGS) du second cycle de Katibougou a été appuyé par la même institution pour le paiement partiel des salaires de deux enseignants sur une période de quatre ans.

Ces projets contribuent à rehausser la qualité et la quantité du service public d'éducation et de santé. Les actions de l'ONG ALAD ciblent la population locale. Selon nos observations, il n'existe pas un partenariat officiel entre la mairie de la commune rurale du Mandé et l'ONG ALAD. Elle intervient sur la demande de la population villageoise « *ALAD intervient sur la demande de la population locale, mais nous faisons le compte rendu à la mairie et nous l'invitons lors de nos évènements.* »[54]

La mairie ne contribue pas dans les projets de l'ONG ALAD mais, la population locale contribue soit physiquement ou financièrement dans la mise en œuvre des projets. En cas de financement local, elle demande à la population un préfinancement des activités selon la taille du projet. Le travail physique de la population locale est considéré comme la participation de la communauté locale dans la mise en œuvre des projets de l'ONG ALAD. Nous comprenons qu'ALAD travaille directement par « *le bas* » « participation villageoise » est son mode d'intervention. La mairie de la commune rurale du Mandé intervient donc à l'étape suivante, elle devient le facilitateur du processus.

[52] Entretien avec le Directrice du collège Yvan Baradel de Katibougou, Octobre 2022
[53] Entretien avec la Directrice du collège Yvan Baradel de Katibougou, Octobre 2022
[54] Entretien avec le Coordinateur pays de l'ONG ALAD, Septembre 2022

Le rôle d'assistance financière porté par l'ONG ALAD permet de gommer le « trou financier » de la mairie. L'assistance financière a permis aux élus municipaux de se procurer des avantages financières pour son développement local de l'éducation et de la santé. Le Coordinateur de l'ONG ALAD s'exprimait en ces termes :

> *On ne va pas remplacer les élus communaux, mais nos interventions peuvent les renforcer quand ils n'ont pas de moyen, les ONG sont très outils pour le développement local de la commune […], la population compte beaucoup sur les ONG dans la réalisation de leur projet.*[55]

Ainsi, lors d'un entretien avec le Président de l'ONG Trait d'Union, il affirmait ceci :

> *Les ONG doivent avoir une place importante dans les services de l'éducation et la la santé, leurs gestions ont été transférées aux collectivités locales qui n'ont pas d'expérience ni des ressources humaines et matérielles suffisantes. Les ONG font une partie des devoirs de l'État, la formation continue des agents des collectivités, la construction des infrastructures, adduction d'eau dans les écoles et les centres de santé, l'équipement, le financement en partenariat avec les CGS et les CSCOM*[56].

L'appui financier de l'ONG ALAD a permis à la commune rurale du Mandé de se doter de plusieurs infrastructures socio-éducatives et sanitaires. Les comités de gestion scolaire ont bénéficié une prise en charge de certains enseignants sur une période allant de deux à quatre ans. Des médécins bénévoles de l'étranger ont servi dans les centres de santé de la commune rurale du Mandé. Plus de 300 enfants issus des familles défavorisées sont parrainées, des salles de classe et des centres de santé sont rénovés et équipés.

Ces projets sont réalisés sur fonds propre de l'ONG ALAD, notamment ses membres adhérents de plusieurs nationalités (cotisations, dons) « *ALAD n'a jamais été subventionné* »[57] affirmait le coordinateur pays. Les actions de l'ONG ALAD font face à des difficultés : la mauvaise implication des populations bénéficiaires via la faible participation villageoise aux travaux physiques ou le retard de paiement de sa contribution financière. En europe, les actions d'ALAD sont limitées en raison des difficultés essentiellement financières, notamment l'arrêt systématique de certains parrains met fin à la scolarité d'un nombre important des enfants parrainés.

[55] Entretien avec le Coordinateur pays de l'ONG ALAD, Septembre 2022
[56] Entretien avec le Président de l'ONG Trait d'Union, Décembre 2022
[57] Entretien avec le Coordinateur pays de l'ONG ALAD, Septembre 2022

5. L'ONG Agir et l'offre des services publics dans la commune rurale du Mandé

L'ONG Agir a été créée en 1993 suite à la signature d'un accord-cadre avec le Gouvernement de la république du Mali. Elle est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) nationale, à but non lucratif et apolitique. L'ONG Agir intervient dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'entreprenariat à travers le pays. Le principal public cible des actions de l'ONG Agir sont les jeunes filles y compris les femmes, les enfants.

Dans le cadre des activités du programme CPD7, elle a bénéficié un appui financier du fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) pour l'élaboration, le financement et la mise en œuvre d'un programme cadre intitulé « *Qualité de vie et épanouissement des jeunes et des adolescents au Mali* »[58]. Ce programme découle des objectifs stratégiques et des missions suivantes : i) la mise sur pied d'un centre international pour la promotion de l'excellence, de la qualité de l'éducation, ii), la promotion, l'autonomisation des adolescents et des jeunes, iii) la promotion de l'offre des services conviviaux en santé sexuelle, de reproduction des adolescents et des jeunes, iv) le plaidoyer pour l'amélioration des statuts des filles et des femmes, v) l'appui au développement institutionnel de l'organisation.

La commune rurale du Mandé a bénéficié ce programme cadre de 2015-2020 via son partenaire Agir permettant à la commune de se doter des connaissances en matière de la santé reproductive, des infrastructures et des équipements médicaux. Durant cette période, l'ONG Agir a réalisé des activités suivantes :

- la dotation en équipements médicaux du clinique Nelson Mandela, commune rurale du Mandé ;
- la création et la prise en charge d'une infirmerie scolaire « centre de vie » au groupe scolaire feu Djely Moussa Kouyaté Ouenzzindougou ;
- la prise en charge (rémunération) de 2 personnels de santé pour le fonctionnement du centre de vie ;
- l'adduction d'eau (forage) dans la cour du groupe scolaire feu Djely Moussa Kouyaté de Ouenzzindougou ;
- la formation des élèves en informatique bureautique et la clôture de l'école fondamentale 2ème cycle de Ouenzzindougou.

[58] Titre du projet mené par l'ONG Agir dans la commune rurale du Mandé de 2015 à 2020

Ainsi, cet appui à la fois financier et technique en faveur de la commune rurale du Mandé a compensé le déficit budgétaire communal des autorités municipales de la commune rurale du Mandé. En effet, le « centre de vie » est une infirmerie scolaire en vue d'apporter les soins de première nécessité aux élèves et aux personnels enseignants. Le fonctionnement du centre de vie est assuré par deux infirmiers pris en charge par l'ONG Agir. Chaque mois, elle (Agir) fournit les médicaments à l'infirmerie (centre de vie). Lors de nos entretiens la directrice de l'école affirmait :

*Agir a créé cette infirmerie, il y a deux agents qui viennent chaque matin pour les soins et chaque mois elle vient déposer des médicaments […]. Les deux infirmiers sont pris en charge par Agir et tous les soins sont gratuits, mais uniquement le personnel et les élèves bénéficient les services. L'*adjoint au Coordinateur de l'ONG Agir stipulait que « *tous les services de l'ONG Agir sont gratuits* »[59]

Image N°3 : Infirmerie scolaire de l'école publique de Ouenzzindougou, réalisée par ONG Agir

Source : données de l'enquête personnelle, réalisé en 2022

L'intervention et la collaboration de l'ONG Agir avec les autorités municipales de la commune rurale du Mandé font appel à deux thématiques principales : l'éducation en rapport avec l'environnement par la mise en place des « écoles vertes ». Ce volet d'éducation environnementale, résulte l'aménagement des espaces dans le milieu scolaire, l'exécution des

[59] Entretien avec l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, réalisé en Août 2022

cours spéciaux sur l'environnement en faveur de 12 enseignants les fonctionnaires de la collectivité territoriale.

Les partenaires techniques et financiers de l'ONG Agir comprennent l'UNFPA, Banque Atlantique, Fonds de Solidarité. Le Directeur de l'ONG Agir affirmait que les efforts de sa structure caritative sont limités par le manque de mécanisme de pérennisation. Il disait :

L'insécurité, l'instabilité politique affectent nos actions, l'État est absent pour la pérennisation des acquis c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mécanisme de pérennisation. 80% de nos financements viennent de l'extérieur. Nous sommes confrontés au manque d'accompagnement de l'État pour sauvegarder nos réalisations.[60]

L'aide publique au développement (APD), les financements extérieurs sont les principales sources de financement de l'ONG Agir. Ces réalisations sans apport de l'autorité municipale ne peuvent être pérennisées que l'intervention post-programme de celle-ci. Les projets d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) s'inscrivent dans une durée bien déterminée. Un mécanisme de pérennisation par le gouvernement central ou des services déconcentrés de l'État renforceront les acquis des actions d'ONG dans la longue durée « *la pérennisation des actions d'ONG doit être en charge de la mairie* ».[61]

Le modèle d'assistance mixte est composé d'un volet financier par la réalisation des infrastructures socio-éducatives, sanitaires, les équipements, la prise en charge du personnel et d'un volet technique par la formation, la sensibilisation, l'appui technique aux fonctionnaires d'État et des collectivités.

L'assistance mixte a permis à la mairie de la commune rurale du Mandé, de bénéficier d'un appui technique et d'un appui financier de son partenaire dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement. La mairie se réapproprie de ces actions d'ONG pour se renforcer en matière de la gouvernance locale dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le modèle d'intervention mixte est basé sur une assistance technique et financière. Elle permet aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) « d'éclipser le sol négatif des mairies ».

Selon l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, leur intervention via les constats et les statistiques nationales rendent légitime l'autorité municipale : *les actions s'inscrivent dans une*

[60] Entretien avec l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, Août 2022
[61] Entretien avec le Directeur du Centre d'Animation pédagogique de Ouezzindougou, réalisé en Août 2022

logique de l'État, malgré que l'État n'ait pas une cartographie, je crois bien que les interventions des ONG peuvent justifier la mission de l'État.[62]

En général, ce programme allant de 2015 à 2020 a permis à l'ONG Agir d'engendrer des résultats probants à travers ses zones d'intervention. Le programme a favorisé la promotion de l'excellence et assurer une éducation de meilleure qualité par la mise en place d'un groupe thématique composé des ministères de l'éducation nationale, de l'emploi, de la direction régionale de la promotion de la femme du District de Bamako. Il a aussi permit l'organisation d'un concours appelé « Prix de l'Excellence » entre les élèves des établissements privés et publics.

Assorti de 42 lauréats, 16 garçons et 26 filles ont été primés dans les séries littéraires et scientifiques, l'organisation d'un concours « inter école » avec la participation de 45 écoles du district de Bamako. La promotion de l'éducation environnementale, l'adaptation au changement climatique en milieu scolaire par la création de 6 écoles vertes, la réalisation d'un forage par école, l'installation des brasseurs dans les salles de classe. L'intevention de l'ONG Agir a necessité la formation des enseignants sur le concept « école verte » ; la dotation des écoles en matériel d'assainissement et de jardinage ; l'élaboration et la production des affiches et des modules de formation sur l'éducation environnementale ; l'exécution des cours sur le concept « école verte » au profit des élèves des écoles cibles.

Dans le secteur de la santé, le programme a permis la promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents par la création de neuf « espaces jeunes » au sein des centres de santé communautaires pour l'organisation des causeries éducatives. Le recrutement et la formation d'un groupe de 10 jeunes leaders (5 filles et 5 garçons) pour des actions de mobilisations communautaires afin d'augmenter le taux de fréquentation des CSCOM par les jeunes et adolescents. La contractualisation avec 17 radios communautaires pour la production et la diffusion des émissions sur la PF/VBG et SRAJ, l'implication des jeunes dans le processus de développement communautaire.

Enfin, l'organisation d'une (1) campagne de dépistage gratuite et de traitement des IST chez les adolescents, les jeunes dans les localités concernées. L'ONG Agir à travers ce financement a créé deux infirmeries scolaires appelées « centre de vie » dans la commune rurale du Mandé et une infirmerie scolaire à l'école Mamadou Konaté.

[62] Entretien avec l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, réalisé en Août 2022

L'ONG a équipé ces centres de vie en matériel audiovisuel, sanitaire et des médicaments. Elle a aussi équipé les bureaux du personnel enseignant et ceux de la direction ; les jeux de société ; les kits de sonorisation complète ; les équipements informatiques et des supports de communication furent réalisés. L'ONG Agir a organisé des activités d'IEC/CCSC dans les deux centres de vie et de l'infirmerie de l'école Mamadou Konaté au profit d'au moins 4140 filles et 3471 garçons ; fournir de service de consultations et de soins de santé gratuit (paludisme, IST ; IRA/Toux, PF, Contrôle de tension) au profit d'au moins 1320 jeunes scolaires.

Plus de 2775 garçons et filles de moins de 25 ans de 68 établissements scolaires du Mali ont été sensibilisés et informés sur les pratiques culturelles traditionnelles positives en matière de santé reproductive, 15 rapports d'études/recherches sur les pratiques culturelles et traditionnelles positives en matière de santé de reproduction des adolescents et des jeunes pour la promotion des normes sociales ont été réalisés. La rénovation des CSCOM de Kermachoué, Moudakane, Temera et la construction d'une infirmerie et d'un dépôt de médicaments à Baria dans la région de Gao. L'ONG Agir a réalisé la rénovation des premiers cycles des écoles de Sagouberi (commune de Bamba) de Biya (commune de Taboye), de Bassalia (Commune de Téméra) et de l'école Attaher Maiga de Baria dans la commune de Bourem.

CHAPITRE VI : Reconfigurations politiques et formes d'étatisation de l'action des ONGs sous contraintes

La collaboration des élus locaux de la commune rurale Mandé et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), notamment AADéC, Agir et ALAD s'inscrivent dans une logique d'intervention technique, financière ou mixte. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de rationalité gouvernementale. Les discours sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG) émanent d'une série de divergence et d'antagonisme de la population étudiée.

Le milieu d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) dans la commune rurale du Mandé est très complexe, voire le pays en général. Il arrive des fois que la collaboration et les interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont ancrés dans la poursuite des intérêts personnels, le secteur d'ONG devient enfin un secteur économique et d'enrichissement personnel. Nous ne connaissons plus la limite des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des organisations gouvernementales dans la mesure où les fonctionnaires, les leaders politiques créent leurs propres ONG avec le slogan à « but non lucratif ».

Nous ne connaissons plus les Organisations Non Gouvernementales (ONG) car, les avantages (exonérations douanières et fiscales) accordées aux ONG par l'État ont été une aubaine pour certains acteurs d'ONG et d'organisations de la société civile (OSC) en organisant des activités lucratives dans leurs ONG. Ces phénomènes mettent en exergue un travail laborieux pour identifier les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui répondent aux critères d'ONG. Ce dernier chapitre de ce mémoire veut laisser voir comment le monde d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) est conçu non seulement par les acteurs d'ONG, les élus locaux mais aussi par l'ensemble de la population que nous avons étudiée. Ce chapitre cherche à comprendre comment ces organismes humanitaires (ONG) sont utilisés par les acteurs de développement et de la gouvernance.

1. Interventions, contraintes et limites des ONG dans la poursuite de rationalité gouvernementale

Au cours de cette étude, nous n'avons pas eu connaissance d'un cadre de concertation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la commune rurale du Mandé. Les ONG coopèrant avec la mairie de la commune rurale du Mandé agissent en isolement sans connexion les unes et les autres. Par ailleurs, nous avons enregistré l'existence de nombreuses Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui interviennent plus ou moins fréquentes dans la circonscription. L' autorité municipale de la commune rurale du Mandé ne dispose pas d'un répertoire d'ONG intervenant dans la circonscription.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la mise en œuvre de leurs activités se conforment aux lois qui reglèmentent ce secteur. Les ONG se conforment aux politiques publiques du gouvernement central et de la constitution lors de leurs interventions. Le directeur général de l'administration territoriale affirmait en ces termes *: les ONG dans la mise en œuvre de leurs activités ont des limites, à travers le respect de la politique de développement économique, sociale et culturelle du Mali, au respect des dispositions des engagements pris et aussi des dispositions de leurs statuts.*[63]

Bien que les projets des Organisations Non Gouvernementales (ONG) inscrivent dans un temps déterminé, en fonction des activité prévues et de la fourchette financière. Les acquits de activités d'ONG ont une prévision de développement durable. L'exécution du projet et la pérennisation des acquis qui sont les conditions critiques de sa réussite sont donc une

[63] Entretien avec le sous Directeur SAPP de la direction générale de l'aménagement du territoire, réalisé en Septembre 2022

problématique dans la commune rurale du Mandé. Une partie importante des réalisations de l'ONG AADéC et Agir sont en voie de disparition. Les plateformes ne se concertent pas comme avant et le centre de vie à de la peine à fonctionner correctement.

Les irrégularités et les insuffisances de financement anéantissent les efforts des Organisations Non Gouvernementales (ONG). La directrice de l'ONG AADéC affirmait que l'insuffisance et l'irrégularité des financements entravent beaucoup les activités de l'ONG AADEC. Le secrétaire général de la mairie d'Ouenzzindougou affirmait *« certaines ONG ne construisent jamais, pour d'autre c'est un problème de financement et chez certaines c'est le contraire* »[64]. Selon lui, les interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ne couvrent que 10% des besoins de la collectivité, dans le cadre de leurs collaborations.

Les ONG s'approprient du programme de développement économique social et culturel (PDESC) de la mairie comme la base de justification de leur intervention tel que l'intervention de l'ONG AADéC. En outre l'ONG Agir admet qu'elle a intervenu dans la commune rurale du Mandé en fonction des constats et des statistiques nationales. L'adjoint au directeur de l'ONG Agir affirmait ainsi : *la plupart de PDESC des communes sont caduque et ne tiennent pas compte du genre, alors que tout ce qui n'est pas la promotion de la femme et du genre, n'est pas considéré par l'aide publique au développement […]*.[65]

La pérennisation des actions de développement réliasées par l'ONG est l'une des limites ou des insuffisances des organisations non gouvernementales (ONG) intervenant dans la commune rurale du Mandé. Les mécanismes de pérennisation des actions réalisées lors de la collaboration font défaut. Ce phénomène fait que les interventions des organisations non gouvernementales sont limitées en termes de durabilité. L'adjoint au directeur de l'ONG Agir nous confiait ceci : « *de façon générale, l'insécurité, l'instabilité politique posent problème, l'État est absent dans la pérennisation de nos réalisations alors que les ONG travaillent pour l'État. Il n'y a pas de mesures de pérennisation, 80% des financements viennent de l'extérieur […]* ».[66]

Dans le cadre de la collaboration, la mairie doit assurer la sauvegarde des actions de développement réalisées tel qu'il est la perception du chef de supervision du centre d'animation pédagogique (CAP) de Ouenzzindougou : « *Si le travail est bien fait, il n'y a pas de limite et la*

[64] Entretien avec le Secrétaire général de la Mairie de Ouezzindougou, réalisé en Octobre 2022
[65] Entretien avec l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, réalisé en Août 2022
[66] Entretien avec l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, réalisé en Août 2022

pérennisation des actions d'ONG doit être en charge des collectivités territoriales ou soit de l'État central».[67]

Certes, les discours de la directrice de l'école publique de Ouenzzindougou soulèvent un problème de fonctionnement de leur infirmerie (centre de vie) réalisée par l'ONG Agir, l'approvisionnement du centre en médicaments est irrégulier, les personnels de soins ne sont pas ponctuels : *« […] avant le centre fonctionne normalement mais maintenant on peut faire six mois sans approvisionnement en médicamens et même les agents viennent rarement »*.[68]

L'approvisionnement en médicaments et la prise en charge du personnel de santé étaient pris en charge par l'ONG Agir. Au moment de notre étude, Agir manque de fonds pour assurer le fonctionnement de l'infirmerie scolaire.

En effet, il n'existe pas une collaboration officielle entre l'ONG ALAD et les autorités municipales de la commune rurale du Mandé. L'ONG ALAD informe régulièrement la mairie sur l'évolution de ses activités. Cette organisation intervient dans la commune rurale du Mandé sur la demande de la communauté locale. Selon le Coordinateur pays de l'ONG ALAD, leur intervention est limitée en raison de la mauvaise implication des populations locales, le retard de contribution des communautés locales. Le Coordinateur pays d'ALAD dénotait que l'arrêt de contribution de certains bailleur (parrains) met au terme la scolarité des enfants parrainés.

Cette approche « par le bas » opérée par l'ONG ALAD sont des interventions qui se traduisent de son contact direct avec les acteurs du bas ou de la communauté locale. Dans ce cas spécifique de collaboration, l'autorité municipale est moins représentée dans les actions, son rôle est principalement la tutelle : *il n'y a pas de partenariat officiel entre ALAD et la mairie, mais chaque fois qu'on fait une activité, on fait le compte rendu à la mairie. Chaque fois qu'il y a un évènement, on informe et invite la mairie pour qu'elle participe […].*[69]

L'autorité municipale doit participer au projet d'ONG dans la mesure où elle est informée et impliquée. Dans la commune rurale du Mandé, la mairie ne connait pas l'ensemble des Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant dans sa circonscription. Ainsi, chaque organisation ou parteaire au développemet désirant intervenir dans collectivité territoriale doit adresser une requête de partenariat à la mairie. Cette demande de partenariat rend officiel la collaboration entre les ONG et l'autorité municipale. Par ailleurs, le secrétaire

[67] Entretien avec le Chef de supervision du CAP de Ouezzindougou, réalisé en Août 2022
[68] Entretien avec la Directrice de l'école publique de Ouezzindougou, réalisé en Septembre 2022
[69] Entretien avec le Coordinateur pays de l'ONG ALAD, réalisé en Septembre 2022

général de la mairie soutenait qu'il y a des ONG qui s'adressent directement à la communauté sans passer par la mairie et n'associe pas la mairie dans leurs actions : « *les ONG associent la mairie dans leurs interventions, mais il y a des ONG ici (*commune du Mandé*) que la mairie ne connaisse même pas leurs noms* ».[70]

Certes, l'intervention « par le bas » des Organisations Non Gouvernementales (ONG) peut occasionner la faible représentativité de l'autorité municipale ou soit son absence dans les actions des ONG. Ce mémoire ne peut pas conclure les effets de cette approche, nous croyons qu'elle peut être sources de tensions, des conflits dans le cadre de la collaboration entre ces ONG humaitaires et les autorités municipales d'une part ; la population locale (bénéficiaires) et la mairie d'autre part. Nous relevons que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant sans la mairie sont très généralement les « ONG à but politiques » qui mènent des missions politiques sous la pyramide d'ONG.

En effet, cette étude a dévoilé que les interventions des ONG est source de conflits et de tensions entre les acteurs locaux, notamment les comités de gestion scolaire (CGS), les ASACO et les autorités municipales. Les actions de développement portées par ONG créent des confusions entre le bureau de l'association de santé communautaire (ASACO), les services techniques de l'État et les services techniques propres à la commune rurale du Mandé. A cette allure, le président des ASACO affirmait : *les ONG manquent de respect au bureau des ASACO, le bureau est mal informé sur leurs interventions et cela crée des confusions entre les services techniques et le bureau des ASACO. C'est-à-dire que la mairie est la principale cible des ONG.*[71]

Si certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) ne considèrent pas la mairie d'autres s'appuyaient sur elle en négligeant aussi les services techniques propres à la commune. D'autres ONG négligent la communauté locale. Ce phénomène peut limiter les efforts de collaboration entre les acteurs locaux, de l'autorité municipale et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

L'absence de l'autorité municipale et de mécanisme de pérennisation des actions d'ONG rendent inhérent la collaboration et la pérennisation post-projet des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la commune rurale du Mandé. La continuité des acquis n'est pas évidente faute de moyens ou de mesures de préservation. Au-delà du manque d'effort de la

[70] Entretien avec le Secrétaire généal de la mairie de la commune rurale du Mandé, Août 2022
[71] Entretien avec le Président de l'ASACO, Décembre 2022

mairie, les irrégularités et les insuffisances des financements. Les discours du Président de l'ONG Trait d'Union intervenant dans la commune faisaient ressortir une autre dimension limitative des interventions des ONG dans la localité étudiée. Il affirmait ainsi : « *la durabilité des services dépend les fonds de l'ONG, la pérennisation, le suivi et l'entretien des acquis sont les rôles de la population ».*[72]

Pour lui, les bénéficiaires des actions d'ONG doivent assurer le suivi et l'entretien des acquis post-projet. Si ce rôle primordial selon ses analyses n'est pas à la hauteur, la mairie aurait du mal à jouer son rôle de pérennisateur pour la continuité des ces actions de développement réalisées. Les actions de développement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont limitées en raison de source de financement dans la continuité. En effet, la durabilité des ONG nationales n'est pas évident faute de partenaire financiers. Ce mémoire soutient que les actions de développement des ONG sont limités car, les interventions d'ONG ne couvrent généralement qu'une localité et d'un secteur de développement.

L'État intervient dans tous les secteurs de développement par contre les ONG interviennent dans les domaines précis à travers les politiques publiques sectorielles. L'État gère le programme national pour le territoire national, les ONG gèrent les programmes spécifiques pour une zone d'intervention spécifique.

En outre, les limites et les contraintes des interventions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ne sont pas liées uniquement aux facteurs et aux phénomènes endogènes de la commune du rurale Mandé. Ce mémoire tente de soutenir que des barrières se construisent à tous les niveaux, notamment au niveau gouvernemental, au niveau du « travail humanitaire », surtout au niveau des acteurs d'ONG et de la société civile. Nos travaux affirment que le secteur humanitaire et le monde d'ONG connaissent des pratiques hybrides qui incitent à la prolifération, à l'instrumentalisation, à la commercialisation du « travail humanitaire » et des fonctions des organisations à but non lucratif.

Nous nous basons sur les discours de notre échantillon pour éclairer ces impensés qui sont les limites aux interventions des organisations à but non lucratifs au Mali en général et des collectivités territoriales en particulier.

[72] Entretien avec le Président de l'ONG Trait d'Union, Août 2022

2. Le « marketing humanitaire » comme barrière aux fonctions des ONG et du travail humanitaire

En principe, la présence des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sur l'arène locale, nationale et internationale se traduit par l'existence de problème « les ONG existent là où il y a de problème ». La présence des ONG auprès des élus municipaux exprime la volonté et l'engagement civique en faveur des communautés nécessiteuses. Nous estimons qu'il y a plusieurs Organisations Non Gouvernementamles (ONG) nationales et internationales intervenant dans le développement du pays. Cette expansion de structures ONG/OSC s'inscrit dans le cadre de la poursuite de rationalité gouvernementale réalisée par les acteurs non gouvernementaux. L'expansion et l'engagement des ONG permettent de pallier le déficit budgetéaire du gouvernement central et des gouvernements locaux. Les crises de 2012 à nos jours accordent un prix important aux actions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) au Mali.

Qu'elles soient locales, nationales ou internationales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont occupées par les citoyens volontaires engagés pour accompagner les gouvernements centraux et les gouvernements locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles. Elles appuient l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales. Les ONG renforcent les élus locaux dans la mise en œuvre des programmes de développement économiques, sociaux et culturels (PDESC) des collectivités territoriales.

Les partenaires potentiels des institutions spécialisées de l'État central sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui accomplissent les mêmes missions, les mêmes objectifs que les organisations gouvernementales, notamment le développement communautaire, local et national.

Les efforts des ONG se greffent aux efforts de l'État et complètent ce dernier. Ainsi le Chef de la supervision du CAP de Ouenzzindougou affirmait : *Ce rapport est un rapport de complémentarité, sans l'État il n'aura pas les ONG, ce qu'elles font est peu par rapport à l'État mais complètent les acquis de ce dernier.*[73]

Ces deux paragraphes ci-dessus étalent les fonctions que des Organisations Non Gouvernementales (ONG) jouent dans la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles du Gouvernement en compensant ses limites ou ses insuffissances. Par ailleurs, la collaboration apparaît comme un cadre propice de la mise en œuvre de ces fonctions. La collaboration permet

[73] Entretien avec le Chef de supervision du CAP de Ouezzindougou, Août 2022

à l'État de céder un certain nombre de ses droits (exonération fiscale, douanière) en faveur de ces organismes humanitaires.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont sollicitées par les bailleurs dans la mise en œuvre de leurs actions de développement municipal, local, régional, national et international. En admettant que, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont épargnées des taxes et des impôts, qu'elles sont les organismes sollicités pour la mise en œuvre des programmes de développement. Ces avantages humanitaires du « travail d'ONG » s'inscrivent dans une dynamique antinomique de ceux cités ci-dessus.

Les acteurs de la société civile et la classe politique ont exposé le secteur d'ONG à l'instrumentalisation, au « marketing humanitaire » et à l'enrichissement illégal de nombreux acteurs sur la scène. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) semblent être une aubaine pour les fonctionnaires d'État en s'ingérant dans le « travail humanitaire » (Dauvin et Germanos, 2002) surtout dans les fonctions d'ONG. Les effets des ONG hybrides sont doubles dont l'un ou l'autre ne laisse pas la chance au secteur d'ONG à s'amplifier sur l'arène locale.

Premièrement, le statut à but non lucratif et la gratuité de service ne sont pas évident chez les ONG hybrides. Secondo, les ONG hybrides sont la principale source de l'instruimentalisation du secteur ONG, des conflits, des tensions, des corruptions, de favoritisme et des insuffissances de finacement pour les « vraies ». Les ONG hybrides favorisent la division des ONG et permet à l'appareil étatique d'enbrigader la société civile.

Par ailleurs, l'instrumentalisation du monde d'ONG engendre des conflits, des tensions et des méfiances entre les acteurs de développement local. Nous les recueillons dans ce passage de la patronne de l'ONG AADeC : « *Une perte de confiance entre acteurs et une occasion de créer des conflits là où ce n'est pas nécessaire et pas forcément l'intention des acteurs et c'est à tous les niveaux* ».[74]

Le chapitre III de la loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires stipulait en son article 10 : *[…] il lui est formellement interdit de solliciter ou de recevoir, directement ou par personne interposée, même en dehors de ses fonctions mais en raison de celles-ci, des dons, gratifications ou avantages quelconques.*[75] De la même, l'article 11 du chapitre III de la même loi complète les dispositions de l'article précédent en stimulant ainsi : *[…] un décret pris par le conseil de ministre précise les activités privées lucratives qui sont*

[74] Entretien avec la directrice exécutive de l'ONG AADEC, Août 2022
[75] La loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires, chapitre III, article 10

susceptibles de porter l'atteinte à la dignité et aux intérêts de la fonction publique et sont, à ce titre, interdites au fonctionnaire.[76]

L'interdiction des activités lucratives aux fonctionnaires de la fonction publique ainsi qu'aux fonctionnaires des collectivités territoriales remonte aux années 1989 par le gouvernement à l'époque. L'occupation d'un poste salarial dans le secteur privé et dans secteur non gouvernemental est interdite aux fonctionnaires. Les textes sont-ils en application ? Les fonctions d'ONG ne sont-ils pas de fonction salariale ? Ces préoccupations semblent être un tape-nez qui rendent incontrôlable le secteur non gouvernemental. Les ONG hybrides font le secteur d'ONG et le « travail humanitaire » un incontournable mafia partant des acteurs de la société civile, de la société économique et de la société politique.

Le Gouvernement utilise les organisations de la société civile pour faire la politique. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) constituent donc un moyen d'enrichissement illégal et font l'objet d'un abus de pouvoir. C'est-à-dire que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont devenues des entreprises économiques pour les acteurs du développement local, notamment les acteurs gouvernementaux, les acteurs de la société civile et les acteurs économiques.

Selon la perception de nos cibles, la défaillance de l'État dans le suivi et du contrôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) s'enracinent dans son implication illégal dans le secteur non gouvernemental par la création de leurs propres structures d'ONG afin de s'accaparer et d'orienter les ressources des bailleurs vers leurs propres organisations. L'un de nos enquêtés affirmait ainsi :

L'État a un moment donné interdit les bailleurs de financer les ONG sans passer par lui, parce que beaucoup de fonctionnaires ont une ONG. Quand les fonds sont là, ils les orientent vers leurs propres organismes et les vraies ONG restent sans financement. C'est-à-dire que les agents de l'État créent les ONG pour s'accaparer et s'enrichir alors que la création des ONG par les fonctionnaires est interdite par la loi.[77]

Malgré que nous n'avons pas identifié une loi spécifiquement pour ces affirmations citées ci-dessus, nous nous permettons de croire que la loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires peut interdire aux fonctionnaire de créer leurs propres ONG. L'avènement des ONG hybrides provoque un déphasage totale du secteur d'ONG au Mali car,

[76] La loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires, chapitre III, article 11
[77] Entretien avec le Président de l'ONG Trait d'Union, Décembre 2022

elles regroupent les acteurs de la société civile, les fonctionnaires de l'État et des collectivités (CT), les leaders politiques voir de nos jours les leaders réligieux.

Nous assistons alors à un usage politique et économique des accords-cadres des ONG. En revanche, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) deviennent un moyen propices lors des campagnes électorales pour promouvoir les leaders politiques dans la mesure où les ONG est une voie d'entrée des leaders politiques dans la communauté. Le phénomène d'ONG hybride est à l'origine de la division et de la fragilisation du monde d'ONG au Mali. La gratuité des services offerts par les ONG créées soit par les fonctionnaires ou soit par les leaders politiques et réligieux ne reste qu'un discours politique ou soit des discours anti-humanitaires .

Ces phénomènes engendrent un ensemble de problèmes dont les conséquences peuvent être énormes sur les fonctions d'ONG et le « travail humanitaire ». Nous admettons que la mauvaise communication et l'implication des Organisations Non Gouvernementales (ONG) par l'État se justifient par l'usage de leurs propres structures illégalement crées. Le patron de l'ONG Agir affirmait en ces termes : *les partenaires ne viennent pas travailler seul sans l'État, il est au courant de tous sauf qu'il ne communique pas avec la population. Les textes et les lois ne sont pas connus par la population donc il y a un problème de communication entre l'État et la communauté.*[78]

Ce discours attire nos attentions sur une autre limite ou insuffissance des ONG, notamment le manque de communication entres les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Gouvernement.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales intervenant dans la commune rurale du Mandé prouvent que l'État malien est défaillant dans sa mission de suivi et de contrôle des ONG. C'est ainsi que le coordinateur de l'ONG ALAD affirmait *: l'État est défaillant au niveau des ONG, il ne respecte pas ses engagements prévus dans les Accords Cadres surtout la protection et les exonération.*[79]

Ce mémoire soutient que le terme Organisation Non Gouvernementale (ONG) au Mali n'est qu'une appellation, car sous cette pyramide nous nous retrouvions face aux divers acteurs gouvernementaux et des leaders politiques qui mènent des actions humanitaires avec intérêt ou pour se potionner sur la scène politique.

[78] Entretien avec l'Adjoint au directeur général de l'ONG Agir, Août 2022
[79] Entretien avec le coordinateur pays de l'ONG ALAD, Septembre 2022

Ces desseins inattendus sont des limites aux fonctions d'ONG et de l'action humanitaire. Si l'État considère les ONG comme porte d'entrée du terrorisme et le blanchissement des capitaux, comme nous l'avons relayé dans le chapitre IV de ce mémoire, les acteurs d'ONG pensent que l'État barre la route aux acteurs locaux. Il devient à la fois un acteur gouvernemental et un acteur non gouvernemental. Il confisque le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Les analyses de Modibo Coulibaly enseignant résidant dans la commune rurale du Mandé sont des hypothèses à vérifier judicieusement :

La plupart des écoles privées fondamentales ou les lycées appartiennent directement ou indirectement aux fonctionnaires de l'éducation, nombreux des cliniques et cabinets médicaux appartiennent de la même manière aux fonctionnaires de la santé, je connais pas mal d'ONG qui appartiennent aux fonctionnaires et aux présidents d'honneur des parties politiques et font leurs affaires à tout moment en disant que c'est lui qui a financé le projet.[80]

En principe et selon la réalité du terrain, ce mémoire dévoile trois catégories d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) sur l'arène municipale, locale, régionale et nationale au Mali : les « ONG à but économique » appartenant aux fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales y compris certains acteurs d'ONG qui abusent leurs accords cadres, ou soit aux entrepreneurs. Ensuite, nous avons les « ONG à but politique » créent par les responsables (leaders) des partis politiques à des fin politique. Enfin, nous avons les « ONG à but non lucratif » qui sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) au sens du terme. De la même manière, certains acteurs d'ONG poursuivent les mêmes objectifs économiques dans leurs organismes humanitaires dont leurs natures sont inssaissisables.

La poursuite des intérêts économiques et personnels dans le secteur d'ONG passe par plusieurs modes. Les acteurs d'ONG profitent de l'exonération pour faire l'importation et l'exportation des marchandises de commerçant ou de leurs propres matériels venant de l'extérieur. L'exonération des ONG permet aux acteurs d'ONG hybride de se mettre à l'abri des taxes et des contrôles douaniers. Ils vendent les services gratuits issus de leur action humanitaire de développement aux bénéficiaires au nom de bailleurs ou des demandes de contribution. Enfin, ils sous-traitent des projets à d'autres organismes à des prix bas qui affectent finalement la qualité des résultats attendus, ce mode est fréquent chez les ONG internationales. En plus de la création hybride des Organisations Non Gouvernementales (ONG) par les fonctionnaires et les

[80] Entretien avec Modibo Coulibaly, professeur d'anglais, personne ressource, Décembre 2022

leaders politiques, certaines ONG issues de la société civile sont de nature à mettre en cause le secteur d'ONG.

L'analyse de ce mémoire sur le mode d'organisation et de fonctionnement des ONG met en exergue un certain nombre de réalités qui empêchent l'émergence du secteur d'ONG. Tout comme la continuité des actions, la continuité dans le temps des ONG particulièrement nationales ne sont pas évident « *Rare des ONG nationales font dix années d'existence sur le terrain et beaucoup d'ONG sont sans certificat d'opérationnalité* »[81]

Le certificat d'opérationnalité est octroyé chaque année par la direction générale de l'administration du territoire (DGAT). En fin d'année, chaque organisation disposant d'un accord cadre doit fournir ses rapports d'activités et financiers à la DGAT pour l'acquisition d'un certificat d'opérationnalité. Bon nombre des ONG ne disposent pas d'un certificat d'opérationnalité soit la faute de l'ONG qui ne réalise pas des activités ou la faute de l'État à assurer ses fonctions de contrôle et de régulation.

Les financements que nous évoquons sont des financements de programmes, les analyses soulèvent qu'un nombre important d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) n'assurent pas ses fonctionnements de base, ne disposent pas de siège, ni de personnel. Ce fonctionnement « scandaleux » incite les responsables d'ONG à la mauvaise gestions de leur organisme, à la prolifération des ONG hybrides. Les insuffissances de financement et le manque des ressources de fonctionnement encourage « la gabegie humanitaire » du secteur d'ONG. Autrement dit, l'État ne doit pas donner un accord cadre à toutes les associations pour devenir une ONG. Il doit procéder au contrôle régulier des Organisations Non Gouvernementales (ONG) afin d'assainir ce secteur qui font la promotion du bien-être de la communauté. Une personne ressource s'exprimait en ces propos : « *beaucoup d'ONG ne méritent pas un accord cadre, ils n'ont ni de bureau, ni de personnels et ne font que la gabegie* »[82].

De la même, le chargé de programmes de l'ONG Trait d'Union confirmait les affirmations citées ci-dessus : « *certains ONG n'ont pas de compétence, ils ne peuvent même pas rédiger leur rapport d'activités et financiers, ni assurer les frais de fonctionnement de leurs structures. Le certificat d'opérationalité on en parle pas chez eux !* ».[83]

[81] Entretien avec l'Adjoint au Directeur général de l'ONG Agir, Août 2022
[82] Entretien avec monsieur S.T, ancien acteur d'ONG, Décembre 2022
[83] Entretien avec le chargé de projet de l'ONG Trait d'Union, Septembre 2022

Au de-là de tous les facteurs cités ci-dessus, la continuité d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) est fonction de ses propres ressources (cotisation, vente de carte de membre) et leur efficacité réside dans leur mode d'organisation interne et externe.

Cette étude se prononce ici sur le manque de coordination et de connexion des organisations non gouvernementales particulièrement nationales. Les ONG nationales doivent s'organiser pour agir ensemble tel qu'il est visible au niveau des ONG internationales. Le rôle de l'État au delà du contrôle consiste à apporter des appuis institutionnels et financiers aux « vraies » ONG existant sur le terrain du développement. Il est opportun dans ce contexte particulier d'accorder une certaine valeur aux fonctions d'ONG, notamment l'identification et l'appui les vraies Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Le ministère chargé de régulation et de contrôle des ONG est le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD). La direction générale de l'administration du territoire (DGAT) créée par la loi n°2011-055 du 28 Juillet 2011 a remplacé la cellule d'appui au développement à la base (CADB)[84]. Ce département ministériel de la MATD a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale de l'aménagement du territoire. Elle est la structure en charge de l'encadrement des libertés publiques. C'est-à-dire qu'elle veille au contrôle et au suivi des activités des associations, des ONG, des partis politiques et des fondations. Ainsi, la loi n°04-038 du 05 août 2004 relative aux associations est la loi qui légifère sur la création des organisations de la société civile au Mali.

Selon le Directeur général de la DGAT, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) est une association (nationale ou étrangère) signataire d'un Accord Cadre avec l'État[85]. Cette convention de partenariat (accord cadre) entre l'État et les ONG fait la différence entre les ONG et les associations simple disposant d'un récépissé (les associations n'ayant pas d'accord cadre). Certes, les ONG dont leurs actions ne peuvent excéder le territoire malien sont les ONG nationales et celles qui franchissent la frontière malienne sont les ONG étrangères ou internationales.

[84] Le DGAT (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire) a été créée par la loi n°2011-055 du 28 Juillet 2011 pour la régulation, le contrôle et le suivi des associations et fondations

[85] Pour acquerir le statut d'ONG au Mali, l'association doit founir des rapports d'activité et financier certifié de trois années d'exercice, ensuite elle une ONG par l'acquisition d'un Accord Cadre signé par le gouvernement de la république du Mali

Au Mali, une association simple devient une Organisation Non Gouvernementale (ONG) par la demande d'un accord-cadre après trois années d'exercice certifié. Ainsi, le patron de la DGAT nous confiait ceci :

Pour acquérir le statut d'une ONG (nationale ou étrangère) au Mali, l'association doit avoir trois années d'exercice régulier, attestées par des rapports d'activités et les comptes financiers annuels certifiés par un expert-comptable.[86]

Selon le Coordinateur de l'ONG CAEB, les ONG sont des associations à but non lucratif qui ont signé un accord-cadre avec le gouvernement de la république du Mali. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) peuvent être locales, nationales ou internationales. Elles interviennent dans des domaines variés et diversifiés : l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau, l'hygiène, l'assainissement, l'humanitaire, la résilience communautaire, la gouvernance, la décentralisation, les droits humains.

La direction générale de l'administration du territoire veille sur les activités des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des associations et des fondations en s'assurant que leurs interventions s'inscrivent dans le respect de leurs statuts, des engagements des accords cadres et les dispositions de la constitution malienne. Le Gouvernement peut à tout moment mettre fin aux activités d'une ONG nationale ou étrangère ou dissoudre son accord-cadre en cas de faute grave commise par l'organisation :

Il arrive souvent que l'État sanctionne des ONG où dissoudre l'accord cadre d'une ONG, à travers une suspension des activités de l'ONG pour avoir violer les dispositions législatives et règlementaires en matière d'association.[87] Affirmait l'adjoint au directeur général de la DGAT.

En outre, l'État accorde les facilités douanières et fiscales aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour la mise en œuvre de leurs actions. Elles bénéficient l'accompagnement de l'État par ses départements sectoriels. Les ONG doivent collaborer et fournir toutes les informations utiles sur leur programme et leurs activités dans le pays. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) doivent travailler conformément à la loi en vigueur et se soumettre à la règlementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Mali.

[86] Entretien avec le sous directeur (SAPP) de la DGAT, Août 2022
[87] Entretien avec le sous directeur (SAPP) de la DGAT, Août 2022

Les ONG doivent respecter les politiques de développement économique, social et culturel du pays, le respect des engagements pris, elles doivent se conformer aux statuts et règlements de leur association. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) participent à l'aménagement des terroirs en fournissant les services sociaux de base aux populations dans leurs domaines et zones d'intervention définis dans leurs accords cadres. La capacité d'intervention territoriale des ONG dépasse souvent celle de l'État pour plusieurs raisons, lors de nos entretiens le Directeur général de la direction générale de l'administration du territoire affirmait en ces terme : *les ONG sont une aide précieuse pour l'État car, elles interviennent même dans les zones les plus reculées ou la présence de l'État est quasi-absente […]. En principe, les interventions des ONG sont des aides sociales offertes gratuitement aux populations, qui sont pour la plupart appréciées par les populations à la base.*[88]

[88] Entretien avec le directeur général de la DGAT, Août 2022

CONCLUSION

En guise de conclusion, les rapports entre les organisations non gouvernementales (ONG) qui réalisent des actions humanitaires de développement, de l'État central et des collectivités locales sont des débats historiques. Les tensions, les conflits de proximité, les interactions, les stratégies que ces rapports génèrent s'enracinent dans des réalités hétérogènes qui les rendent insaisissables. Ce mémoire de Master s'efforce à éclaircir ce problème particulièrement dans la commune rurale du Mandé.

En effet, l'interrogation principale est de savoir comment les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les collectivités locales entreprennent-elles des actions réciproques, de quelle manière ces organisations compensent-elles les limites ou les insfuffissances des élus locaux de la commune rurale du Mandé pour une poursuite de rationalité gouvernementale ?

Le recours à la méthode inductive transversale, à l'approche mixte (approche qualitative et quantitative) et à la technique de « boule de neige » ont permis de cerner la nature des rapports qui nouent la commune rurale du Mandé aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) engagées dans la poursuite de rationalité gouvernementale. Ce mémoire a permis de voir la montée en puissance de ces acteurs négligés par les politiques publiques ou souvent considérés comme mineurs de la politique internationale par exemple.

L'objectif de cette étude s'attache à concevoir la collaboration entre les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la commune rurale du Mandé dans le cadre du développement local. Il s'agissait d'analyser et d'interpréter les rapports de collaboration entre les élus locaux et les acteurs non étatiques (ONG) autour de l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé ; à décrire les objets susceptibles de conflits, de tensions, de répercussions que ces rapports peuvent générés. Enfin, nous avons voulu recueillir et analyser

les discours, les représentations, les perceptions et les opinions des acteurs étatiques, des acteurs d'ONG et des acteurs économiques sur ces rapports dans la poursuite de rationalité gouvernementale réalisée par les acteurs d'ONG.

Les résultats que nous avons obtenus au cours de nos recherches empiriques illustrent que ces rapports génèrent des réalités hétérogènes provocatrices des conflits et des tensions. La nature de ces rapports demeure ambiguë au niveau de la collaboration de même qu'au niveau des acteurs eux-mêmes dans la poursuite des objectifs, en raison notamment de la divergence de leurs intérêts. Des liens historiques lièrent la commune rurale du Mandé aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) dès les années 1999. Ils permettent de justifier l'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui sont venues compenser les limites ou les insuffisances des élus locaux de la commune rurale du Mandé.

À cette période (1999), les contributions des ONG ont engendré des résultats significatifs et la participation des ONG se chiffre à 60% dans l'approvisionnement des services publics éducatifs et sanitaires. Les contributions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la dernière décennie ont connu une immense dépréciation (10%) par rapport aux années 1999 marquant la création et l'installation du premier équipe du conseil communal de la commune rurale du Mandé.

Par ailleurs, les récentes crises politiques au Mali déclenchent des phénomènes de mutation, de changement, de conflits, de tensions des rapports des Organisations Non Gouvernementales et le Gouvernement de la transition en cours. Les efforts des ONG s'anéantissent voire l'interdiction ou la suspension des activités humanitaires, l'extinction des sources de financement pour les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Malgré qu'il n'existe pas de « projet français » financé par le Gouvernement de Macron dans la commune rurale du Mandé en ces temps-ci, les actions de l'ONG française ALAD connaissent une perturbation conséquente dans la zone en raison des tensions politiques entre la France et le Mali.

En plus, ils incarnent des répercussions éminentes sur les rapports des gouvernements centraux et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) y compris les ONG nationales. La coopération et la mise en œuvre des actions de développement durable sont mis en cause dans la période de conflit, de tension politique transnationale. Les mécanismes de suivi et de contrôle des programmes de développement font l'objet de rétisance au niveau des acteurs d'ONG. L'observation est que, les changements politiques entretiennent des rapports souvent négatifs entre l'État et les ONG.

Le bilan en terme d'approvisionnement de service public de l'éducation dans la commune rurale du Mandé et sa logique d'intervention dans le domaine de la santé est extrêmement faible par rapport aux attentes et au besoin de la communauté locale. Il demeure insuffisant par rapport aux ressources financières de la municipalité. Il incite d'autant plus les protagonistes non étatiques de s'impliquer dans la délivrance des services publics d'éducation et de santé. Ainsi, deux institutions principales sont présentes dans la délivrance des services publics d'éducation et de santé. La caractéristique commune de ces institutions réside dans leur statut non gouvernemental.

Premièrement, les organisations privées à but lucratif conduisent des activités lucratives dans la livraison des services publics : les cliniques, les cabinets et les écoles privées (fondamentales, lycées ou professionnelles). Ces institutions citées ci-dessus représentent plus de la moitié des structures socio-éducatives. Deuxièmement, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) à but non lucratif mènent des activités non lucratives ou humanitares : l'ONG AADEC, ALAD et l'ONG Agir.

Parmi ces deux catégories d'organisation non gouvernementale, les ONG à but non lucratif compensent les limites ou les insuffisances de la municipalité du Mandé. Ces actions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) s'insèrent essentiellement dans la poursuite de rationalité gouvernementale menée par ces institutions civique, volontaires et humanitaires auprès des autorités municipales de la commune rurale du Mandé.

La quête de rationalité gouvernementale instaure des liens de collaboration, de partenariat entre les collectivités locales et ces organismes non gouvernementales. Les contributions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la délivrance des services éducatifs sont faibles (10%) de la dernière décennie de 2015. Ce constat en dépit de la présence de plusieurs organismes à but non lucratif, indique que les communautés locales comptent énormément sur les ONG et l'autorité municipale pour répondre à leurs besoins.

Ainsi, les interventions issues de ces collaborations sont réappropriées par les autorités municipales de la commune rurale du Mandé dans le cadre de leurs missions. Par ailleurs, l'ONG AADEC, Agir et ALAD sont des ONG qui répondent aux critères de choix pour l'analyse que nous avons procédé au cours de ce mémoire.

Entre la période des années 2012 et 2022, l'ONG nationale AADEC a joué un rôle d'assistance technique notable dans l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé dans la commune rurale du Mandé. La collaboration entre AADEC et la commune rurale du Mandé

a permis aux autorités municipales de même que les communautés locales de se procurer des nouvelles connaissances, compétences en matière de la gouvernance locale, de la citoyenneté, de la démocratie, des droits et des devoirs, de la prévention et de gestion des conflit.

L'assistance technique de l'ONG AADEC a octroyé des nouveaux dispositifs de gestion participative et transparente des affaires communautaires par la mise en place de plates - formes citoyennes dans la commune rurale du Mandé. Elle a été une conjoncture pour les élus de la commune de jouir des actions de concrétisation des audits citoyens. L'intervention technique de l'ONG AADEC a favorisé l'entreprise des actions de redevabilité de l'autorité municipale et des acteurs locaux.

Entre la période des années 2010 jusqu'aux changements politiques récents, l'ONG française ALAD s'adonne à une assistance financière dans les domaines de l'éducation et de la santé dans la commune rurale du Mandé. Cette assistance financière a gratifié la commune, la construction de plusieurs infrastructures socio-éducatives et sanitaires. La construction des écoles publiques et des centres de santé communautaire (CSCOM) a été financé par l'ONG ALAD.

L'assistance technique d'ALAD résulte également la prise en charge des frais de scolarisation des enfants issus des familles défavorisées. Les comités de gestion scolaire (CGS) ont été appuyés financièrement par le paiement du personnel enseignant et quelques enseignants ont bénéficié d'un parrainage pour leur étude supérieure. La collaboration entre la commune rurale du Mandé et l'ONG ALAD s'enracine dans une assistance financière.

L'assistance financière concède à l'autorité municipale de la commune rurale du Mandé de se contempler sur l'assistance des acteurs non étatiques. Un certain nombre de leur fonction sont financièrement pris en charge par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le cadre de son épanouissement économique, social et culturel.

Entre la période des années 2015 et 2020, les contributions de l'ONG nationale Agir dans la délivrance des services publics d'éducation et de santé de la commune rurale du Mandé découlent d'une assistance « mixte » c'est-à-dire la conjonction de l'assistance technique et celle de l'assistance financière. Cette assistance dite « mixte » de l'ONG Agir a autorisé la commune rurale du Mandé de se réapproprier des nouvelles connaissances en matière de l'éducation environnementale et de la santé reproductive. Elle a aussi accordé des avantages financières à la commune rurale du Mandé : la création d'une infirmerie scolaire, la clôture et l'adduction d'eau au sein de l'école publique de Ouezzindougou, la prise en charge du

fonctionnement de l'infirmerie scolaire. Les élèves ont bénéficié d'un soutien technnique par leurs formations en informatique bureautique.

Cependant, la dotation de la clinique privée « Nelson Mandela » en équipements sanitaires par l'ONG Agir dévoile une autre dimension d'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) auprès des opérateurs économiques et des organismes à but lucratifs (entreprises et cliniques privés).

Ce mémoire montre que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) faisant l'objet d'analyse renforcent l'autorité municipale de la commune rurale du Mandé dans ses fonctions de délivrance des services éducatifs et sanitaires. Ce rôle de compémtarité et de renforcement s'inscrivent dans le cadre de la pousuite de rationalité gouverementale. Ils se concrétise dans le domaines sectoriels de développement local via l'assistance technique, financière ou mixte.

La poursuite de rationalité gouvernementale par les acteurs non étatiques fait face à des restrictions qui restituent un faible résultat de leurs contributions dans le processus de développement et celle de la gouvernance municipale, locale et nationale. Malgré le poids de préjugés des discours populaires sur les rapports État/ONG, d'autres dimensions des limites sont des facteurs qui échappent au processus du développement.

Premièrement, les insuffisances de financement et de compétences surtout les ONG nationales compromettent l'efficacité, les interventions et l'immortalisation des structures d'ONG. Une quantité conséquente des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationale n'atteindront pas 15 à 20 ans de présence sur le terrain du développement.

Deuxièmement, la quête de l'intérêt personnel a provoqué des phénomènes de tensions, de conflits qui réduissent les efforts des organisations carritatives. Les acteurs du développement ont détourné les fonctions des ONG pour des allégations, des vocations personnelles ou économiques. Le statut à « but non lucratif » des organismes humanitaires n'est qu'une configuration administrative dans la mesure où ce statut offre la couverture (exénoration fiscale et douanière) aux acteurs de la sphère économique et politique pour atteindre leurs projets individuels.

Troisièmement, la création des ONG hybrides par les fonctionnaires d'État et des collectivités territoriales, les leaders politiques est une problématique qui affecte les fonctions d'ONG et le « travail humanitaire ».

Enfin, quatrièmement, le changement et les crises politiques nationales et internationales provoquent des effets néfastes sur la productivité et les moyens d'action des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

A partir des résultats exposés ci-dessus, ce mémoire confirme ses hypothèses : la corrélation, les interactions entre les acteurs de développement, notamment l'État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) germent de conflits de proximité, de tensions, de corruption. Les interactions entre les élus et les acteurs d'ONG suscitent des répercussions sur les fonctions d'ONG, sur l'acheminement des aides publiques au développement et de l'action humanitaire.

Malgré les préjugés de la société civile, politique et économiques sur les rapports État/ONG, les structures carritatives (ONG) représentent des instruments fondamentaux de légitimation des élus locaux et de la poursuite de rationalité gouvernementale.

Nous nous sommes convaincu qu'une analyse classificatoire, de performance, de relation individuelle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) avec les acteurs étatiques et les acteurs de la sphère économique est nécessaire. En dehors des dispositions des accords-cadres, chaque institution dispose son propre lien avec l'État. Les ONG tissent des rapports individuels aux fonctionnaires, aux entrepreneurs, aux bailleurs et aux bénéficiaires. Ces rapports individuels sont à l'origine de corruption, de gabegie au sein d'ONG. Ils rendent moins efficaces les mécanismes de suivi, de contrôle du gouvernement. La crédibilité des Organisations Non Gouvernementales (ONG) est mise en cause. Les relations individuelles des acteurs du développement local sont des facteurs d'exclusion, de divivion, d'instruimentalisation du processus de développement local. Elles sont sources de démotivation des « vrais acteurs » de l'action humanitaire.

Cette étude nous a permis de comprendre que le développement des services publics éducatifs et sanitaires de la commune rurale du Mandé est entravé par plusieurs facteurs : le manque de ressources et de compétences, la méconnaisance et la mauvaise application des lois, des textes de la décentralisation, les crises institutionnelles, politiques et internationales, l'échec des élections communales de 2016 dans la commune rurale du Mandé, la situation géographique (enclavement) des villages, la démographie, les maladies.

Ce mémoire veut montrer le rôle croissant des Organisations Non Gouernementales (ONG) comme une réponse urgente aux facteurs ci-dessus qui rendrent inéfficaces les élu locaux. Les actions d'ONG ont pour vocation de venir en aide à l'autorité municiaple en vue de poursuivre la rationalité gouvernementale. La poursuite de rationalité gouvernementale se concrétise via

l'assistance technique, financière ou mixte. Ces assistances permettent de compenser les limites ou les insuffissances de l'autorité municipale de la commune rurlae du Mandé. Les actions humanitaires de développement ou les actions d'ONG sont de service gratuit. Elles constituent un moyen de légitimation de l'autorité communale.

Cette étude montre que les ONG tissent un rapport de développement avec les élus de la commune rurale du Mandé tout en se spécialisant dans un secteur de développement local.

Nous nous permettons de croire que malgré le fait que les ONG AADEC, Agir et ALAD poursuivent les mêmes missions que les élus locaux de la commune rurale du Mandé, leurs collaborations sont révélatrices de conflits de proximité, de répercussions et de tensions. Ces phenomènes de tension et de conflits de proximité proviennent de la création des ONG hybriques, les conflits d'inéterêt ou personnels, la faible réprésentativité des élus locaux ou des acteurs à la base, la méconnaissance du rôle et les responsabilités des acteurs de la gouvernance dite locale, l'absence d'une société civile forte et autonome.

Certes, les études de ce mémoire dévoilent que les moyens et les actions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant dans la commune rurale du Mandé sont très limités pour plusieurs raisons : le changement politique, les crises politiques et diplomatiques, la lutte contre le terrorisme ou l'insécurité, les insuffissances ou les irrégularités de financement, le manque de compétence, des mecanismes de pérennisation, la mauvaise communication et le manque d'incluvisité.

BIBLIOGRAPHIE

AL-QUTUB, I.Y. (1998), « les ONG Palestiniennes. Un défi pour le développement économique et social. Société, économie, politique », In : *hommes et sociétés* : ONG et développement. p. 483-500 [En ligne, consulté le 26 Mai 2022, URL_ https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

AMSELLE, J. L (2006), « Les usages politiques du passé. Le 'Nko et la décentralisation administrative au Mali », In : *Fay Claude (ed.), Koné Y.F. (ed.), Quiminal C. (ed.) Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français*. p. 40-65 [En ligne, consulté le 17 Mars 2023 URL_ : https://www.books.openedition.org/irdeditions/16565?lang=fr]

AMSELLE, J.L. (1985), « qu'est-ce qu'un Kafo ou Jamana ? Le cas du Gwanan ou les faux archaïsmes de l'histoire africaine », *Ecoles des Hautes Études en Science Sociale,* Vol, 21 pp. 43-86, [En ligne, consulté le 24 Mars 2023 URL_ https://www.africabib.org/rec.php?RID=190936819]

ANGELIQUES, S.M et al (2019), « partenariat entre une ONG locale et une ONG internationale à Djibouti », *Revue Santé publique*, Vol 31, pp. 723-733, [En ligne, consulté le 25 Mai 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2019-5-pages 723.htm]

ANGEON, V, CALLOIS, J.M. (2005), « fondements théoriques du développement local : quelles approches du capital social et l'économie de proximité ? » Revue *économie et institutions, Vol* 7, PP 19-50, [En ligne, consulté le 17 Novembre 2022, URL_ https://www.journals.openeditions.org/ei/80]

ARZELIER, A. P, COKER, C. (1998), « l'analyse coût-efficacité aux actions sanitaires des ONG », In : *hommes et sociétés* : ONG et développement. p. 483-500 [En ligne, consulté le 26 Mai 2022, URL_

https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

BADIE, B. (1995), *L'État importé, Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Edition Fayard, *p.* 337.

BADIE, B. et BIRNBAUM, P. (1979), *Sociologie de l'État*, Paris, Edition *Grasset, p.* 251.

BARBIER, V, FROID, P, LE MASNE, P. (2003), « service public local et développement durable », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Vol 3, pp. 317-338, [En ligne, consulté le 26 Mai 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-d-économie-régionale-et-urbaine-2003-2-pages-317.htm]

BARLET, S, JAROUSSE, J, P. (2011), « les ONG et l'éducation dans les pays en développement », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, Vol 58, pp. 37-46, [En ligne, consulté le 28 Avril 2022, URL_ https://www.journals.openedition.org/ries/2153]

BAYART, J. F. (2006), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, *Fayard*, p. 498.

BAZIN, J. (1979), « la production d'un récit historique », *In : Cahiers d'études africaines*, Vol, 19, pp 435-483, [En ligne, consulté le 17 Mars 2023, URL_ https://www.persee.fr/doc/cea.1979.2874]

BAZIN, J. (1988), « genèse de l'État et formation d'un champ : le royaume de Sugu », *Revue française de Science politique*, Vol 5, pp. 709-719, [En ligne, consulté le 9 Mars 2023, URL_ https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1988_num_38_5_411163]

BERIDOGO, B. (2006), « processus de décentralisation et pluralité de logiques des acteurs en Afrique », *In : Fay Claude (ed.), Koné Y.F. (ed.), Quiminal C. (ed.) : Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français*, p. 67-95, [En ligne, consulté le 22 Octobre 2023, URL_ https://doi.10.4000/apad.581]

BESLEY, T, GHATAK, M. (2008), «l'offre de service public par les acteurs non gouvernementaux », *Revue économie du développement*, Vol, 16, pp. 89-108, [En ligne, consulté le 28 Mai 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-d-économie-du-developpement-2008-4-page-89.htm]

BIERSCHENK, T. et al. (2000), « les courtiers en développement », Edition Karthala et APAD, p. 330.

BLACHETON, B. (2020), « Le développement économique », Revue sciences économiques, p.14-50, [En ligne, consulté le 21 Mars 2024, URL_ https://www.cairn.info/sciences-économiques--9782100805587-page-14.thm]

BORGETTO, M (2010), « la décentralisation du « social » : de quoi parle-t-on ? » *Revue Information sociale,* Vol, 162, pp. 6-11, [En ligne, consulté le 26 Avril 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-6-pages-6.htm]

CAMARA, S (1996), « la tradition orale en question », *Revue Cahiers d'études africaines*, Vol, 36, pp.763-790, [En ligne, consulté le 10 Mars 2021, URL_ https://www.persee.fr/web/revue/home/prescipt/article/cea_0008_0055_1996_num_36_144_1867]

CARRE, H, ZAOUAL, H. (1998), « la dynamique des ONG : une approche interactionniste », In : *hommes et sociétés* : ONG et développement. p. 323-338, [En ligne, consulté le 30 Mai 2022,URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

CHONE, P. (2016), « rôle des ONG face à un problème de santé publique », thèse de doctorat santé publique, sous la direction de Mme Claire Rieux, Paris Ecoles des ponts, p.230

CISSOKO, K. et TOURE, R. (2005), « participation des acteurs sociaux et gouvernance d'état : le cas du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Mali », *Revue politique africaine*, Vol, 3, (99), pp. 142-154, [En ligne, consulté le 10 Mars 2021, URL_ https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-3-page-142.htm]

COLL, J. (2000), « animateur et coordinateur. Les courtiers en développement de Malem-Hodar (Sénégal) », In : *Hommes et Sociétés* : Courtiers en développement. p. 102-124, [En ligne, consulté le 16 Avril 2022, URL_ https://www.karthala.com]

CONTOR, J. (2017), « es mutations de la coopération belge au développement au prisme des ONG », *Revue courrier hebdomadaire du CRISP*, Vol, 38, pp. 5-48, [En ligne, consulté le 28 Juin 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2017-38-pages-5.htm]

COULIBALY, H, LIMA, S. (2013), « crise de l'État et territoires de la crise au Mali », In : *EchoGéo* : sur le vif, p.11-18, [En ligne, consulté le 23 Novembre 2022, URL_ https://www.doi.10.4000/échogeo.13374]

DAUVIN, P, SIMEANT-GERMANOS, J. (2002), « le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain », Presses de Science Po, p. 431.

DEMBELE, M. (2021), « la scolarisation empêchée, face cachée des déplacements de populations : exemple du Mali », *Revue internationale d'éducation de Sèvre*, Vol, 87, pp. 23-27, [En ligne, consulté le 22 Octobre 2023, URL_ https://www.journals.openedition.org.ries/10740]

DOSIMONI, M. (1998), « relation donateur/ONG : le jeu du don », In : *hommes et sociétés* : ONG et développement. p. 293-312, [En ligne, consulté le 15 Août 2022, URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

DROY, I. (1998), « un panorama national : la multiplication des ONG au Madagascar », In : *hommes et sociétés* : ONG et développement. p. 162-182, [En ligne, consulté le 7 Juin 2022, URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

DUAULT, A. L. (2005), « les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance », *Revue Autrepart*, Vol, 35, pp. 3-17, [En ligne, consulté le 6 Juin 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-autrepart-2005-3-page-3.htm]

FAY, C. (2006), « pouvoirs sur les hommes, pouvoirs sur les biens, pouvoirs communaux. Rémodélisation concurrentes », In : *Fay Claude (ed.), Koné Y.F. (ed.), Quiminal C. (ed.) Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français*. p. 103-122 [En ligne, consulté le 16 Février 2023 URL_ https://www.books.openedition.org/irdedition/16652?lang=fr]

FELBER, R. et al (2006), « le rôle des organisations de la société civile dans le processus de la décentralisation », In : Etude exploratoire au Mali, p. 62, [En ligne, consulté le 12 Décembre 2022, URL_ https://www.eth.ch/content/dame/ethz/spécial-interest/gess/cis/cis-dam/CIS-DAM-2015]

FRESIA, M. (2002), « aide humanitaire et production de services publics en Afrique de l'Ouest : le cas de la gestion des populations Mauritanienne réfugié au Sénégal *», Revue bulletin APAD*, Vol, 24, pp. 1-16, [En ligne, consulté le 28 Septembre 2022, URL_ https://www.journals.openedition.org.apad/146]

GUILLAUME, P. (2000), « Naissance de l'État providence », *In : Revue économique*, Vol, 51, pp.371-364, [En ligne, consulté le 15 Mars 2023, URL_ https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_2000_num_51_2_410522]

HIBOU, B. (1998), « retrait ou redéploiement de l'État ? », *Revue Critique Internationale,* Vol, 1, pp. 151-168, [En ligne, consulté le 3 Décembre 2021, URL_ https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01010689]

HUSSON, B. (2013), « un dispositif de crédibilisation des collectivités décentralisées : les Fonds d'appui aux collectivités territoriales », *Revue techniques financières et développement*, Vol, 3, pp. 61-79, [En ligne, consulté le 17 Août 2023, URL_ https://www.cairn.info-techniques-financiere-et-developpement-2013-3-page-61.htm]

IBRIGA, M. L (1998), « le statut des ONG du Sud : réalités, problèmes et enjeux. Analyse à partir du cas Burkinabè », In : *hommes et sociétés* : ONG et développement. p. 484-501, [En ligne, consulté le 18 Novembre, 2022 URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

JACQUIER, C. (2011), « Qu'est ce qu'une communnauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui » In : Revue vie sociale, Vol, 2, pp.33-48, [En ligne, consulté le 22 Mars 2024, URL_ https://.www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-2-page-33.htm]

KASSIBO, B. (2006), « la décentralisation à double vitesse ? Ka mara segi so ou le lent et délicat retour du pouvoir à la maison », In : Fay *Claude (ed.), Koné Y.F. (ed.), Quiminal C. (ed.) Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français*, pp. 6-95 [En ligne, consulté le 9 Mars 2023, URL_ https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010038395]

KOSSI, A. (2000), « dynamique associative, courtage en développement et stratégie d'insertion. Association des ressortissants d'Enouli-Kodzo-Aza au Togo », In : *Hommes et Sociétés* : Courtiers en développement, pp. 146-165, [En ligne consulté, le 16 Juin 2022, URL_ https://apad-association.org/project/courtiers-en-developpement-les-villages-africains-en-quete-de-project/]

LAFORE, R. (2010), « le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale », *Revue informations sociales*, Vol, 6, pp. 64 -71, [En ligne, consulté le 27 Juillet 2022, URL_ https://ww.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-6-page-64.htm]

LIPIETZ, A. (1983), « Crise de l'État-providence : idéologies, réalités et enjeux dans la Frannce en 1980 » *In : Revue politique*, Vol, 4, pp. 55-103, [En ligne, consulté le 29 Mars 2023, URL_ https://.www.id.erudit.org/iderudit/041002ar

MANN, G. (2015), *From Empires to NGOs in the West African Sahel: The Road to Nongovernmentality,* Cambridge, Cambridge University Press, p.300.

MAROQUIN, J.G. (1998), « modèle de développement et ONG dans les Andes de Pérou », In : *Société, économie, politique* : ONG et développement. p. 447-464, [En ligne, consulté le 11 Juin2022,URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

MARTIN, F (2005), « le partage des responsabilités : les ONG, l'État et l'OMS face à la lèpre en Inde », *Revue Autrepart,* Vol, 35, pp. 97-113, [En ligne, consulté le 15 Décembre 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-autrepart-2005-3-page-97.htm]

MEDARD, J.F. (2006), « le modèle unique de l' « État en question », *Revue internationale de politique comparée*, Vol, 13, pp.681-686, [En ligne, consulté le 9 Mars 2023, URL_ https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-681.htm]

MELKOTE, S. R. (1998), « l'intégration du Tiers monde dans les marchés globaux de la culture. Le rôle des ONG à travers l'exemple indien », In : *Société, économie, politique* : ONG et développement. p. 502-5013, [En ligne, consulté le 11 juillet 2022, URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

MERRIEN, F.X (2019), « Aux origines de l'État –providence », In : *Revue la vie des idées*. P. 2-10, [En ligne, consulté le 27 Mars 2024, URL_https://www.laviedesidees.fr]

MRABET, M (2018), « Définitions, approches et concepts en santé publique », Mémoire de Master, USSAC

NAFISSA, B, S. (1998), « libéralisation de la vie associative en Egypte : ONG, État et société », In : *Société, économie, politique* : ONG et développement. p. 465-482, [En ligne, consulté le 19 juillet 2022, URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

OTAYEK, R. (2002), « '' VUE D'AFRIQUE'' Société civile et démocratie », *Revue internationale de Politique comparée,* Vol, 9, pp. 193-212, [En ligne, consulté le 21 Février 2023, URL_ https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-193.htm]

PEROULAZ, G. (1998), « comparaison internationale des flux d'aide privée : faits et chiffres », In : *Société, économie, politique* : ONG et développement. pp. 339-354, [En ligne, consulté le 23 juillet 2022, URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

PEROULAZ, G. (2004), « le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimités et contrôle », Revue *Annuaire Suisse de politique de développement*, Vol, 2, pp. 9-24, [En ligne, consulté le 30 Novembre 2022, URL_ https://www.journals.openedition.org/aspd/446]

PEROUSE, M. A. (2005), « mauvaise gouvernance et ONG : exception nigérienne » *Revue Autrepart,* Vol, 35, pp. 127-142, [En ligne, consulté le 23 Octobre 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-autrepart-2005-3-page-127.htm]

QUENTIN, A. (2012), « l'institutionnalisation du rôle des ONG au sein des politiques publiques financé par l'aide internationale : l'ambiguïté de la participation de la société civile. Le cas de la politique d'habitat en Equateur », *Revue Mondes en développement*, Vol, 3, pp. 29-44, [En ligne, consulté le 16 Novembre 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2012-3-page-29.htm]

ROY, A. (2005), « La société civile dans le débat politique au Mali », *Revue Cahiers d'études africaines,* Vol, 178, pp. 1-10, [En ligne, consulté le 12 Janvier 2021, URL_ https://journals.openedition.org/etudeafricaines/5477]

RYFMAN, P (1998), « urgence et développement : spécificité française et préfiguration d'une communauté d'ONG », In : *Société, économie, politique* : ONG et développement, p. 45-59, [En ligne, consulté le 13 décembre 2022, URL_https://www.horizon.documentation.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010016120.pdf&ved=2ahUKEwje1rCSw6]

SADOUNI, S. (2009), « humanisme spirituel et ONG islamique en Afrique du Sud », *Revue Afrique contemporaine*, Vol, 3, pp. 155-170, [En ligne, consulté le 25 Février 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-3-page-155.htm]

SOUKOUNA, S, COULIBALY, H (2014), « Coopération décentralisée et stratégies de légitimation des collectivités territoriales et associations des migrants pour le développement local au Mali », In : *Mali contemporain*, p. 117-140, [En ligne, consulté le 21 Février 2023, URL_ https://shs.hal.science/halshs-01509962]

SOUKOUNA, S. (2016), « Les bâtisseurs locaux du lien entre migration et développement : la coopération décentralisée d'Île-de-France au prisme des alliances stratégiques entre migrants maliens et pouvoirs locaux dans la région de Kayes au Mali », thèse de doctorat en Migration internationales, espaces et sociétés, sous la direction de Jérôme Valluy et Patrick Gonin, UFR 11, Paris, p. 549.

TEFANOVA, D. (2020), « Le rôle de la notion de service public dans l'organisation du système de santé en droit en Français », thèse de doctorat en droit public, sous la direction du Professeur Jean-François Brisson, Université de Bordeaux, Paris. p. 681.

THIOUNE, A. (2015), « Quels rôles pour les ONG du Sud ? », *Revue internationale et stratégique*, Vol, 2, pp. 73-81, [En ligne, consulté le 27 Septembre 2022, URL_ https://www.cairn.info/revue-internationale-strategique-2015-2-page-73.htm]

TOUNKARA, B. (2001), « Le rôle des ONG dans l'éducation de base au Mali », réseau ouest africain de recherche en éducation, p.40 [En ligne, consulté le 28 Mai 2022, URL_ https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnacp025.pdf]

TRAORE, I. S. (2011), *Ecole et décentralisation au Mali- Des logiques d'approbations locales aux dynamiques de conquête de l'espace scolaire*, Bamako, Edition l'Harmattan, p. 220

TRAORE, M, K. (2016), « La gouvernance locale dans le secteur de l'Education au Mali », thèse de doctorat en science économique, sous la direction de Jean Claude Vérez, Université de Toulon, p. 277.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **0**

1.1. La méthode d'investigation **5**

1.2. L'Approche méthodologique de la recherche 6

1.3. Les entretiens **6**

1.4. Le travail d'enquête de terrain **9**

1.4.1. La population cible **12**

1.4.2. L'échantillon et sa taille **13**

1.4.3. Stratégies et outils de collecte des données **14**

1.4.3.1. Stratégies d'accès au terrain et aux enquêtés **15**

1.4.3.2. Outils de collecte des données **15**

1.4.3.2.1. Le guide d'entretien **15**

1.4.3.2.2. Le questionnaire **16**

1.3.3.2.3 Les difficultés rencontrés 16

II. Présentation du milieu d'étude **17**

PREMIERE PARTIE **23**

CHAPITRE I : Définitions conceptuelles **24**

CHAPITRE II : Revue critique de la littérature **29**

1. L'État : sa formation, la démocratisation et la décentralisation : **30**

2. État, gouvernance et société civile **35**

3. ONG, interventions et développement **40**

DEUXIEME PARTIE : 46

CHAPITRE III : Historicisation du rapport des collectivités locales et des ONG dans la commune rurale du Mandé 47

1. Les œuvres des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la commune du Mandé 50

2. Le PACT GTZ : projet de renforcement des capacités techniques et financières des collectivités territoriales..... 53

CHAPITRE IV : État, ONG et changement politique..... 55

1. Les ONG internationales sous l'effet des crises politiques au Mali..... 56

2. Mutations, conflits et tensions des rapports de l'État et des ONG..... 58

TROISIEME PARTIE..... 65

CHAPITRE V : Collectivités, ONG et developpement local dans la commune rurale du Mandé 66

1. La commune rurale du Mandé dans un rôle de délivrance des services éducatifs 68

2. La commune rurale du Mandé et sa logique d'intervention dans le domaine de la santé 75

3. Rôle de l'ONG AADeC dans la délivrance des services éducatifs et sanitaires de la commune du Mandé..... 82

4. L'ONG ALAD et l'approvisionnement des services publics d'éducation et de santé dans la commune rurale du Mandé:..... 88

5. L'ONG Agir et l'offre des services publics dans la commune rurale du Mandé 92

CHAPITRE VI : Reconfigurations politiques et formes d'étatisation de l'action des ONGs sous contraintes..... 96

1. Interventions, contraintes et limites des ONG dans la poursuite de rationalité gouvernementale 97

2. Le « marketing humanitaire » comme barrière aux fonctions des ONG et du travail humanitaire..... 102

CONCLUSION..... 111

BIBLIOGRAPHIE..... 118

TABLE DES MATIERES..... 126

TABLE DES GRAPHIQUES..... 128

TABLE DES IMAGES 128

TABLE DES TABLEAUX **129**

TABLE DES CARTES **129**

TABLE DES ANNEXES **130**

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Intervalle d'âge de la population étudiée ……..…….…… 13

Graphique N°2 : Expérience de vie des acteurs d'organisation non nouvernementale…..…14

Graphique N°3 : Taux de participation des ONG entre [1999-2006] et [2015-2022] dans la commune du Mandé……..…….…….. 49

Graphique N°4 : Recouvrement des recettes de 2014 à 2018 de la commune rurale du Mandé…….…….. 69

Graphique N°5 : Statistique des infrastructures socio-éducatives de la commune rurale du Mandé …….. 71

Graphique N°6 : Proportions des écoles fondamentales publiques et privées de la commune rurale du Mandé……..…… 72

Graphique N°7 : Proportion des services locaux de Santé de la commune rurale du Mandé…….…….. 77

Graphique N°8 : Financement annuel du programme PECR de l'ONG AADeC…..…… 86

TABLE DES IMAGES

Image N°1 : Bloc de trois salles de classe, réalisé à l'école publique de Mamaribougou par l'ONG SOLISA……..……..…… 51

Image N°2 : Collège publique de Katibougou réalisé par l'ONG ALAD…….……89

Image N°3 : Infirmerie scolaire de l'école publique d'Ouenzzindougou, réalisée par l'ONG Agir…….….. 93

TABLE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : Liste des ONG intervenants dans la commune rurale du Mandé de la décennie de 2015…….…… 10

Tableau N°2 : Aperçu du derniers découpage territorial/administratif du Mali……..… 67

Tableau N°3 : Statistique des écoles fondamentales de la commune rurale du Mandé…….…….. 71

Tableau N°4 : Effectif des élèves par écoles (puliques & privées) de la commue rurale du Mandé……...72

Tableau N°5 : Nature et problèmes du secteur éducatif de la commune rurale du Mandé.… 74

Tableau N°6 : Services techniques (ST) en Santé communautaire de la commune du Mandé……...…… 75

Tableau N°7 : Statistiques des structures sanitaires primaires de la commune du Mandé……... 76

Tableau N°8 : Statistiques des structures sanitaires secondaires de la commune du Mandé……...…… 77

Tableau N°09 : Natures et problèmes du secteur sanitaire de la commune du Mandé……...…… 78

Tableau N°10 : Structures, niveaux et tutelles du système sanitaire au Mali …… 79

Tableau N°11 : Catégories et Partenaires au développement local de la commune du Mandé……...…… 81

Tableau N°12 : Apport annuel des partenaires techniques et financiers de l'ONG AADeC……...…….. 87

TABLE DES CARTES

Carte N°1 : Zone de l'étude ……..9

Carte N°2 : Carte administrative de la commune rurale du Mandé…….……18

Carte N°3 : Présentation et situation des villages de la commune rurale du Mandé……...…….19

TABLE DES ANNEXES

Annexe N°1 : Fiche type d'identification pour tous les enquêtés…….....…….I

Annexe N°2 : Questionnaire adréssé aux autorités locales de la commune rurale du Mandé……..……...II

Annexe N°3 : Questionnaire adréssé aux membres de la commission éducation……IV

Annexe N°4 : Questionnaire adréssé aux membres de la commission de santé……V

Annexe N°5 : Questionnaire adréssé au personnel de ONG AADeC, de l'ONG Agir et de l'ONG ALAD……...…….……..…....VI

Annexe N°6 : Questionnaire adréssé au personnel de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)……..…VIII

Annexe N°7 : Questionnaire adréssé au personnel du Centre d'Animation Pédagogique de Ouezzindougou (CAP)……..…….….X

Annexe N°8 : Questionnaire adréssé aux personnes ressoures à la communauté locale…….…..XI

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche type d'identification pour tous les enquêtés

Fiche d'enquête n°…… *Date……*

IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Avant-propos :

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de la préparation de mon mémoire de fin de cycle Master II SOCDEV dont le sujet intitule « **ONG ET COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA POURSUITE DE RATIONALITÉ GOUVERNEMENTALE : CAS DE LA COMMUNE RURALE DU MANDÉ** ». Nous venons très respectueusement auprès de vous demander à participer en répondant personnellement et en toute liberté ce questionnaire.

ETAT CIVIL DE L'ENQUETE

Prénom :……/ Nom :……..

Profession :……

Age (Indiquez l'intervalle d'âge) : ☐ Sexe veuillez mettre (M pour Masculin et F pour fémin ☐

Niveau d'étude/scolaire (*cochez la bonne réponse !*)

Moins de D.E.F ☐ D.E.F ☐ B.A.C ☐ CAP/BT ☐ Licence ☐ Master ☐ Dr. ☐ Pr. ☐

Section facultative :

Téléphone :…… Email :…….

Situation familiale (*Cochez la bonne réponse*)

Marié (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Célibataire ☐

Autres renseignements

Votre organisation/Fonction au sein de l'organisation :……

Durée de vie dans ce domaine : ☐ Expérience de vie/monde d'ONG ☐

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 2 : Questionnaire adressé aux autorités locales de la commune rurale du Mandé

I. Présentation de la commune du Mandé

- Que savez-vous sur la collectivité territoriale du Mandé?

II. La commune et son développement local

- Comment êtes-vous organisé pour offrir les services publics d'éducation et de santé ?
- Pouvez-vous faire l'état de lieu de ces deux secteurs ?
- Quels sont vos sources de financement, vos partenaires et leurs apports dans la délivrance des services publics d'éducation et de santé ?
- Comment analysez-vous vos relations avec les partenaires notamment les ONG ?
- Comment appréhendez-vous le besoin de la population en termes de service public de santé et d'éducation ?
- De quelle manière l'État et les collectivités locales peuvent se légitimer des interventions d'ONG ?

III. Historique des ONG dans la commune du Mandé de 1990 à 2015 :

- Que savez-vous sur l'historique des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la commune du Mandé ?
- Connaissez-vous des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui sont intervenues dans la commune du Mandé à partir des années 1990 ? si oui, lesquelles ?
- Comment se sont mis en place ce cadre historique de collaboration entre la mairie et ces organisations ?
- Quelles sont les principales activités menées par les ONG depuis la création de la commune rurale du Mandé ?
- Pouvez-vous estimer l'apport (financement/pourcentage) des ONG dans le développement de la commune à partir de 1990 ?

IV. L'État, ONG et changement politique au Mali :

- Le décret présidentiel interdisant les projets français au Mali a-t-il eu des effets sur les actions d'ONG dans la commune ? si oui décrits-les ! si non justifiez-vous !
- Comment appréciez-vous les missions de suivi et de contrôle des ONG par l'État ces dernières années ?

V. Perception personnelle de l'enquêté

- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration des ONG et des collectivités territoriales ?

- Que dites-vous sur les acteurs d'ONG et sur le mode de fonctionnement de ce secteur humanitaire ?
- Comment comprenez-vous l'interdiction des projets français au Mali ?
- Quels sont selon vous les limites des ONG dans leurs interventions dans la commune ?
- Existe-t-il une coordination locale des ONG dans la commune ?

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 3 : Questionnaire adressé aux membres de la commission d'éducation

I. **Présentation de la Commission d'éducation** :

- Qu'entendez-vous par commission d'éducation ? Comment fonctionne-t-elle ?

II. **La commission et l'approvisionnement de service d'éducation** :

- Quels sont les rôles, les missions et les limites de la commission dans la délivrance de service public d'éducation ?
- Comment appréhendez-vous le besoin de la population en approvisionnement de service public d'éducation ?
- Quel est l'état de lieu du fonctionnement du secteur éducatif communautaire ?
- Pouvez-vous citer et décrire vos partenaires et leurs apports dans la délivrance de service public d'éducation ?
- Que dites-vous sur la gratuité des services offertes par les ONG ?

III. Perception personnelle de l'enquêté

- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration des ONG et des collectivités territoriales ?
- Que dites-vous sur les acteurs d'ONG et sur le mode de fonctionnement de ce secteur humanitaire ?
- Comment comprenez-vous l'interdiction des projets français au Mali ?
- Quels sont selon vous les limites des ONG dans leurs interventions dans la commune ?

GUIDE D'ENTRETIEN

Nombre de structures éducatives de la commune	Celles réalisées par les ONG
Nombre de personnel	Ceux qui sont pris en charge par les ONG
Nombre de personnel formés	Ceux formés par les ONG
Nombre d'équipements	Ceux achetés par les ONG
% délivrance service éducatifs	%Celles des ONG
% budget communal éducation	%Apport des ONG

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 4 : Questionnaire adressé aux membres de la commission de santé

I. Présentation de la Commission de santé :

- Qu'entendez-vous par commission de santé ? Comment fonctionne-t-elle ?

II. La Commission et l'approvisionnement de service public de santé :

- Quels sont les rôles, les missions et les limites de la commission dans la délivrance du service public de santé ?
- Comment appréhendez-vous le besoin de la population en approvisionnement du service public de santé ?
- Quel est l'état de lieu du fonctionnement du secteur sanitaire dans la commune ?
- Pouvez-vous citer et décrire vos partenaires et leurs apports dans la délivrance du service public de santé ?
- Que dites-vous sur la gratuité des services offertes par les ONG ?

III. Perception personnelle de l'enquêté

- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration des ONG et des collectivités territoriales ?
- Que dites-vous sur les acteurs d'ONG et sur le mode de fonctionnement de ce secteur humanitaire ?
- Comment comprenez-vous l'interdiction des projets français au Mali ?
- Quels sont selon vous les limites des ONG dans leurs interventions dans la commune ?

GUIDE D'ENTRETIEN

Nombre de structures sanitaire de la commune	Celles réalisées par les ONG
Nombre de personnel	Ceux pris en charge par les ONG
Nombre de personnel formés	Ceux formés par les ONG
Nombre d'équipement	Ceux achetés par les ONG
% délivrance service sanitaire	%Celles des ONG
% budget communal Santé	%Apport des ONG

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 5 : Questionnaire adressé au personnel de l'ONG AADéC, de l'ONG Agir et de l'ONG ALAD

I. Présentation de l'organisation

- La date de création et le numéro d'accord cadre ?
- Les objectifs et les missions ?
- Les domaines et les zones d'intervention ?
- Le domaine spécifique d'intervention dans la commune rurale du Mandé ?
- L'expérience de l'ONG dans ses domaines ?

II. ONG et son programme/projets de la décennie de 2015 au Mandé :

- Comment est venu l'idée de votre intervention dans la commune rurale du Mandé ?
- Quels sont vos projets et investissements en général ?
- Qui sont les principales cibles de vos interventions ?
- Nature de l'intervention (construction, équipements, prise en charge, sensibilisation, formation ou autre) ?
- Que dites-vous sur la gratuité et la satisfaction de vos services rendus à la commune ?

III. Les sources de financement et limites de l'organisation :

- Qui sont vos partenaires techniques et financiers ?
- Avez-vous de limites ou contraintes dans vos interventions ? si oui décris-les !
- Quelles sont vos mécanismes de pérennisation de votre structure et de vos interventions post-projets ?

IV. État/ONG et changement politique au Mali

- Le décret présidentiel interdisant les projets français au Mali a-t-il eu des effets sur vos actions ? si oui justifiez-vous !
- Que dites-vous sur les relations de l'État et les ONG ?
- Comment comprenez-vous le suivi et le contrôle des ONG par la DGAT ?

V. Historique de l'organisation et des ONG au Mali :

- Que savez-vous sur l'historique de votre organisation et des ONG dans le cadre de développement du pays ?
- Etes-vous dans les groupements/fédération d'ONG ? si oui lesquelles ?
- Comment coopérez-vous avec les collectivités territoriales ?
- Quelles sont les activités phares de votre organisation depuis sa création

- Quelles sont vos actions menées dans la commune du Mandé entre la période de 1990 à 2015 ?

VI. Perception personnelle de l'enquêté :

- En quoi vos interventions justifient les missions des élus locaux ?
- Quelle est votre perception personnelle des rapports État et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ?
- Comment appréhendez-vous ce décret présidentiel ? quels sont ses effets selon vous ?
- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration des ONG et des collectivités territoriales ?
- Que dites-vous sur les acteurs d'ONG et sur le mode de fonctionnement de ce secteur humanitaire ?
- Quels sont les impacts de l'instrumentalisation du monde d'ONG ?
- Existe-t-il une coordination d'ONG dans la commune du Mandé ?

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 6 : Questionnaire adressé au personnel de la direction générale de l'administration du territoire (DGAT)

I. Présentation de la DGAT

- Quel est historique et la date de création de la DGAT ?
- Quels sont les objectifs et les missions de la structure ?
- Comment fonctionne-t-elle ?

II. Rapports État/ONG au Mali :

- C'est quoi une ONG selon la DGAT ?
- Quelle différence faites-vous entre les ONG et les associations ?
- Que veut dire le terme ONG-Association au Mali ?
- Quel est la loi qui régit les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ?
- Comment acquérir le statut d'ONG en république du Mali ?
- Quel sont les droits et devoirs de l'État envers les ONG ?
- Quel sont les droits et devoirs des ONG envers l'État ?

III. État/ONG et Aménagement du Territoire :

- De quelle manière les ONG participent à l'aménagement des territoires ?
- Quels sont les domaines d'interventions des ONG ?
- Quels rôles jouent ces organisations dans l'approvisionnement des services éducatifs et sanitaires ?
- En quoi ces actions rendent légitimes des élus locaux ?
- Que dites-vous sur la gratuité des services offertes par les ONG ?
- Connaissez-vous des cas de conflits entre les ONG et l'État à travers ses services décentralisés ?
- Les ONG jouent-elles un rôle important dans le fonctionnement des collectivités locales ? si oui pourquoi ? si non justifiez-vous ?
- Qui sont les partenaires techniques et financiers des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ?

IV. L'État, ONG et changement politique au Mali :

- Comment est venue l'idée d'interdiction des projets français par le Gouvernement ?
- Comment comptez-vous veuillez au respect de ce décret ?
- Le respect de ce décret favorisera-t-il le mécanisme de suivi et de contrôle des ONG ? si oui comment ? si non comment comptez-vous suivre et contrôler les ONG ?

- Quelle sont les avantages de ce décret pour le Gouvernement malien ?

V. Perception personnelle de l'enquêté

- Quelle est votre perception personnelle des rapports État et des ONG au Mali ?
- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration des ONG et des collectivités territoriales ?
- Que dites-vous sur les acteurs d'ONG et sur le mode de fonctionnement de ce secteur humanitaire ?
- Quels sont les impacts de l'instrumentalisation du monde d'ONG ?

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 7 : Questionnaire adressé au personnel du centre d'animation pédagogique de Ouenzzindougou (CAP)

ENQUETE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES INFRASTRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES DE LA COMMUNE DU MANDE

NB : *Cette enquête a pour but de faire un état de lieu des structures éducatives publiques et celles des privées en vue d'analyser la participation des acteurs locaux dans l'approvisionnement de services public de l'éducation*.

I. Enquête quantitative :

1. Statistiques des écoles à travers la commune

EFFECTIF ECOLE		
	Public	Privée
Nbre		

2. Effectif des élèves dans les écoles publics et privées

EFFECTIF ELEVE		
	Public	Privée
Nbre		

II. Enquête qualitative :

1. Que pensez-vous sur les statistiques des écoles et ceux de l'effectif des élèves dans les écoles publics et privées de la commune du Mandé ?
2. Que dites-vous sur l'approvisionnement de service public de l'éducation dans la commune du Mandé ?
3. Les actions d'ONG ou humanitaires en général ciblent-elles les écoles privées ? si oui donne un exemple ? si non pourquoi selon vous ?
4. Comment appréciez-vous la satisfaction des besoins de la communauté en service public de l'éducation ?
5. Que dites-vous sur la mairie dans ses fonctions de délivrance du service éducatif ?

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!

ANNEXE 8 : Questionnaire adressé aux personnes ressources et à la communauté locale

I. Enquête sur la commune rurale du Mandé

- Que savez-vous sur la commune rurale du Mandé ?
- Comment est elle organisé pour son développement local ?
- Les services offerts par la mairie sont ils satisfaisantes ?
- Comment évaluez-vous le besoin de la communnauté locale dans le secteur éducatifs et sanitaires ?
- Que pensez-vous sur les acteurs en général ?

II. Collectivité, ONG et développement local

- Qu'entendz-vous par ONG ?
- Que savez-vous sur ces ONG dans la commune rurale du Mandé depuis de sa création en 1999 ?
- Connaisez-vous des ONG intervenant cette collectivité ? si oui, lesquelles ?
- Quelles sont les modes et principales activités menées par ces ONG ?
- Comment comprenez-vous des rapports de la communes et ces ONG et de l'Etat central ?

VI. L'État, ONG et changement politique au Mali :

- Le décret présidentiel interdisant les projets français au Mali a-t-il eu des effets sur les actions d'ONG dans la commune ? si oui décrits-les ! si non justifiez-vous !
- Comment appréciez-vous les missions de suivi et de contrôle des ONG par l'État ces dernières années ?

VII. Perception personnelle de l'enquêté

- Quelle appréciation faites-vous de la collaboration des ONG et des collectivités territoriales ?
- Que dites-vous sur les acteurs d'ONG et sur le mode de fonctionnement de ce secteur humanitaire ?
- Comment comprenez-vous l'interdiction des projets français au Mali ?
- Quels sont selon vous les limites des ONG dans leurs interventions dans la commune ?

NB : Cher.e.s participant.e.s, je vous remercie cordialement pour les contributions à la préparation de mon mémoire de Master II Société Culture et Développement (SOCDEV)!!!